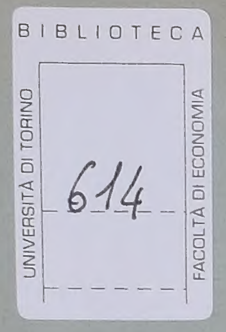
L'HISTOIRE PAR LES CONTEMPORAINS

LE SOCIALISME FRANÇAIS

DE 1789 A 1848

PAR GEORGES ET HUBERT BOURGIN

HACHETTE ET Cie



Amicalement

LE
SOCIALISME FRANÇAIS
DE 1789 A 1848

L'HISTOIRE PAR LES CONTEMPORAINS

LE SOCIALISME FRANÇAIS

DE 1789 A 1848

PAR

Georges BOURGIN
Ancien élève de l'École de Rome.
Archiviste aux Archives Nationales.

Hubert BOURGIN
Docteur ès lettres.
Professeur au lycée Voltaire.

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE NEUF GRAVURES



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1912

A M. ERNEST LAVISSE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

MON CHER MAÎTRE,

En inscrivant votre nom en tête de ces petits volumes, nous remplissons un devoir strict : votre influence en a suggéré l'idée, votre appui en a permis la réalisation. Ennemi des formules où se renferme mal la réalité complexe, vous nous avez toujours recommandé de laisser la parole aux contemporains chaque fois que l'occasion s'en présenterait, afin de rendre le passé plus vivant et l'étude de l'histoire plus attrayante pour nos élèves. Partisans convaincus de ces principes pédagogiques, nous avons regretté les obstacles qui — surtout en ce qui concerne la période moderne et contemporaine — s'opposent souvent à son application, et dont le principal est la difficulté de se procurer les textes nécessaires. Le défaut de recueils classiques de documents nous a paru une lacune grave de notre outillage historique, et c'est pour y remédier que nous avons entrepris cette petite collection.

Le but nous en imposait le plan : nous l'avons conçue sous la forme de fascicules peu étendus, dont chacun serait relatif à un grand problème de l'histoire moderne. Parmi les textes que nous avons choisis, beaucoup sont d'ordre narratif ; car si les sources narratives doivent être critiquées sévèrement, elles présentent des avantages tels qu'aucune autre ne peut les remplacer : elles montrent ce que les contemporains pensaient d'un problème et comment ils vivaient ; elles sont seules vraiment évocatrices. Pour éviter au lecteur la fatigue qu'eût entraînée pour lui, à coup sûr,

une succession d'extraits discontinus, nous avons relié nos citations par quelques lignes, de manière à donner à l'ensemble l'aspect d'un récit ou d'une exposition synthétique : le même souci nous a conduits à expliquer brièvement, mais avec précision les passages obscurs et les expressions difficiles à saisir. Enfin, ne pouvant produire tous les textes intéressants, nous avons inséré dans nos petits volumes une bibliographie pratique, *où les ouvrages qui gardent une valeur actuelle seront seuls mentionnés, et nous indiquons les passages que le défaut de place nous aura empêchés d'insérer, mais dont il est utile de connaître la référence pour s'y reporter au besoin.*

Tout ce travail, long et délicat, demandait une compétence avertie : aussi avons-nous confié à des spécialistes le soin de traiter chaque question. Peut-être la diversité des auteurs introduira-t-elle dans la rédaction des fascicules quelque variété ; mais elle ne saurait présenter d'inconvénient réel, ni compromettre l'unité de l'ensemble, puisque tous observent la même méthode, qu'ils sont animés du même esprit scientifique, qu'ils n'espèrent — pour prix de leur effort — que la certitude d'avoir fait œuvre utile. Et si quelque chose pouvait leur donner à penser que leur espoir ne sera pas déçu, ce serait les encouragements que vous n'avez cessé de prodiguer à notre entreprise, et dont nous vous sommes profondément reconnaissants.

Acceptez, mon cher maître, l'expression de mes sentiments profondément respectueux et dévoués.

Le Secrétaire de la Collection
Léon Cahen,
Professeur au lycée Condorcet.

INTRODUCTION

Le choix des morceaux rassemblés dans ce fascicule ne dépend pas d'une définition subjective et a priori du *Socialisme*[1], ni des opinions personnelles et diverses des auteurs, ni des interprétations possibles des doctrines relatives aux faits sociaux. Le socialisme nous est donné comme une réalité ou comme une série de réalités auxquelles l'histoire et l'observation de la société contemporaine imposent une définition positive.

Dans la société contemporaine, le socialisme, mouvement politique et social, œuvre collective de groupements déterminés, objet de la propagande et de l'action de partis internationaux, se définit par sa doctrine, par ses programmes, par son activité. C'est par là, d'après des textes et des faits confirmés par la littérature socialiste, que nous le définissons nous-mêmes. Critique générale du désordre social et du dérèglement économique, en particulier de la lutte des classes et du régime de la propriété ; revendication des droits égaux des individus à l'existence et aux moyens de subsister ; conception d'une société collectiviste ou communiste qui abolisse les classes, réalise les droits, organise la production et l'échange, supprime l'exploitation de l'homme par l'homme, établisse la souveraineté du travail : tels sont les principes généraux auxquels se reconnaît la pensée socialiste. Tout ce qui, par une matière précise, par des signes consistants, exprime cette pensée, quelles que soient les particularités personnelles de l'expression, appartient à l'histoire du socialisme.

Mais, dans cette histoire, tout n'est pas égal ou équivalent. Quelle que soit la valeur intrinsèque des actes et des textes socia-

1. L'histoire du mot lui-même reste obscure. Pierre Leroux et Louis Reybaud en ont revendiqué la paternité ; de fait, ce terme a commencé d'être employé aux environs de 1835 ; mais G. Deville l'a rencontré dans un texte de 1831 (*Révolution française*, 14 mai 1908, p. 385-401), et, avec un sens bien différent, C. Grünberg l'a exhumé d'un opuscule de 1803, écrit par Giacomo Giulani, l'*Antisocialismo confutato* (*Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, décembre 1909).

listes, ils ont reçu de l'histoire, c'est-à-dire des interprétations, des influences, des manifestations contemporaines, une estimation relative dont l'historien doit tenir compte. Il existe des transmissions doctrinales, des traditions, des courants, des écoles ; il existe d'autre part des hommes et des écrits représentatifs pour l'opinion socialiste qu'ils ont contribué à former : dans le développement du socialisme, ce sont là des données de premier ordre qui déterminent la conception et la connaissance du sujet.

Nous nous sommes efforcés, dans le choix et la distribution des morceaux relatifs à l'histoire du *Socialisme*, de nous conformer scrupuleusement aux conditions de la recherche et de l'intelligence historique. Nous pensons servir ainsi, non seulement les historiens eux-mêmes, mais tous ceux qui considèrent l'histoire scientifique comme le moyen de l'investigation et de la connaissance des faits sociaux.

Ce fascicule correspond à la période qui s'étend de 1789 à 1848. L'année 1789 n'a rien pour nous d'une date définitive et decisive : mais, d'une part, pour l'opinion socialiste, le socialisme contemporain commence à la première Révolution française ; d'autre part, ce qui est antérieur manque encore d'une détermination suffisante pour rentrer dans le plan de cette publication.

G. et H. BOURGIN.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Ouvrages généraux.

Lorenz von Stein, *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich,* Leipzig, 1851, 3 vol. in-8.

Benoit Malon, *Histoire du socialisme,* Paris, 1882-1883, 5 vol. in-8.

Joseph Stammhammer, *Bibliographie des Socialismus und Communismus,* Iena, 1893-1900, 2 vol. gr. in-8.

Histoire socialiste, publiée sous la direction de J. Jaurès, Paris, 12 vol. gr. in-8, s. d.

LE SOCIALISME FRANÇAIS
DE 1789 A 1848

CHAPITRE I
LA RÉVOLUTION
(1789-1796)

LES PREMIÈRES REVENDICATIONS SOCIALISTES : REVENDICATION DE L'ÉGALITÉ ET CRITIQUE DE LA PROPRIÉTÉ; BABEUF ET BOISSEL; CRITIQUE DE LA DÉCLARATION DES DROITS. || LA REVENDICATION D'UN NOUVEL ORDRE SOCIAL : DOLIVIER, L'ANGE. || LA POLITIQUE RÉVOLUTIONNAIRE CONTRE LES RICHES : SECTIONS DE PARIS, ROUX, MARAT, DANTON, REPRÉSENTANTS DU PEUPLE ET ADMINISTRATEURS. || LES IDÉES DES CONVENTIONNELS : HARMAND DE LA MEUSE, BILLAUD-VARENNE, BARÈRE, SAINT-JUST. || ROBESPIERRE, LA TRADITION DÉMOCRATIQUE. || LA TRADITION SOCIALISTE DE LA RÉVOLUTION, LE BABOUVISME ET LA CONSPIRATION DES ÉGAUX.

PREMIÈRES REVENDICATIONS SOCIALISTES

Par ces premières revendications, nous atteignons les origines du socialisme français au XVIIIe siècle, avant la Révolution; nous saisissons la continuité de la pensée socialiste entre les deux moments que sépare l'histoire politique; nous constatons la communauté d'inspiration du socialisme doctrinal, publié par les écrivains, et du socialisme prolétarien, émané du peuple.

BABEUF : REVENDICATION DE L'ÉGALITÉ

Babeuf (1760-1797) publie en 1789, à Paris, son *Cadastre perpétuel, ou démonstration des procédés convenables à la formation de cet important ouvrage, pour assurer les principes de l'assiette et de la répartition justes et permanentes, et de la perception facile d'une contribution unique tant sur les possessions territoriales que sur les revenus personnels*, in-8, qui exprime la revendication égalitaire de la démocratie socialiste (p. XXX-XXXVI) :

C'est illégitimement que tout homme jouit d'un bien-être disproportionnément supérieur à celui de la part d'avantages qui lui revient dans les rapports du produit du pays qu'il habite combinés avec le nombre d'habitants de ce même pays. L'ordre en est troublé : car la nature, économe de ses dons, ne produit qu'à peu près ce qui est

utile à tous les êtres qu'elle crée; et quelques-uns ne peuvent pas jouir d'un superflu sans que d'autres manquent du nécessaire.

Ainsi, c'est donc par usurpation que des hommes possèdent individuellement plusieurs parts de l'héritage commun. Nous ne pensons pas devoir prétendre à réformer le monde, au point de vouloir rétablir exactement la primitive égalité; mais nous tendons à démontrer que tous ceux qui sont tombés dans l'infortune auraient le droit de la redemander, si l'opulence persistait à leur refuser des secours honorables et tels qu'ils puissent être regardés comme devant convenir à des *égaux*; tels encore qu'ils ne permettent plus que ces mêmes égaux pussent retomber dans l'indigence révoltante où les maux accumulés des siècles précédents les ont réduits dans le moment actuel.

Nous voici ramenés au point de pouvoir mieux justifier la réponse à faire par les victimes de l'infortune à cette demande de nos durs et orgueilleux satrapes: *A quel titre ceux qui ne possèdent rien peuvent-ils exiger tant d'avantages de ceux qui possèdent tout ? A ce compte, le sort des uns ne sera point préférable à celui des autres.*

A quel titre?... Mais, Messieurs, par leur qualité d'hommes, par le droit qu'a tout pupille devenu majeur de revendiquer les dépouilles qu'un tuteur infidèle a eu la lâcheté de lui ravir. Vous êtes ces tuteurs indignes: le peuple, aujourd'hui parvenu en âge de raison, a été jusqu'ici soigneusement conservé dans un état de perpétuelle adolescence et de fatale inertie, qui lui a fait méconnaître ses droits. Vous l'avez environné de prestiges; vous l'avez garrotté, au physique et au moral, par une foule de machinations grotesques et barbares. Au lieu de lui laisser apprendre tout ce qu'il était nécessaire qu'il sût pour conserver ses légitimes avantages dans l'état de société, vous l'avez occupé de superstitions, de pratiques minutieuses, de ridicules idées propres à égarer son entendement. Vous vous êtes fait un plan d'éducation qui a toujours tendu à propager l'extrême misère, à pouvoir parvenir à pressurer continuellement les sueurs du malheureux, et vous avez eu soin de lui donner des notions telles qu'il ne croyait pas devoir se plaindre de vos perfidies, telles qu'il n'imaginait même pas que vous n'étiez point fondés à les commettre. *C'est,* en un mot, *du contraste entre l'éducation du pauvre et la vôtre,* que vous êtes parvenus à rendre ce dernier tel, et que vous vous êtes formé à vous-mêmes ces cœurs durs et impitoyables qui vous font supporter le spectacle de vos semblables périssant de faim, tandis que vous nagez dans les superfluités et les délices.



BABEUF

(Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes.)

BABEUF (1760-1797) EST LE REPRÉSENTANT LE PLUS QUALIFIÉ DE LA TRADITION SOCIALISTE PENDANT LA RÉVOLUTION

BOISSEL : CRITIQUE DE LA PROPRIÉTÉ

Au même moment que Babeuf, François Boissel (1748-1813), dans son *Catéchisme du genre humain*, Paris, 1789, in-8, expose la critique essentielle du droit de propriété (p. 4-16)[1] :

Quelles sont les principales institutions de l'ordre mercenaire, homicide et antisocial ? — Ce sont les propriétés, les mariages et les religions, que les hommes ont inventés et consacrés pour légitimer leurs usurpations, leurs violences et leurs impostures.

Qu'entendez-vous par droit de propriété ? — Suivant les notions des lois civiles, c'est la faculté de disposer de ce qui nous appartient comme bon nous semble.

... De qui les hommes tiennent-ils le titre en vertu duquel ils se sont emparé et approprié tous les objets ? — De leur avidité naturelle, de leurs excès, de leur orgueil, de leurs désirs insatiables, de leurs violences, de leurs fourberies, de leurs impostures, et en un mot de tous les vices de leur constitution naturelle, dont il aurait fallu qu'ils fussent garantis par l'éducation.

... Les hommes se sont-ils bien trouvés de ces arrangements ? — Au contraire, ils en ont été bien punis, puisque depuis, et par une suite nécessaire de ces arrangements, ils n'ont cessé de se diviser, de se disputer, de se dégrader, de se voler, de se tromper, de s'empoisonner et de se détruire les uns par les autres.

Quels sont donc les inconvénients de la propriété des terres ? — Du partage de la terre est né le droit exclusif d'en jouir, et par conséquent de bannir les races futures du globe terrestre, de faire mourir de faim, de soif ou de froid ceux qui n'ont pas de propriétés, si mieux n'aiment ces derniers se rendre esclaves des propriétaires, et ces derniers les agréer en cette condition, sinon pendus comme voleurs, ou empalés ou rompus vifs comme assassins, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui.

CRITIQUE DE LA « DÉCLARATION DES DROITS »

Les premiers actes de la Révolution, les débats et la législation de la Constituante, ses affirmations du droit de propriété individuelle[2], et

1. Il y eut une seconde édition, Paris, 1792, in-8. Boissel avait publié en 1786 un *Discours contre les servitudes publiques*, et il publia en 1793 *Les entretiens du père Gérard sur la Constitution politique et le gouvernement révolutionnaire*.

2. Contesté ou nié, au même temps, par les revendications des paysans, s'emparant, en bien des endroits, des biens communaux ou se refusant à payer les redevances seigneuriales, et bouleversé par le vaste transfert de propriété qu'est la vente des biens nationaux.

surtout la « Déclaration des Droits » fournissent à la pensée socialiste l'occasion de préciser ses critiques et ses revendications.

L'article 17 de la Déclaration, portant que « la propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité », l'article 2 et les interprétations contradictoires auxquelles il donne lieu, provoquent de vives polémiques et des réfutations passionnées. C'est ce que montre une brochure publiée en 1791 sous le titre *De la propriété ou la cause du pauvre plaidée au tribunal de la raison, de la justice et de la vérité,* à Paris, in-8 [1] :

Parmi les vérités incontestables que renferme la Déclaration des Droits ou la réhabilitation de la dignité de l'homme, il en est une cependant dont le sens n'est peut-être pas assez développé, ou dont le public ne paraît pas saisir la véritable interprétation. La déclaration porte, article 11 : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. »

Si l'Assemblée nationale a voulu, par cet article, faire entendre que dans toute association politique chaque individu doit avoir une propriété garantie par la loi, et que tous ayant les mêmes droits à la terre commune qu'ils habitent et qui les nourrit, cette propriété doit être la même pour chacun d'eux, elle a atteint le seul but que doit se proposer un législateur, celui de rendre tous les hommes heureux, elle a accompli le chef-d'œuvre de la politique, elle a établi le gouvernement le plus parfait qui soit dans l'univers.

Si, au contraire, elle avait prétendu déclarer que la loi prend sous sa sauvegarde le propriétaire actuel et lui garantit la jouissance des biens qu'il occupe, c'est-à-dire qu'un seul homme continuera de posséder pour son luxe et pour ses plaisirs ce qui suffirait à la subsistance de vingt familles et qu'une poignée de gens regorgera de superfluités, tandis que la multitude manquera du nécessaire, au lieu de manifester les droits de l'homme, elle n'aurait fait qu'ajouter un nouvel outrage aux outrages sans nombre dont on a partout accablé l'espèce humaine, elle aurait consacré les usurpations et les tyrannies des riches, elle aurait fait un droit de la force et mis au nombre des lois la plus ancienne, mais la plus barbare des injustices...

Mais comme la sagesse et les lumières de l'Assemblée nationale sont connues par une heureuse expérience, comme elle a manifesté

1. D'après Jaurès, *La Convention*, t. II, p. 1534-1537.

dans tous les moments la plus tendre sollicitude pour les pauvres et le plus saint respect pour l'humanité, nous n'élèverons aucun doute sur le véritable sens qu'on doit attacher à l'article des droits de la propriété que nous avons cité, et nous nous contenterons d'en donner l'application, en démontrant la nécessité d'un partage des terres du royaume, en faisant voir la facilité de l'exécuter, en réfutant les principales objections qu'on y pourrait opposer.

LA REVENDICATION D'UN NOUVEL ORDRE SOCIAL

Ces réclamations égalitaires et ces critiques de la propriété sont dépassées par la revendication générale d'un état social qui ajoute à la garantie des droits la satisfaction des besoins, l'organisation de la production [1], le bien-être et la sécurité.

DOLIVIER

Cette revendication est exprimée notamment par l'abbé démocrate Dolivier (1746- ?) qui, non seulement, en 1793, lui consacre son *Essai sur la justice primitive pour servir de principe générateur au seul ordre social qui peut assurer à l'homme tous ses droits et tous ses moyens de bonheur, 1793, in-8* [2], dont le titre est significatif, mais, dès 1790, l'expose dans son *Vœu National ou Système politique propre à assurer à l'homme l'exercice de ses droits sociaux* (in-8, avec deux *Suites,* Paris, 1790, Étampes, s. d., in-8). Elle inspire aussi sa *Pétition,* acceptée par les paysans de Mauchamps au sujet du meurtre de Simoneau, maire d'Étampes, et présentée à la Législative, le 1er mai 1792.

Il y a deux sortes de propriétés : la propriété naturelle et la propriété civile... La propriété civile est celle qui naît d'un droit commun et illimité, devenu droit particulier et exclusif... C'est en ne restreignant pas dans ses justes bornes le droit de cette dernière propriété qu'elle est devenue une source intarissable de perversités et de malheurs pour les peuples. En effet, la manière dont nous le trouvons établi n'est propre qu'à perpétuer le brigandage légal, qu'à accumuler la fortune sur quelques têtes privilégiées, au détriment de la multitude et qu'à exciter les trop justes murmures et la convoitise de celle-ci... La terre, prise en général, doit être considérée comme le grand communal de la Nature, où tous les êtres

1. Beaucoup moins la production industrielle, à laquelle s'applique très généralement alors le régime de l'artisanerie, renforcé par les actes législatifs et administratifs contre l'organisation ouvrière, que la production agricole, où la vente des biens nationaux tend à accroître la concentration des exploitations.

2. Adressé à la Convention, le 10 octobre 1793 (Arch. nat., D III 280, dr 21).

animés ont primitivement un droit indéfini sur les productions qu'il renferme... Une génération, a-t-on dit, n'a pas le droit de faire la loi à la génération suivante, et de disposer de sa souveraineté : à combien plus forte raison n'a-t-elle donc pas le droit de disposer de son patrimoine ? (*Essai,* p. 10-13.)

De ces principes... il suit évidemment que les nations seules et, par sous-division, les communes sont véritablement propriétaires de leur terrain (p. 13).

... La justice sociale [établit son empire] sur deux principes immuables : le premier que la terre est à tous en général et n'est à personne, le second que chacun a un droit exclusif au produit de son travail... Il suit de l'un que si la terre est à tous, en général, et n'est à personne en particulier, nul ne doit en posséder en propre, ou tous doivent avoir le même avantage ; et de l'autre, que si chacun a un droit exclusif au produit de son travail, il doit être libre d'en disposer à son gré, moyennant toutefois que la chose publique n'en souffre pas. De là il suit encore que la portion de terre répartie à chacun, ayant été tirée du droit commun, doit y revenir après lui, et qu'au contraire ayant sur le produit de son industrie un domaine absolu, il peut le transmettre à sa volonté ou dans l'ordre de succession que la loi établit. Donc, en dernière analyse, on ne peut acquérir sur le fonds de terre qu'un droit de possession viagère ; donc il ne peut exister qu'une seule espèce de propriété transmissible, qui est la propriété mobilière (p. 17-19).

L'ANGE

De même, dans les publications du Lyonnais L'Ange, et dès sa première brochure, *Plaintes et représentations d'un citoyen décrété passif aux citoyens décrétés actifs,* Lyon, 1790, in-8, on trouve la réunion et comme la synthèse des principaux thèmes qui viennent d'être notés : critique de la constitution républicaine non démocratique, critique du droit de propriété, affirmation des droits égaux des citoyens. Dans ses *Moyens justes et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain,* Lyon, 1792, in-8, il entreprend la critique du système général de l'économie contemporaine et expose, pour remédier aux vices de la distribution des biens, que révèlent brutalement les crises de subsistances, le plan d'un système coopératif et national des subsistances publiques (p. 10-11).

S'il faut un concours, une association d'hommes capables d'introduire et de fixer l'abondance, jusque dans la plus petite cabane, si la félicité du peuple ne peut naître et subsister que par les intérêts d'une compagnie, il faut la créer, cette compagnie, et la former sans

délai, *mais tout à coup si grande* qu'elle ne puisse avoir besoin de privilège exclusif et que le monopole ou l'accaparement ne puisse plus offrir aucun profit à personne ; il faut en même temps l'amalgamer avec la nation et la distribuer si bien qu'elle ne puisse engendrer aucun abus. Voici comme je la conçois : daignez m'entendre.

Le pouvoir législatif ouvrira une souscription d'un million dix-huit cent mille actions, de mille livres chacune ; ce qui fera la somme d'un milliard huit cent millions de livres.

Cette somme sera divisée en trente mille parties égales ; chacune en conséquence sera de soixante actions, subdivisibles si l'on veut.

Ces soixante actions serviront de fonds pour approvisionner de blés, de farines et de légumes cent familles pour deux ans ; lesquelles cent familles auront un grenier d'abondance en commun, à leur charge et pour la commodité de leur usage.

Il y aura par conséquent trente mille greniers d'abondance régulièrement distribués dans l'intérieur du royaume.

Tous ces greniers seront construits aux frais de la nation, sur un plan uniforme et sur les avances des actionnaires.

Dans sa dernière brochure, aujourd'hui introuvable, *Remède à tout, ou constitution invulnérable de félicité publique, projet donné maintes fois sous différentes formes*, Lyon, 1793, in-8, L'Ange exposait son système général de socialisme. Gonon en cite le passage suivant dans sa *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française*, Lyon, 1844, in-8, p. 207 :

Abstraction absolue sera faite de l'étendue et des bornes de toutes possessions individuelles ; les lignes de démarcation des propriétés seront invisibles sur la terre ; elles seront les mêmes que les lignes indicatives des degrés sur les cartes géographiques...

LA POLITIQUE RÉVOLUTIONNAIRE CONTRE LES RICHES

A partir de 1793, on rencontre une foule d'écrits qui représentent les idées socialistes ou s'en rapprochent. La crise des subsistances qui sévit en France et dans les grandes villes provoque dans le peuple une méfiance profonde contre les riches, qu'on accuse d'accaparement, sur lesquels on veut faire retomber davantage les charges publiques. De même, elle conduit des écrivains et des hommes politiques à rechercher un mode de distribution qui empêche les accaparements, l'agiotage, la hausse des prix des denrées, la misère du peuple. Moins théoriques,

moins systématiques que celles des précédents auteurs, leurs idées représentent une bonne partie des tendances sociales de la révolution.

PÉTITION DE LA SECTION DES GRAVILLIERS

La pétition des Gravilliers, lue à la Convention, le 9 mars 1793, est un bon exemple des documents émanés de l'initiative populaire : elle reproduit les revendications suivantes [1] :

... Mandataires du peuple, il est temps de sauver la République. Les ennemis les plus acharnés à sa perte sont ceux qui ruinent, affament et désespèrent le peuple ; ceux qui tolèrent le crime le partagent... Il n'y a pas de liberté sans bonnes lois ; il n'y a pas d'égalité lorsqu'une classe d'hommes affame et trahit l'autre impunément.

Mandataires du peuple, voulez-vous donc que la France se lève tout entière ? Frappez de mort les égoïstes qui, par le monopole, tuent les citoyens que l'âge et les infirmités retiennent dans leurs foyers; faites enfin éclater le tonnerre de la puissance qui vous est déléguée sur ces tigres qui font des commerces qui nuisent aux trois quarts des hommes, qui entassent dans les greniers de l'avarice les denrées de première nécessité et les subsistances auxquelles les hommes ont un droit légal du moment qu'ils voient le jour.

... La patrie a le droit de disposer de nos bras. Mais les mandataires du peuple doivent ouvrir le trésor de la nation à ceux qui sont dans l'indigence, à celles qui souffrent de l'absence de leur époux. Ils doivent purger la République des traîtres qui, par leurs calculs usuraires, lui portent sans cesse le coup de la mort ; ils doivent enfin consulter les vœux du peuple, guérir ses maux, prévenir ses besoins et tout faire pour son bonheur, s'ils ne veulent pas vivre déshonorés et mourir, comme le dernier roi des Français, du supplice des traîtres.

JACQUES ROUX

La section des Gravilliers était inspirée par l'ex-prêtre Jacques Roux († 1794), un « Enragé », selon l'expression des Robespierristes, qui eut l'occasion, le 25 juin 1793, de prendre la parole, au nom des sections de Gravilliers et de Bonne-Nouvelle et du club des Cordeliers, à la Convention, dans les termes suivants, ce qui lui valut d'être expulsé de l'assemblée [2] :

... Nous vous déclarons que vous n'avez pas tout fait pour le bonheur du peuple.

1. D'après Jaurès, *La Convention*, t. II, p. 1092-1094.
2. *Ibid.*, p. 1596-1600.

Ce n'est pas une raison parce que les hommes d'État nous ont amené la guerre étrangère, pour que le riche nous fasse une plus terrible guerre au dedans. Parce que trois cent mille Français, traitreusement sacrifiés, ont péri sous le fer homicide des esclaves des rois, faut-il donc que ceux qui gardent leurs foyers soient réduits à dévorer des cailloux ? Faut-il que les veuves de ceux qui sont morts pour la cause de la liberté paient, au poids de l'or, jusqu'au coton dont elles ont besoin pour essuyer leurs larmes ? Faut-il qu'elles paient, au poids de l'or, le lait et le miel qui servent de nourriture à leurs enfants ?

... La propriété des fripons est-elle plus sacrée que la vie de l'homme ? Les subsistances doivent être à la réquisition des corps administratifs, comme la force armée est à leur disposition. Le législateur a le droit de déclarer la guerre, c'est-à-dire de faire massacrer les hommes. Comment n'aurait-il pas le droit d'empêcher qu'on pressure et qu'on affame ceux qui gardent leurs foyers ?

... Députés de la Montagne, que n'êtes-vous montés depuis le troisième jusqu'au neuvième étage de cette ville révolutionnaire, vous auriez été attendris par les larmes et les gémissements d'un peuple immense, sans pain et sans vêtements, réduit à cet état de détresse et de malheur par l'agiotage et l'accaparement, parce que les lois ont été cruelles à l'égard du pauvre, parce qu'elles n'ont été faites que par les riches et pour les riches.

Le *Père Duchesne* d'Hébert (1757-1794) apporte parfois son concours aux revendications populaires [1] ; mais, avec ses violences de langage Hébert n'a jamais atteint l'énergie de Jean-Paul Marat (1743-1793).

MARAT

Dès le mois de juin 1790, Marat avait écrit dans *l'Ami du Peuple*, nº 149, une *Supplique aux pères conscrits, ou très sérieuses réclamations de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont tout,* inspirée par un véritable esprit prolétarien [2]. Le 10 juillet 1793, quatre jours avant d'être assassiné, il faisait dans son journal, *le Publiciste de la République française,* l'exposé suivant de la situation sociale :

... Admettons que tous les hommes connaissent et chérissent la liberté ; le plus grand nombre est forcé d'y renoncer pour avoir du pain ; avant de songer à être libres, il faut songer à vivre.

1. Voy. en particulier son nº 198.
2. On y lit cette phrase : « Nous sommes aussi étrangers à la révolution que si nous n'étions pas membres de l'État. » (*La Correspondance de Marat*, p. p. Vellay, Paris, 1908, in-18, p. 155.)

Presque en tous pays, les sept dixièmes des membres de l'État sont mal nourris, mal vêtus, mal logés, mal couchés. Les trois dixièmes passent leurs jours dans les privations, souffrent également du présent, du passé et de l'avenir ; leur vie est une pénitence continuelle, ils redoutent l'hiver, ils appréhendent d'exister. Et combien sont réduits à un excès de misère qui saisit le cœur : il leur manque jusqu'aux vêtements, jusqu'aux aliments. Exténués par la faim et à demi nus, après avoir passé la journée à chercher quelques racines, ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils sont toute l'année étendus sur du fumier, aux injures des saisons.

En France, il est impossible de faire un pas sans avoir sous les yeux quelqu'un de ces affligeants tableaux, et ce sont surtout ceux qui épargnent aux autres la peine de rendre la terre féconde qui manquent eux-mêmes du pain qu'ils ont fait venir.

A côté de ces malheureux, on voit des riches qui dorment sur le duvet, sous des lambris dorés, dont la table n'est couverte que de primeurs, dont tous les climats sont mis à contribution pour flatter la sensualité, et qui dévorent en un repas la subsistance de cent familles. Indignes favorisés de la fortune, ce sont eux qui commandent aux autres, et que l'on a rendus maîtres des destinées du peuple.

DANTON

On retrouve la même inspiration dans Danton (1759-1794), qu'occupent d'ordinaire exclusivement les questions politiques, mais qui, à la dernière séance des Jacobins du mois d'août, s'écrie [1] :

« Les Jacobins ne doivent marcher que pour porter de grands coups. Le peuple depuis longtemps ne vit que de ses larmes. Le peuple lui seul a combattu pour la liberté. Le peuple en a été le plus mal récompensé ; les boutiquiers et les richards ont désiré la révolution pour jouir des privilèges des nobles et des prêtres et pour s'approprier leurs biens. Ils ont aujourd'hui six milliards : eh bien ! s'ils ne payent pas la dette de l'État, s'ils ne font pas disparaître la quantité d'assignats qui font hausser les denrées à un prix exorbitant, si les sans-culottes ne jouissent pas à leur tour de la révolution, nous recommencerons contre les riches et les financiers la même révolution que nous avons faite avec eux

1. *Journal historique et politique*, 1er sept. 1793 (cf. P. Caron, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1911, t. XV, p. 88). Il y a également des rudiments de pensée socialiste dans les discours de Danton des 10 mars, 5 avril et 8 mai 1793 (André Fribourg, *Discours de Danton*, Paris, 1910, in-8).

contre le clergé et la noblesse ». Les tribunes applaudissent, se lèvent en masse et s'écrient : Vive Danton !

REPRÉSENTANTS DU PEUPLE ET ADMINISTRATEURS

Les mêmes préoccupations apparaissent dans la politique des représentants en mission, qui taxent les riches et veillent à la circulation des subsistances [1] ; mais aucune idée d'organisation sociale ne détermine leur action, qui dépend uniquement des circonstances générales et locales. C'est à la politique d'hostilité contre les riches que se rattache le texte suivant, adressé à la Convention par un administrateur du Nord [2] :

Saint-Pol, le 25 brumaire, an II.

Législateurs !

Travailler est un devoir indispensable à l'homme vivant en société; pauvre ou riche, tout citoyen oisif est un fripon. C'est une des pensées de J.-J. Rousseau. Hâtez-vous de noter d'infamie ces êtres inutiles à la société connus sous le nom de rentiers ou de vivants de leurs biens. Qu'un de vos sublimes décrets les oblige à porter un bonnet vert [3]. Par là, vous les forcerez à suivre leur patrie et vous comblerez le vœu des montagnards et des républicains sans-culottes.

LORAS, administrateur du district de Saint-Pol.

LES IDÉES DES CONVENTIONNELS

La pensée socialiste s'affirme de façon beaucoup moins contingente dans les écrits d'Harmand de la Meuse et de Billaud-Varenne, dans les discours de Barère et de Saint-Just.

HARMAND DE LA MEUSE

Le conventionnel Harmand de la Meuse (1751-1816) traite de l'égalité de fait, et il expose son système, le 26 avril 1793, à la Convention (*Quelques idées sur les premiers éléments du Nouveau contrat social des Français,* Paris, 1793, in-8).

... Ce qu'il importe de savoir et de bien déterminer, c'est que si, dans l'état de société, l'utilité de tous a admis le droit de propriété, elle a dû aussi limiter l'usage de ce droit, et ne pas le laisser à l'ar-

1. Sur ces apparences de socialisme municipal, voy. de Martel, *Étude sur Fouché et sur le communisme dans la pratique en* 1793, Paris, 1873, in-8.

2. Arch. nat., D III 201, dr 11. Ce texte a été choisi parmi plusieurs autres d'inspiration analogue également parvenus au Comité de législation de la Convention.

3. C'est-à-dire de forçat.

bitraire du propriétaire; car, en admettant ce droit sans précaution, l'homme, qui, par sa faiblesse dans l'état de nature, était exposé à l'oppression du plus fort, n'aura fait que changer de malheur par le lien social... La société, loin d'être un bienfait pour lui, l'aura au contraire privé de ses droits naturels, avec d'autant plus d'injustice et de barbarie que, dans l'état de nature, il pouvait au moins disputer sa nourriture aux bêtes féroces, au lieu que les hommes, plus féroces qu'elles, lui ont interdit cette faculté par ce même lien social, de telle sorte qu'on ne sait ce qui doit étonner le plus, ou de l'imprudente insensibilité du riche, ou de la patience vertueuse du pauvre. C'est pourtant sur cette patience que repose l'ordre social; c'est sur cette patience que le riche voluptueux repose tranquillement; c'est par l'effet de cette patience vertueuse et magnanime que le pauvre, courbé dès l'enfance sur la terre, ne s'y repose à la fin de ses jours que pour ne plus la revoir, heureux de trouver, dans ce repos terrible, le terme de ses maux (p. 10-11).

... Voulez-vous de bonne foi le bonheur du peuple? Voulez-vous le tranquilliser? Voulez-vous le lier indissolublement au succès de la révolution et à l'établissement de la République? Voulez-vous faire cesser les inquiétudes et les agitations intestines? Déclarez aujourd'hui que la base de la Constitution républicaine des Français sera la limite du droit de propriété et la taxe des denrées de première nécessité, telles que le blé, la viande et le bois (p. 16).

... J'ai prévu une révolution dans le commerce, une réduction dans le prix de toutes les autres productions de la terre et dans celles de l'industrie de l'homme; mais, je le répète, il faut que cette révolution se fasse, ou l'autre est manquée (p. 17).

BILLAUD-VARENNE

Les *Éléments de républicanisme* de Billaud-Varenne (1756-1819), publiés en 1793, Paris, in-8, se placent à un point de vue fort voisin et établissent le « droit au travail »; leurs idées passèrent dans les *Principes régénérateurs du système social,* Paris, an III, in-8.

... La mendicité devient une suite immédiate de l'accumulation des fortunes, puisque ceux qui les possèdent n'ont qu'à fermer la main pour réduire sans ressources quiconque n'a que son génie et ses bras. Et certes, quand on dit à un mendiant : « Allez travailler », s'il répond: « Procurez-moi de l'ouvrage », quel reproche amer pour nos institutions sociales! et dans quel embarras doit-il jeter toute âme sensible! Mirabeau, dont l'astucieuse scélératesse surpasse encore la supériorité des talents, Mirabeau s'est pourtant

trompé en avouant, par un axiome démagogique, qu'il fallait être ou propriétaire, ou mercenaire, ou voleur, car il reste une quatrième manière d'exister, qui est celle de mendier son pain, condition si rapprochée du mercenaire qu'elle devient trop souvent son unique patrimoine. Qu'un ouvrier soit sans travail, qu'un artiste[1] tombe malade, qu'un laquais soit congédié, et voilà autant d'individus qui vont bientôt mourir de faim, s'ils ne se trouvent promptement en état de se procurer de l'emploi (*Éléments*, p. 92-93).

... A moins qu'une violente explosion ait tout confondu ou qu'il s'agisse d'organiser une colonie, ce qui, nivelant tous les intérêts, ne laisse prédominer que celui de l'intérêt public, le réformateur d'un empire a plus qu'une constitution à tracer. Il doit la combiner de telle manière qu'elle assure le retour de la félicité générale, sans néanmoins produire un bouleversement subit et convulsif, qui rendrait ses efforts inutiles... Ce serait, par exemple, une grande erreur que d'avoir recours aux lois somptuaires pour faire disparaître les dangers du luxe. Car cette mesure, sans attaquer le mal à sa racine, se réduit à en effacer momentanément les apparences... Les lois agraires dans leur véritable acception pourraient être vivement accueillies par une nation qui, plongée dans la misère, verrait avec enthousiasme ce qui paraîtrait lui promettre un meilleur sort. Mais dans l'ordre public, politique, c'est une belle chimère, et celui qui les propose ne peut être qu'un fourbe qui cherche à accaparer la faveur du peuple, ou qu'un ignorant qui n'a jamais approfondi les effets de la civilisation (p. 96-100).

... Vous qui parlez sans cesse du droit de possession, répondez : en est-il une plus sacrée que celle qui réside dans la faculté obligatoire de travailler ? Comment se fait-il donc que celui qui se donne le plus de peines se trouve être le plus misérable ?... Oter à l'homme tous les moyens de s'occuper, n'est-ce pas lui ravir cette même propriété ?... Locke a dit : « C'est le travail qui constitue la propriété. »... Cette pensée n'est juste qu'autant que la possession elle-même est réellement le fruit du travail. Mais, dans nos mœurs et d'après nos coutumes iniques et abusives, il n'est point de principe plus contraire aux faits existants que celui-là. Car ce sont positivement ceux qui travaillent le moins qui se trouvent saisis de toutes les richesses (p. 129-130).

Si le droit de propriété est inviolable, ce principe doit avoir son application au profit de tous les êtres qui composent la nation, et

1. Dans le sens d'artisan.

c'est argumenter de prétentions non moins illégitimes qu'entachées de mauvaise foi que de vouloir retenir exclusivement la masse des possessions dans la main d'une minorité au détriment de l'ensemble (p. 130).

BARÈRE

Ce sont les dangers et les exigences de la mendicité qui paraissent avoir amené Harmand et Billaud-Varenne à réfléchir sur les problèmes sociaux. Il en est de même de Barère (1755-1841), lisant à la Convention, le 22 floréal an II, un *Rapport,* au nom du Comité de salut public, sur *les moyens d'extirper la mendicité dans les campagnes et sur les secours que doit accorder la République aux citoyens indigents.* Barrère se place surtout au point de vue de l'économie agricole ; mais il conçoit dans toute son ampleur le problème des retraites ouvrières.

... Nous n'ignorons pas que les carriers, les maçons, les charpentiers exercent des arts où ils perdent aussi leurs forces, et s'exposent à être blessés ou à devenir infirmes ; nous voyons tous les jours avec quelle indifférence barbare les riches emploient les manœuvriers, et que les pauvres laborieux sont consommés, gaspillés comme une denrée ; leur jeunesse et leur santé sont la proie dont le luxe et les travaux des particuliers semblent prodigues. Nous porterons aussi nos regards consolateurs sur cette classe intéressante et utile des artisans des villes ; mais la préférence pour les cultivateurs, les bergers et les artisans des campagnes est trop urgente pour être contestée.

Le valet de charrue, le valet pasteur, le batteur en grange, le vigneron, le moissonneur, et cette multitude de manœuvriers nécessaires à l'agriculture et aux arts qui la servent, contractent toutes les maladies habituelles avant l'âge de cinquante ans : peu prévoyants dans la force de l'âge, ils la prodiguent à la terre. Quelles épargnes peut faire un ouvrier auquel on n'accorde qu'un modique salaire, dont le taux se traîne lentement après le rapide surhaussement des denrées ? Les maladies, les épidémies, les accidents, les intempéries des saisons, tout, jusqu'à la plus grande consolation des hommes, la fécondité des mères, pèse sur lui de mille manières. Non, il n'est pas d'indigent à la campagne qui n'ait usé sa jeunesse au service des cultivateurs, des propriétaires et de l'agriculture ; il n'en est pas un seul qui, après 30 ans de fatigue, n'ait acquis quelque infirmité accidentelle, ou un épuisement total de ses forces. Voilà les vrais créanciers de la République bienfaisante ; voilà ceux qu'il faut honorer et non pas avilir, qu'il faut secourir et non pas arrêter.

Accablé de maux dans un âge peu avancé, qu'offrira la société à l'homme champêtre qui l'a nourrie par ses labeurs? Que lui donnera-t-elle après 30 ans de travaux faits sous un soleil brûlant ou sous des pluies malsaines? Lui dira-t-elle comme le riche avare ou comme l'ancien gouvernement des rois : « Malheureux! tu as trop vécu; il n'y a pour toi que la mendicité, la réclusion, l'hôpital ou la mort? » Non, citoyens, la République ne saurait tenir ce langage sacrilège; elle dira à ses enfants agricoles et malheureux : « Je vous nourrirai; vos travaux passés sont des titres à ma reconnaissance; vos forces épuisées sont vos droits aux secours nationaux, et votre vieillesse sera tranquille et honorée. »

... Que la République française donne la première le grand exemple de cette justice, qui n'a pu trouver un asile dans le cœur des citoyens. Qu'il soit ouvert toutes les décades, dans les temples, un grand registre où la République fera inscrire les noms de tous les vieillards indigents qui ont cultivé la terre, ou gardé les troupeaux, ou exercé les arts dans la campagne; que l'agriculture ait aussi ses invalides comme la guerre; que le trésor public s'ouvre en même temps pour le défenseur et le nourricier de la patrie. Les riches ont bien obtenu de la République un grand-livre pour y enregistrer leurs richesses et leurs créances : eh bien! les citoyens malheureux, les vieillards indigents auront aussi leur grand-livre pour y graver leurs services industriels, leurs travaux agricoles et leurs droits à la bienfaisance nationale.

SAINT-JUST

Saint-Just (1767-1794) a exposé dans ses *Fragments d'institutions républicaines*, parus en 1800, Paris, in-12, l'ensemble de ses conceptions politiques et sociales. Il y préconise la règle : « Il faut que tout le monde travaille et se respecte », et montre la nécessité de « donner à tous les Français les moyens d'obtenir les premières nécessités de la vie, sans dépendre d'autre chose que des lois ». Dans son *Rapport* du 23 ventôse an II contre les *factions de l'étranger*, il attaque les oisifs; sa froideur cède quand il regarde les malheureux, dont il dit dans ses *Fragments* [1] :

Je défie que la liberté s'établisse s'il est possible qu'on puisse soulever les malheureux contre le nouvel ordre des choses; je défie qu'il n'y ait plus de malheureux si l'on ne fait en sorte que chacun ait des terres. Là où il y a de très gros propriétaires, on ne voit que des pauvres : rien ne se consomme dans les pays de grande culture.

1. *Œuvres complètes*, p. p. Vellay, Paris, 1908, in-18, t. II, p. 513-514.

Un homme n'est fait ni pour les métiers, ni pour l'hôpital, ni pour des hospices : tout cela est affreux. Il faut que l'homme vive indépendant; que tout homme ait une femme propre et des enfants, sains et robustes; il ne faut ni riches, ni pauvres.

Un malheureux est au-dessus du gouvernement et des puissances de la terre; il doit leur parler en maître... Il faut une doctrine qui mette en pratique ces principes, et assurer l'aisance au peuple entier.

L'opulence est une infamie...

ROBESPIERRE, LA TRADITION DÉMOCRATIQUE

Robespierre (1758-1794) avait déjà exprimé en 1791, dans son *Adresse aux Français,* des sentiments égalitaires dont témoignent aussi ses efforts pour élargir, en faveur de la classe laborieuse, le droit électoral restreint établi par la Constituante [1]. Il eut l'occasion de les affirmer à nouveau et de les développer en avril 1793, aux Jacobins.

DÉCLARATION DES DROITS

Il s'agissait d'élaborer une « Déclaration des droits » plus démocratique que celle de 1791. Robespierre présenta un texte qu'il faut rapprocher de la *Déclaration proposée* par Momoro (1756-1794) et Dufour (? —?), délégués des Cordeliers dans l'Eure et le Calvados en août 1792, et de la *Déclaration solennelle des droits de l'homme dans l'état social,* publiée par Varlet [2] au début de 1793.

La déclaration de Momoro portait [3] :

La nation ne reconnaît que les propriétés industrielles; elle en assure la garantie et l'inviolabilité.

La nation assure également aux citoyens la garantie et l'inviolabilité de ce qu'on appelle faussement propriétés territoriales jusqu'au moment où elle aura établi des lois sur cet objet.

Celle de Varlet disait [4] :

Art. 17. — Le droit de possession territoriale a des limites dans la société; sa latitude doit être telle que l'industrie commer-

1. Discours à la Constituante, 11 août 1791 (*Discours et rapports*, p. p. Vellay, Paris, 1908, in-18, p. 87-109).

2. On ne sait rien sur ce personnage, en dehors de ce qui concerne son rôle en 1793 et particulièrement au 31 mai, élucidé par son dossier des Arch. nat., F^{7} 4775^{40}. On y constate qu'en prison, au Plessis, il composa un petit ouvrage, le *Panthéon français*.

3. D'après Jaurès, *La Convention*, t. I, p. 134.

4. D'après Aulard, *Études et leçons*, IV, Paris, 1904, in-18, p. 43.

ciale ou agricole n'en reçoivent aucune atteinte. Dans tous les États, les indigents forment la majorité ; et, comme leur liberté, leur sûreté, leur conservation individuelle sont des biens antérieurs à tous, leur volonté la plus naturelle, leur droit le plus constant est de se préserver de l'oppression des riches en limitant l'ambition d'acquérir et rompant par des moyens justes la disproportion énorme des fortunes.

Art. 19. — La propriété étant un droit inviolable, tout possesseur est maître de disposer à son gré de ses biens et revenus, de quelque nature qu'ils soient, si l'usage qu'il en fait ne tend point à la destruction de la société.

Art. 20. — Les biens amassés aux dépens de la fortune publique, par le vol, l'agiotage, le monopole, l'accaparement, deviennent des propriétés nationales, à l'instant où la société acquiert par des faits constants la preuve de concussion.

Celle de Robespierre enfin, présentée à la Convention le 24 avril 1793, déclarait [1] :

... En définissant la liberté le premier des biens de l'homme, le plus sacré des droits qu'il tient de la nature, vous avez dit avec raison qu'elle avait pour bornes les droits d'autrui ; pourquoi n'auriez-vous pas appliqué ce principe à la propriété, qui est une institution sociale, comme si les lois éternelles de la nature étaient moins vénérables que les institutions des hommes ! Vous avez multiplié les articles pour assurer la plus grande liberté à l'exercice de la propriété, et vous n'avez pas dit un seul mot pour en déterminer le caractère légitime, de manière que votre déclaration paraît faite, non pour les pauvres, mais pour les riches, pour les accapareurs, pour les agioteurs et pour les tyrans. Je vous propose de réformer ces vices en consacrant les vérités suivantes :

Art. 1er. — La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion des biens qui lui est garantie par la loi.

Art. 2. — Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

Art. 3. — Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.

Art. 4. — Toute possession, tout trafic qui viole ce principe est illicite.

1. *Société des amis de la liberté et de l'égalité, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, présentée par M. Robespierre*, s. d., in-8. Cf. *Discours et rapports*, p. 245-254. On peut en approcher le *Discours sur la Constitution*, du 10 mai 1793 (*Ibid.*, p. 255-274).

LA TRADITION ROBESPIERRISTE ET LA CONVENTION

Bien que les articles proposés par Robespierre, alors désireux surtout de déconsidérer les Girondins et la Déclaration girondine de Condorcet, aient été ensuite retirés par lui [1], ces articles, imprimés par ordre de la Convention [2], demeurèrent vivants dans la mémoire des démocrates, qui cessèrent même de voir la moindre contradiction entre les idées de Robespierre et la déclaration de 1793, où l'article 16 était pourtant d'origine girondine [3] et rattachèrent même à la pensée de Robespierre l'article initial de cette Déclaration :

Le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

Aussi bien les paroles, les textes, les actes mêmes de Robespierre et de Saint-Just, quel qu'en ait été le sens réel, les interprétations auxquelles ils ont donné lieu et la représentation que le public démocratique s'est faite de leur action sont des éléments constitutifs essentiels de la tradition socialiste, à partir du mouvement babouviste de l'an IV jusqu'au mouvement communiste de la monarchie de juillet.

La chute de Robespierre au 9 thermidor an II fut plus tard interprétée comme un recul de la démocratie sociale. En réalité, la Convention est demeurée fidèle aux conceptions de la Constituante sur la propriété : le 21 septembre 1792, sur la proposition de Danton, désireux de se dégager de la complicité aventureuse de Fabre d'Églantine, elle avait décrété que les propriétés étaient sous la sauvegarde de la Nation ; le 26 février 1793, elle menaçait les auteurs d'attentats à la propriété ; le 18 mars 1793, elle répondait à la justification faite par J. Roux de l'émeute du 25 février par le décret du 18 mars, infligeant « la peine de mort contre quiconque proposera une loi agraire ou toute autre subversive des propriétés territoriales, commerciales et industrielles » ; le 31 mars 1793, elle décrétait la mort contre quiconque exciterait à la violation des propriétés ; elle réduisait les insurgés du 12 germinal et du 1er prairial an III, qui venaient par deux fois lui demander du pain et la Constitution de 1793 ; elle affirmait sa doctrine non seulement dans la proclamation du 18 vendémiaire an III, où elle disait : « Les propriétés doivent être sacrées : loin de nous ces systèmes dictés par l'immoralité et la paresse, qui atténuent l'horreur du larcin et l'érigent en doctrine ! », mais

1. A. Aulard, *oc. cit.*, p. 47-50. Mais la démocratie sociale de Robespierre semble s'être ensuite précisée dans son esprit, puisqu'il écrivait, au moment du 31 mai : « Les dangers intérieurs viennent des bourgeois : pour vaincre les bourgeois, il faut rallier le peuple » (*Rapport* de Courtois, 16 nivôse an II, p. 180).

2. Ils portent les nos 6-9 au projet imprimé.

3. Cet article porte : « Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie. »

encore dans le décret du 5 fructidor an III « sur les moyens de terminer la révolution », où elle promulguait la Constitution directoriale et garantissait, par l'article 358, « l'inviolabilité de toutes les propriétés, ou la juste indemnité de celles dont la nécessité publique, légalement constatée, exigerait le sacrifice. »

LA TRADITION SOCIALISTE, LE BABOUVISME

La tradition montagnarde antisoçialiste se prolonge au delà de cette date du 5 fructidor an III, car elle se heurte à la tradition socialiste elle-même, vivante en Babeuf, et elle triomphera de Babeuf grâce à Carnot. Babeuf reste fidèle, dans le *Journal de la liberté de la presse* (17 fruct. II-10 vend. III; 3 sept.-1er oct. 1794) et dans le *Tribun du peuple* (14 vend. III-5 flor. IV, 5 oct. 1794-24 août 1796), à la doctrine du communisme, qu'il désigne sous l'expression de « bonheur commun », employée par la Déclaration de 1793. Il groupe autour de lui de nombreux amis, et c'est l'un d'eux, Sylvain Maréchal (1750-1803), qui rédige, au nom des conspirateurs, le *Manifeste des Égaux* (1796)[1].

MANIFESTE DES ÉGAUX

Pendant quinze siècles tu as vécu esclave, et par conséquent malheureux. Depuis six années tu respires à peine, dans l'attente de l'indépendance, du bonheur et de l'égalité.

La révolution française n'est que l'avant-courrière d'une autre révolution bien plus grande, bien plus solennelle et qui sera la dernière.

Le peuple a marché sur le corps aux rois et aux prêtres coalisés contre lui : il en fera de même aux nouveaux tyrans, aux nouveaux tartuffes assis à la place des anciens.

Ce qu'il nous faut de plus que l'égalité des droits ?

Il nous faut non pas seulement cette égalité transcrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous consentons à faire tout pour elle, *à faire table rase pour nous en tenir à elle seule.* Périssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle !

Législateurs et gouvernants qui n'avez pas plus de génie que de bonne foi, propriétaires riches et sans entrailles, en vain essayez-

1. D'après Buonarroti, *Histoire de la Conspiration pour l'Égalité*, éd. de 1850, Paris, in-16, p. 70-74. On doit le rapprocher du *Manifeste des plébéiens* publié dans le *Tribun du peuple* du 9 frimaire an IV, où Babeuf critique le droit de propriété et le droit d'hérédité et réclame le droit à la vie pour les « prolétaires expropriés ».

vous de neutraliser notre sainte entreprise en disant : « Ils ne font que reproduire cette loi agraire demandée plus d'une fois déjà avant eux. »

Calomniateurs, taisez-vous à votre tour, et, dans le silence de la confusion, écoutez nos prétentions dictées par la nature et basées sur la justice.

La loi agraire ou le partage des campagnes fut le vœu instantané de quelques soldats sans principes, de quelques peuplades mues par leur instinct plutôt que par la raison. Nous tendons à quelque chose de plus sublime et de plus équitable, LE BIEN COMMUN ou la COMMUNAUTÉ DES BIENS ! Plus de propriété individuelle des terres, la terre n'est à personne. Nous réclamons, nous voulons la jouissance communale des fruits de la terre : *les fruits sont à tout le monde...*

L'instant est venu de fonder la RÉPUBLIQUE DES ÉGAUX, ce grand hospice ouvert à tous les hommes. Les jours de la restitution générale sont arrivés. Familles gémissantes, venez vous asseoir à la table commune dressée par la nature pour tous ses enfants...

PEUPLE DE FRANCE,

Ouvre les yeux et le cœur à la plénitude de la félicité : reconnais et proclame avec nous la RÉPUBLIQUE DES ÉGAUX.

ANALYSE DE LA DOCTRINE DU TRIBUN

La pensée babouviste inspire également l'*Analyse de la doctrine du Tribun,* qui n'est pas non plus de la plume de Babeuf, mais qui, affichée le 20 germinal an IV, servit beaucoup à la propagande des Égaux [1].

1. — La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens.

2. — Le but de la société est de défendre cette égalité, souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'état de nature, et d'augmenter, par le concours de tous, les jouissances communes.

3. — La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler ; nul n'a pu, sans crime, se soustraire au travail.

4. — Les travaux et les jouissances doivent être communs.

5. — Il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire.

1. Buonarroti en fit un commentaire analysé par P. Robiquet, *Buonarroti et la Conspiration des Égaux,* Paris, 1910, in-18, p. 256 et suiv.

6. — Nul n'a pu, sans crime, s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie.

7. — Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni riches ni pauvres.

8. — Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigents sont les ennemis du peuple.

9. — Nul ne peut, par l'accumulation de tous les moyens, priver l'autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur ; l'instruction doit être commune.

10. — Le but de la révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur commun.

11. — La révolution n'est pas finie, parce que les riches absorbent tous les biens et commandent exclusivement, tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère et ne sont rien dans l'État.

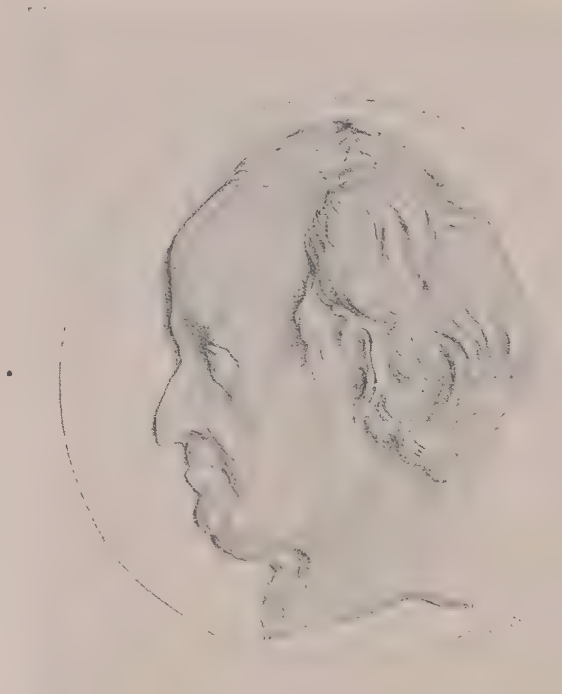
12. — La Constitution de 1793 est la véritable loi des Français, parce que le peuple l'a solennellement acceptée.

LA CONSPIRATION DES ÉGAUX

La propagande des Égaux ne se borna pas à Paris, mais il est actuellement impossible de déterminer l'étendue et la nature de cette propagande[1]. L'*Acte d'insurrection* du Comité directeur prévoyait « le rétablissement de la Constitution de 1793, de la liberté, de l'égalité et du bonheur commun », par l'emploi de moyens radicaux (mise à mort des opposants, occupation des grands services publics, rétablissement des comités révolutionnaires). L'entreprise était dirigée par un Directoire insurrecteur secret de 4 membres, duquel dépendaient 12 agents révolutionnaires, s'ignorant mutuellement, et des agents intermédiaires ; ce personnel devait organiser des réunions patriotiques, privées ou dans les cafés, « alimenter, diriger l'esprit public par des lectures de journaux populaires, par des discussions sur les droits du peuple, par des chansons », attirer et convaincre les « frères armés », c'est-à-dire les soldats[2]. La dénonciation faite par un traître, l'officier Grisel, amena l'arrestation des Égaux, le 10 mai 1796, leur comparution devant la Haute-Cour de Vendôme, la condamnation de Babeuf et de Darthé à mort, — ils furent exécutés le 27 mai 1797, — celle de 7 de leurs complices à la détention. L'un de ceux-ci était Buonarroti (1761-1837),

1. On estime à 17000 le nombre des personnes qui furent touchées par cette propagande, pour l'étude de laquelle les cartons F7 7141-7151 des Archives nationales fournissent de nombreux documents.

2. D'après les pièces saisies chez les Égaux et transmises aux Cinq-Cents par le Directoire exécutif, à partir du 21 floréal an IV, date du premier message sur « l'horrible complot ».



MÉDAILLON LITHOGRAPHIÉ
REPRÉSENTANT BUONARROTI AGÉ

(Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes.)

BUONARROTI (1761-1837), AMI ET DISCIPLE DE BABEUF,
TRANSMET LA TRADITION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALISTE DE LA REVOLUTION

qui vécut assez longtemps pour transmettre aux révolutionnaires du XIXe siècle l'inspiration socialiste de 1793 et de 1796[1].

1. A son action personnelle, il faut ajouter celle de son livre sur la *Conspiration pour l'Égalité dite de Babeuf*, Bruxelles, 1828, 2 t. en 1 vol. — Voy. plus bas, p. 53.

BIBLIOGRAPHIE. — ESPINAS, *La philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution*, Paris, 1898, in-8; A. LICHTENBERGER, *Le Socialisme et la Révolution française*, Paris, 1899, in-8; A. AULARD, *Les origines historiques du socialisme français*, dans *Études et Leçons*, IV, Paris, 1904, in-18, p. 20-68 (écrit en 1899); P. KROPOTKINE, *La Grande Révolution*,, Paris, 1909, in-18; — en particulier, sur *Babeuf* et le *Babouvisme* : Victor ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf et du Babouvisme d'après de nombreux documents inédits*, Paris, 1884. 2 vol. in-8; A. THOMAS, *La Doctrine des Égaux*, Paris, 1906, in-16; O. KARMIN, *Sylvain Maréchal et le Manifeste des Égaux*, dans la *Revue historique de la Révolution française*, oct.-déc. 1909; P. ROBIQUET, *Buonarroti et la secte des Égaux*, Paris, 1910, in-18; A. MATHIEZ, *La politique de Robespierre et le 9 thermidor expliqués par Buonarroti*, dans les *Annales révolutionnaires*, oct.-déc. 1910.

CHAPITRE II

SAINT-SIMON ET FOURIER

(1800-1830)

SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME

(1830-1848)

SAINT-SIMON : LA RÉORGANISATION SOCIALE ; LA « PARABOLE » ; LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ; LE « NOUVEAU CHRISTIANISME ». || FOURIER : L'HARMONIE UNIVERSELLE ET LA CRITIQUE DE LA CIVILISATION ; L'ASSOCIATION AGRICOLE ET DOMESTIQUE ; L'ORDRE SOCIÉTAIRE ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL. || LES SAINT-SIMONIENS : LE « PRODUCTEUR » ; L' « EXPOSITION DE LA DOCTRINE SAINT-SIMONIENNE » ; L'EXPLOITATION DE L'HOMME PAR L'HOMME ; L'ORGANISATION DU MONDE, LES CAPACITÉS, LA PROPRIÉTÉ ET L'HÉRITAGE ; LES MISSIONS PROVINCIALES, LES SÉANCES DE L'ÉGLISE SAINT-SIMONIENNE ; L' « ORGANISATEUR », LE « GLOBE ». || L'ÉCOLE FOURIÉRISTE : LE « PHALANSTÈRE », LA « PHALANGE », LA « DÉMOCRATIE PACIFIQUE » ; « MANIFESTE POLITIQUE ET SOCIAL » : DROIT AU TRAVAIL, ASSOCIATION DU CAPITAL, DU TRAVAIL ET DU TALENT ; LA PROPAGANDE FOURIÉRISTE.

SAINT-SIMON

Entre le socialisme politique ou prolétarien qui s'exprime et agit sous la Révolution et le socialisme théorique et « utopique » dont les publications sont postérieures à 1800, la continuité est établie par la transmission des doctrines et des influences. Saint-Simon (1760-1825) se rattache, par Condorcet, à la Révolution et aux philosophes du XVIIIe siècle ; Charles Fourier (1772-1837) se rattache, par des inspirations multiples, au socialisme coopératif et alimentaire, au socialisme du droit au travail. Le principal de l'œuvre doctrinale du socialisme, entre 1800 et 1825, est accompli dans l'isolement par ces deux hommes.

RÉORGANISATION SOCIALE

Le premier ouvrage publié par Saint-Simon, les *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains* (1803), expose les principes de la réorganisation sociale sous la direction des savants. En 1804, Saint-Simon adresse à Fourcroy [1], conseiller d'État, directeur de l'instruction publique, le résumé suivant de ses théories et de ses projets [2].

1. L'envoi est fait par « Saint-Simon et Bazin, rue de l'Université, au coin de celle des Saints-Pères ».

2. Arch. nat., F[17] 4317. — L'accusé de réception est du 29 thermidor an XII.

EXTRAIT D'UN OUVRAGE SUR L'ORGANISATION SOCIALE.

Cet ouvrage a pour but d'utiliser l'idée produite par Condorcet. Nous supposons une île de dix lieues de rayon, habitée par un peuple éclairé, et nous proposons à ce peuple l'organisation suivante :

TITRE Ier. — Les membres de la nation voteront individuellement tous les ans pour la nomination des cinq plus forts physiciens, mathématiciens, astronomes, chimistes, physiologistes, littérateurs[1].

Ces trente savants s'adjoindront cinq artistes et quinze personnes choisies dans la carrière de l'industrie.

La réunion de ces cinquante hommes de génie portera le nom de *Parlement de perfectionnement* ; ce corps sera présidé par le mathématicien qui aura obtenu le plus de voix.

Tous les membres de la nation donneront, en faisant leur nomination, une somme proportionnée à leurs facultés : cette somme sera mise à la disposition des élus.

Le Parlement destituera les fonctionnaires publics qui abuseront de leur autorité. Il dirigera l'éducation publique. Il accordera des récompenses à ceux qui feront faire des progrès aux sciences, aux arts, à l'industrie. Il réglera la manière dont il exercera ces pouvoirs. Il y aura trois classes d'appointements pour les membres du Parlement ; les artistes auront des appointements doubles de ceux des savants ; les appointements des personnes choisies dans la carrière de l'industrie seront doubles de ceux des artistes ; les appointements des savants seront modiques, le Parlement en fixera la quotité.

Le Parlement emploiera la somme qui se trouvera à sa disposition :

1° A entretenir, à améliorer, à multiplier les établissements d'éducation ;

2° A récompenser pécuniairement les hommes qui feront des découvertes utiles aux sciences, aux arts, à l'industrie.

Les récompenses pécuniaires que le Parlement accordera à ceux qui feront des découvertes scientifiques seront modiques.

Le Parlement fera imprimer un tableau sur lequel seront désignés tous les genres de travaux utiles à la société.

A la fin de leur éducation, les jeunes gens seront tenus de se faire inscrire dans une des classes de travaux.

Tous les ans, les individus attachés à une même classe de tra-

1. La littérature se divise en deux branches : l'une dépend des sciences, l'autre est à la tête des arts. Les écrivains politiques, moralistes, historiens forment une classe de savants (*Note des auteurs*).

vaux nommeront les cinq d'entre eux qui se seront le plus distingués sous le rapport de perfectionnement, et les cinq élus répartiront la totalité des membres de la classe en trois sections; ils les placeront dans la première, la seconde ou la troisième section suivant l'opinion qu'ils auront de leur capacité relative.

TITRE II. — Les propriétaires possédant un revenu suffisant pour vivre seront collectivement investis du pouvoir actif. Ils seront obligés de le subdiviser en pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire; mais ils pourront adopter le mode qu'ils voudront pour l'exercice de ces trois pouvoirs.

Les propriétaires rempliront toutes les places à la nomination du pouvoir actif; il ne leur sera alloué aucuns appointements.

Ne seront point éligibles les propriétaires qui, à la fin de leur éducation, n'auront point reçu du Conseil de l'école dans laquelle ils auront étudié un certificat de capacité.

... Après un long repos, l'esprit humain a pris son essor. Le XVIIe siècle a produit des hommes de génie dans tous les genres, il a donné le jour à Newton. Dans le XVIIIe siècle, les sciences exactes ont fait de grands progrès; les idées superstitieuses ont été foudroyées. Qu'arrivera-t-il dans le XIXe siècle? La science de l'organisation sociale deviendra une science positive; sa théorie se basera sur l'observation générale produite par Condorcet.

LA « PARABOLE »

Saint-Simon publie en 1807-1808 son *Introduction aux travaux scientifiques du* XIXe *siècle,* Paris, 2 vol. in-4, et en 1817 les cahiers de l'*Industrie.* En 1819, la première livraison de l'*Organisateur,* Paris, in-8, contenait la *Parabole de Saint-Simon,* qui lui valut un procès et un acquittement et qui, reproduite dans les *Lettres de M. Henri de Saint-Simon à MM. les jurés qui doivent prononcer sur l'accusation intentée contre lui,* mars 1820, Paris, in-8, a été publiée dans les *Œuvres* éditées par Olinde Rodrigues, Paris, 1841, in-8.

Nous supposons que la France perde subitement ses 50 premiers physiciens, ses 50 premiers chimistes, ses 50 premiers physiologistes, ses 50 premiers mathématiciens, ses 50 premiers poètes, ses 50 premiers peintres, ses 50 premiers sculpteurs, ses 50 premiers musiciens, ses 50 premiers littérateurs;

Ses 50 premiers mécaniciens, ses 50 premiers ingénieurs civils et militaires, ses 50 premiers artilleurs, ses 50 premiers architectes, ses 50 premiers médecins, ses 50 premiers chirurgiens, ses 50 premiers pharmaciens, ses 50 premiers marins, ses 50 premiers horlogers;

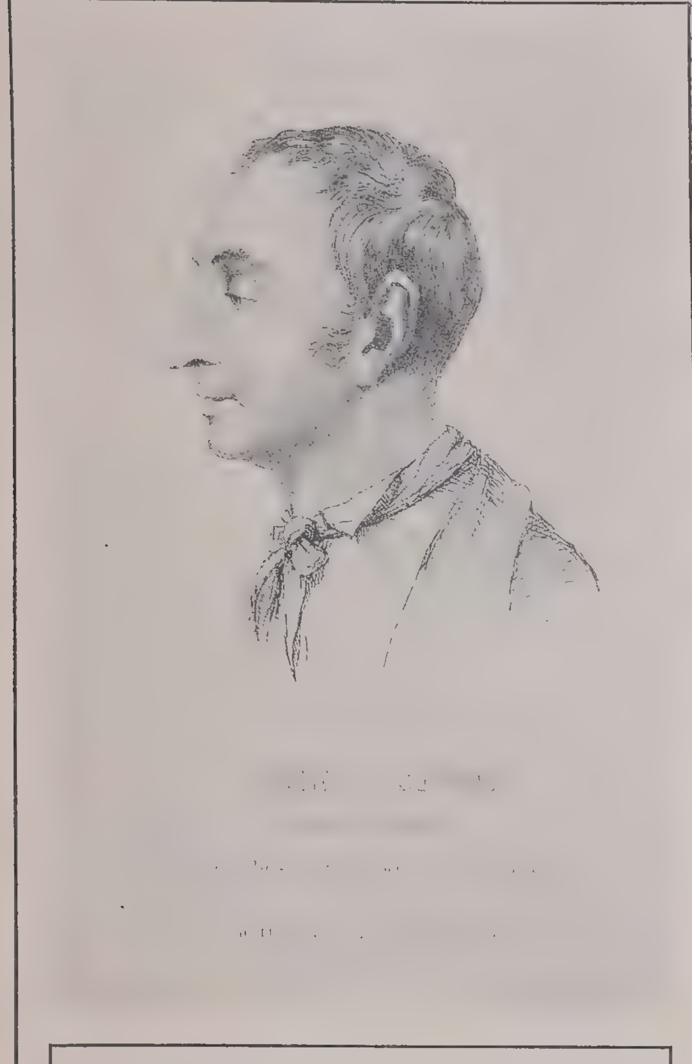
Ses 50 premiers banquiers, ses 200 premiers négociants, ses 600 premiers cultivateurs, ses 50 premiers maîtres de forges, ses 50 premiers fabricants d'armes, ses 50 premiers tanneurs, ses 50 premiers teinturiers[1]... ses 50 premiers couteliers, ses 50 premiers fondeurs, et les 100 autres personnes de divers états non désignés, les plus capables dans les sciences, dans les beaux-arts et dans les arts et metiers, faisant en tout les 3000 premiers savants artistes et artisans de France.

Comme ces hommes sont les Français les plus essentiellement producteurs, ceux qui donnent les produits les plus importants, ceux qui dirigent les travaux les plus utiles à la nation, et qui la rendent productive dans les sciences, dans les beaux-arts et dans les arts et metiers, ils sont réellement la fleur de la société française; ils sont de tous les Français les plus utiles à leur pays, ceux qui lui procurent le plus de gloire, qui hâtent le plus sa civilisation ainsi que sa prospérité : la nation deviendrait un corps sans âme à l'instant où elle les perdrait ; elle tomberait immédiatement dans un état d'infériorité vis-à-vis des nations dont elle est aujourd'hui la rivale, et elle continuerait à rester subalterne à leur égard, tant qu'elle n'aurait pas réparé cette perte, tant qu'il ne lui aurait pas repoussé une tête.

... Passons à une autre supposition. Admettons que la France conserve tous les hommes de génie qu'elle possède dans les sciences, dans les beaux-arts et dans les arts et métiers, mais qu'elle ait le malheur de perdre, le même jour, Monsieur, frère du roi, Mgr le duc d'Angoulême, ... Mme la duchesse de Berry, Mme la duchesse d'Orléans, Mme la duchesse de Bourbon, et Mlle de Condé ; qu'elle perde en même temps tous les grands officiers de la Couronne, tous les ministres d'État, avec ou sans département, tous les conseillers d'État, tous les maîtres des requêtes, tous ses maréchaux, tous ses cardinaux, archevêques, évêques, grands-vicaires et chanoines, tous les préfets et sous-préfets, tous les employés dans les ministères, tous les juges, en sus de cela, les dix mille propriétaires les plus riches parmi ceux qui vivent noblement.

Cet accident affligerait certainement les Français, parce qu'ils sont bons, parce qu'ils ne sauraient voir avec indifférence la disparition subite d'un aussi grand nombre de leurs compatriotes. Mais cette perte des trente mille individus réputés les plus importants de

1. Nous supprimons ici une longue partie de l'énumération, qui se poursuit sur ce mode.



LITHOGRAPHIE
DU FONDATEUR DU SAINT-SIMONISME
(Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes.)

l'État ne leur causerait de chagrin que sous un rapport purement sentimental, car il n'en résulterait aucun mal politique pour l'État.

D'abord, par la raison qu'il serait très facile de remplir les places qui seraient devenues vacantes : il existe un grand nombre de Français en état d'exercer les fonctions de frère du Roi aussi bien que Monsieur ; beaucoup sont capables d'occuper les places de princes tout aussi convenablement que Mgr le duc d'Angoulême, que Mgr le duc d'Orléans... Les antichambres du Château[1] sont pleines de courtisans prêts à occuper les places de grands-officiers de la Couronne ; quant aux dix mille propriétaires vivant noblement, leurs héritiers n'auraient besoin d'aucun apprentissage pour faire les honneurs de leurs salons aussi bien qu'eux.

La prospérité de la France ne peut avoir lieu que par l'effet et en résultat des progrès des sciences, des beaux-arts et des arts et métiers ; or, les princes, les grands officiers de la Couronne, les évêques, les maréchaux de France, les préfets et les propriétaires oisifs ne travaillent point directement aux progrès des sciences, des beaux-arts et des arts et métiers ; loin d'y contribuer, ils ne peuvent qu'y nuire, puisqu'ils s'efforcent d'y prolonger la prépondérance exercée jusqu'à ce jour par les théories conjecturales sur les connaissances positives ; ils nuisent nécessairement à la prospérité de la nation, en privant, comme ils le font, les savants, les artistes et les artisans du premier degré de considération qui leur appartient légitimement ; ils y nuisent, puisqu'ils emploient leurs moyens pécuniaires d'une manière qui n'est pas directement utile aux sciences, aux beaux-arts et aux arts et métiers ; ils y nuisent, puisqu'ils prélèvent annuellement sur les impôts payés par la nation une somme de trois à quatre cents millions sous le titre d'appointements, de pensions, de gratification, d'indemnités, etc., pour le paiement de leurs travaux, qui lui sont inutiles.

Ces suppositions mettent en évidence le fait le plus important de la politique actuelle ; elles placent à un point de vue d'où l'on découvre ce fait dans toute son étendue et d'un seul coup d'œil. Elles prouvent clairement, quoique d'une manière indirecte, que l'organisation sociale est peu perfectionnée ; que les hommes se laissent encore exploiter par la violence et par la ruse ; et que l'espèce humaine, politiquement parlant, est encore plongée dans l'immoralité.

1. Les Tuileries.

Ces suppositions font voir que la société actuelle est véritablement le monde renversé :

Puisque la nation a admis pour principe fondamental que les pauvres devaient être généreux à l'égard des riches, et qu'en conséquence les moins aisés se privent journellement d'une partie de leur nécessaire pour augmenter le superflu des gros propriétaires ;

Puisque les plus grands coupables, les voleurs généraux, ceux qui pressurent la totalité des citoyens, et qui leur enlèvent trois à quatre cents millions par an, se trouvent chargés de faire punir les petits délits contre la société ;

Puisque l'ignorance, la superstition, la paresse et le goût des plaisirs dispendieux forment l'apanage des chefs suprêmes de la société, et que les gens capables, économes et laborieux ne sont employés qu'en subalternes et comme des instruments ;

Puisque, en un mot, dans tous les genres d'occupation, ce sont des hommes incapables qui se trouvent chargés du soin de diriger les gens capables ; que ce sont, sous le rapport de la moralité, les hommes les plus immoraux qui sont appelés à former les citoyens à la vertu, et que, sous le rapport de la justice distributive, ce sont les grands coupables qui sont préposés pour punir les fautes des petits délinquants.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Après les trois parties *Du système industriel*, Paris, 1821, in-8, le *Catéchisme des industriels*, publié en 1824 en quatre cahiers, Paris, in-8, et inachevé, expose la doctrine de Saint-Simon sur les classes sociales et l'évolution, les conditions et les droits du travail, les principes du gouvernement social et l'administration de l'industrie. Voici les « considérations » fondamentales de la doctrine (*Œuvres*, p. p. O. Rodrigues, p. 48-50) :

1° La récapitulation du passé de la société nous a prouvé que la classe industrielle avait continuellement acquis de l'importance, tandis que les autres en avaient toujours perdu ; et nous devons conclure de là que la classe industrielle doit finir par se constituer la plus importante de toutes ;

2° Le simple bon sens a placé, dans tous les individus, le raisonnement suivant : les hommes ayant travaillé à l'amélioration de leur sort, le but vers lequel ils ont toujours tendu a été celui de l'établissement d'un ordre social dans lequel la classe occupée des travaux les plus utiles soit la plus considérée, et c'est à ce but que la société finira nécessairement par atteindre ;

3° Le travail est la source de toutes les vertus ; les travaux les

plus utiles sont ceux qui doivent être les plus considérés ; ainsi la morale divine et la morale humaine appellent également la classe industrielle à jouer le premier rôle dans la société ;

4° La société se compose d'individus ; le développement de l'intelligence sociale ne peut être que celui de l'intelligence individuelle sur une plus grande échelle. Si l'on observe la marche que suit l'éducation des individus, on remarque, dans les écoles primaires, l'action de gouverner comme étant la plus forte ; et dans les écoles d'un rang plus élevé, on voit l'action de gouverner les enfants diminuer toujours d'intensité, tandis que l'enseignement joue un rôle de plus en plus important ; il en a été de même pour l'éducation de la société : l'action militaire, c'est-à-dire l'action féodale, a dû être la plus forte à son origine ; elle a toujours dû décroître, tandis que l'action administrative a toujours dû acquérir de l'importance, et le pouvoir administratif doit nécessairement finir par dominer le pouvoir militaire.

... Les industriels les plus importants étant ceux qui ont fait preuve de la plus grande capacité en administration, puisque c'est à leur capacité dans ce genre qu'ils doivent l'importance qu'ils ont acquise, ce sont eux qui, en définitive, seront nécessairement chargés de la direction des intérêts sociaux.

LE « NOUVEAU CHRISTIANISME »

La doctrine s'achève dans celle du *Nouveau christianisme,* publié en 1825, Paris, in-8, dont nous donnons les définitions et les principes généraux (*Œuvres,* p. 103-105).

Le nouveau christianisme se composera de parties à peu près semblables à celles qui composent aujourd'hui les diverses associations qui existent en Europe et en Amérique.

Le nouveau christianisme, de même que les associations hérétiques, aura sa morale, son culte et son dogme ; il aura son clergé, et son clergé aura ses chefs. Mais malgré cette similitude d'organisation, le nouveau christianisme sera purgé de toutes les hérésies actuelles ; la doctrine de la morale sera considérée par les nouveaux chrétiens comme la plus importante, le culte et le dogme ne seront envisagés par eux que comme des accessoires ayant pour objet principal de fixer sur la morale l'attention des fidèles de toutes les classes.

Dans le nouveau christianisme, toute la morale sera déduite directement de ce principe : *Les hommes doivent se conduire en frères à l'égard les uns des autres ;* et ce principe, qui appartient au christia-

nisme primitif, éprouvera une *transfiguration* d'après laquelle il sera présenté comme devant être aujourd'hui le but de tous les travaux religieux.

Ce principe régénéré sera présenté de la manière suivante : *La religion doit diriger la société vers le grand but de l'amélioration la plus rapide possible du sort de la classe la plus pauvre.*

Ceux qui doivent fonder le nouveau christianisme et se constituer chefs de la nouvelle église, ce sont les hommes les plus capables de contribuer par leurs travaux à l'accroissement du bien-être de la classe la plus pauvre. Les fonctions du clergé se réduiront à enseigner la nouvelle doctrine chrétienne, au perfectionnement de laquelle les chefs de l'église travailleront sans relâche.

FOURIER

Le 11 frimaire an XII (1804), Fourier publie dans le *Bulletin de Lyon,* sous le titre de *Harmonie universelle,* l'abrégé de son système [1].

L'HARMONIE UNIVERSELLE

Le calcul de l'harmonie est une découverte à laquelle le genre humain était loin de s'attendre. C'est une théorie mathématique des destinées de tous les globes et de leurs habitants, une théorie des seize ordres sociaux qui peuvent s'établir dans les divers globes pendant l'humanité.

Des seize sociétés possibles, on n'en voit sur notre globe que trois : Sauvagerie, Barbarie et Civilisation. Elles vont finir prochainement, et tous les peuples de la terre passeront à la quinzième société qui est l'harmonie simple.

Grands hommes de tous les siècles! Newton et Leibnitz, Voltaire et Rousseau, savez-vous en quoi vous êtes grands? C'est en aveuglement. Vous ne semblerez bientôt que de grands fous, pour avoir pensé que la Civilisation était la destinée sociale du genre humain. Comment n'avez-vous pas supposé que ces trois sociétés, sauvage, barbare et civilisée, sont des échelons pour s'élever plus haut, qu'elles sont un âge d'enfance et d'imbécillité pour la raison, et que Dieu serait imprévoyant, s'il n'avait inventé rien de mieux pour le bonheur de l'homme? Ces trois sociétés sont les plus désas-

1. A signaler deux volumes de textes choisis de Fourier : *Œuvres choisies*, par Ch. Gide, Paris, s. d., in-16 *Le Socialisme sociétaire, Extraits des œuvres complètes*, p. p. Hubert Bourgin, Paris, 1903, in-16.

treuses d'entre les seize. Sur les seize, il y en a sept qui établissent la paix perpétuelle, l'unité universelle, la liberté des femmes.

J'ai dû cette étonnante découverte au calcul analytique et synthétique de l'attraction passionnée que nos savants n'avaient pas jugée digne d'attention, depuis 2 500 ans qu'ils étudient. Ils ont découvert les lois du mouvement matériel ; cela est beau, mais ne détruit pas l'indigence. Il fallait découvrir les lois du mouvement social. Leur invention va conduire le genre humain à l'opulence, aux voluptés, à l'unité du globe. Je le répète, cette théorie sera géométrique et appliquée aux sciences physiques. Ce ne sera pas une doctrine arbitraire, comme les sciences politiques et morales, qui vont faire une triste fin. On va voir une fameuse débâcle de bibliothèques.

Si jamais la guerre fut déplorable, c'est en ce moment; bientôt les vainqueurs seront au niveau des vaincus. A quoi serviront les conquêtes, quand le globe entier ne composera qu'une seule nation, n'aura qu'une seule administration? Malgré cette unité, il n'existera dans l'harmonie aucune égalité.

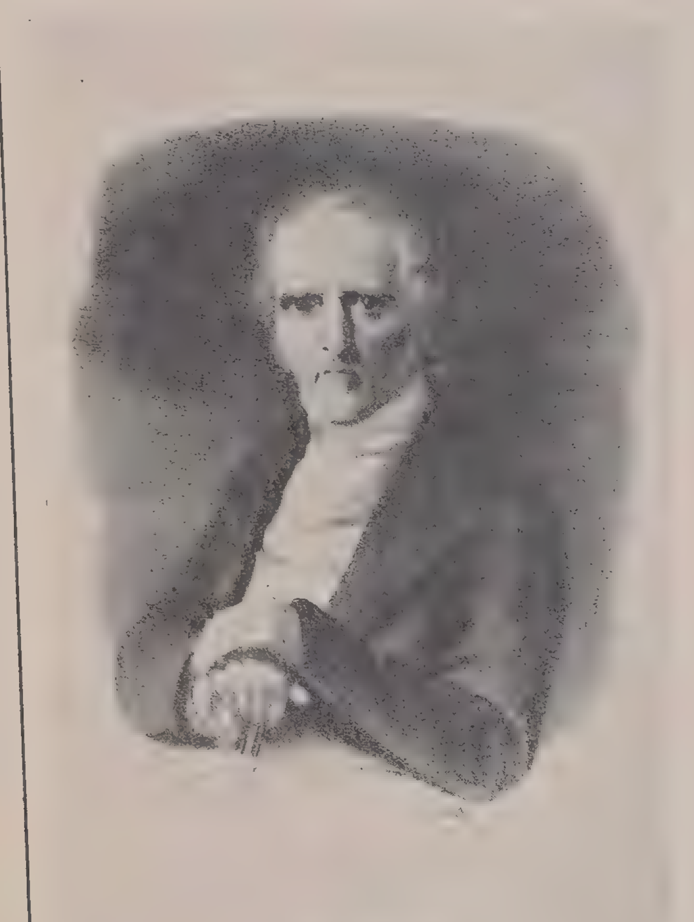
On pourra ménager au chef de la France l'honneur de tirer le genre humain du chaos social, d'être le fondateur de l'harmonie et le libérateur du globe, honneur dont les avantages ne seront pas médiocres, et seront transmis à perpétuité aux descendants du fondateur.

Quelques lecteurs crieront au rêve, au visionnaire. Patience! Sous peu, nous les éveillerons eux-mêmes d'un rêve affreux, le rêve de la Civilisation. Aveugles savants, voyez vos villes pavées de mendiants, vos citoyens luttant contre la faim, vos champs de bataille et toutes vos infamies sociales. Croirez-vous après cela que la Civilisation soit la destinée du genre humain, ou bien que J.-J. Rousseau ait eu raison en disant des civilisés : « Ce ne sont pas là des hommes, il y a là quelque bouleversement dont nous ne savons pas pénétrer la cause. »

La *Théorie des quatre mouvements* est publiée en 1808, Leipzig [Lyon], in-8, sans nom d'auteur, comme *prospectus et annonce* de la « découverte ». Elle expose les principes de la critique de Fourier, de sa méthode, de son système d'association agricole, étendue à l'industrie et au ménage, et de travail attrayant, distribué par séries.

PRINCIPES DE LA CRITIQUE SOCIALE

... Après la catastrophe de 1793, les illusions furent dissipées, les sciences politiques et morales furent flétries et décréditées sans retour. Dès lors on dut entrevoir qu'il n'y avait aucun bonheur à



FOURIER

(D'après le portrait peint par Gigoux. — Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes.)

FOURIER (1772-1837) FONDE, EN MÊME TEMPS QUE SAINT-SIMON, UNE DES DEUX GRANDES ÉCOLES SOCIALISTES FRANÇAISES

espérer de toutes les lumières acquises, qu'il fallait chercher le bien social dans quelque nouvelle science, et ouvrir de nouvelles routes au génie politique ; car il était évident que ni les philosophes ni leurs rivaux ne savaient remédier aux misères sociales, et que, sous les dogmes des uns ou des autres, on verrait toujours se perpétuer les fléaux les plus honteux, entre autres l'indigence.

Telle fut la première considération qui me fit soupçonner l'existence d'une science sociale encore inconnue, et qui m'excita à en tenter la découverte. Loin de m'effrayer de mon peu de lumières, je n'entrevis que l'honneur de saisir ce que vingt-cinq siècles savants n'avaient pas su découvrir.

J'étais encouragé par les nombreux indices d'égarement de la raison et surtout par l'aspect des fléaux dont l'industrie sociale est affligée : l'indigence, la privation de travail, les succès de la fourberie, les pirateries maritimes, le monopole commercial, l'enlèvement des esclaves, enfin tant d'autres infortunes dont je passe l'énumération, et qui donnent lieu de douter si l'industrie civilisée n'est pas une calamité inventée par Dieu pour châtier le genre humain.

De là je présumai qu'il existait dans cette industrie quelque renversement de l'ordre naturel ; qu'elle s'exerçait peut-être d'une manière contradictoire avec les vues de Dieu ; que la ténacité de tant de fléaux pouvait être attribuée à l'absence de quelque disposition voulue par Dieu et inconnue de nos savants ; enfin, je pensai que, si les sociétés humaines sont atteintes, selon l'opinion de Montesquieu, « *d'une maladie de langueur, d'un vice intérieur, d'un venin secret et caché* », on pourrait trouver le remède en s'écartant des routes suivies par nos sciences incertaines qui avaient manqué ce remède depuis tant de siècles. J'adoptai donc pour règle dans mes recherches LE DOUTE ABSOLU ET L'ÉCART ABSOLU. Il faut définir ces deux procédés, puisque personne avant moi n'en avait fait usage.

1° *Le doute absolu*... Comme je n'avais de rapport avec nul parti scientifique, je résolus d'appliquer le doute aux opinions des uns et des autres indistinctement, et de suspecter jusqu'aux dispositions qui avaient l'assentiment universel. Telle est la civilisation, qui est l'idole de tous les partis philosophiques, et dans laquelle on croit voir le terme de la perfection. Cependant quoi de plus imparfait que cette civilisation qui traîne tous les fléaux à sa suite ? quoi de plus douteux que sa nécessité et sa permanence future ? N'est-il pas probable qu'elle n'est qu'un échelon dans la carrière sociale ?... Il

faut donc appliquer le doute à la civilisation, douter de sa nécessité, de son excellence et de sa permanence...

2° *L'écart absolu.* J'avais présumé que le plus sûr moyen d'arriver à des découvertes utiles, c'était de s'éloigner en tout sens des routes suivies par les sciences incertaines, qui n'avaient jamais fait la moindre invention utile au corps social, et qui, malgré les immenses progrès de l'industrie, n'avaient pas même réussi à prévenir l'indigence. Je pris donc à tâche de me tenir constamment en opposition avec ces sciences (p. 4-8).

L'ASSOCIATION AGRICOLE

L'idée paraît d'abord gigantesque et impraticable à cause de l'obstacle qu'opposent les passions à une telle réunion; obstacle d'autant plus effrayant qu'on ne peut pas les surmonter petit à petit. On ne peut guère réunir en société agricole vingt, trente, quarante individus, pas même cent; il en faut au moins huit cents pour former l'Association NATURELLE OU ATTRAYANTE. J'entends par ces mots une société dont les membres sont entraînés au travail par émulation, amour-propre et autres véhicules compatibles avec celui de l'intérêt : l'ordre dont il s'agit nous passionnera pour l'agriculture, aujourd'hui si rebutante qu'on ne l'exerce que par nécessité et par la crainte de mourir de faim...

L'Association agricole, en la supposant élevée au nombre d'environ mille personnes, présente à l'industrie des bénéfices si énormes qu'on a peine à expliquer l'insouciance des modernes à ce sujet; il existe pourtant une classe de savants, les économistes, voués spécialement aux calculs de perfectionnement industriel. Leur négligence à rechercher un procédé d'Association est d'autant plus inconcevable qu'ils ont eux-mêmes indiqué plusieurs des avantages qui en résulteraient... Pourtant ils n'ont pas indiqué la vingtième partie des bénéfices qui naîtraient de l'Association agricole (p. 11-13).

L'ORDRE SOCIÉTAIRE

Les passions, qu'on a crues ennemies de la concorde, et contre lesquelles on a écrit tant de milliers de volumes qui vont tomber dans le néant, les passions, dis-je, ne tendent qu'à la concorde, qu'à l'unité sociale dont nous les avons crues si éloignées; mais elles ne peuvent s'harmoniser qu'autant qu'elles s'entrechoquent régulièrement dans les SECTES PROGRESSIVES OU SÉRIES DE GROUPES : hors de ce mécanisme, les passions ne sont que des tigres déchaînés, des énigmes incompréhensibles. C'est ce qui a fait dire aux

philosophes qu'il faudrait les réprimer, opinion doublement absurde en ce que l'on ne peut pas réprimer les passions et en ce que, si chacun les réprimait, l'état civilisé déclinerait rapidement et retomberait à l'état nomade, dans lequel les passions seraient aussi malfaisantes qu'on les voit parmi nous; car je ne crois pas plus aux vertus des bergers qu'à celles de leurs apologistes.

L'ordre sociétaire qui va succéder à l'incohérence civilisée n'admet ni modération, ni égalité, ni aucune des vues philosophiques : il veut des passions ardentes et raffinées; dès que l'association est formée, les passions s'accordent d'autant plus facilement qu'elles sont plus vives et plus nombreuses (p. 15-16).

L'exposition de la doctrine de Fourier est développée dans le *Traité de l'association domestique agricole;* Paris et Londres, 1822, 2 vol. in-8, et dans *Le nouveau monde industriel, ou invention du procédé d'industrie attrayante et naturelle distribuée en séries passionnées*, Paris, 1829, in-8. Ces deux ouvrages ont été réédités avec la *Théorie des quatre mouvements* dans les *Œuvres complètes,* Paris, 1841-1845; 6 vol. in-8.

LES SAINTS-SIMONIENS

En 1825, les disciples de Saint-Simon, Olinde Rodrigues, Auguste Comte, Halévy, Duveyrier, Bailly, Buchez, Armand Carrel, Bazard et Enfantin, fondent le *Producteur,* hebdomadaire, Paris, in-8, 1825-1826, 6 vol. in-8, avec cette épigraphe : « L'âge d'or, qu'une aveugle tradi tion a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous. »

LE PRODUCTEUR

Journal de l'industrie, des sciences et des beaux-arts.

PROSPECTUS.

Le journal dont nous publions le prospectus aura pour but le plus grand développement possible de la *production*, prise dans son acception la plus étendue. Il cherchera à déterminer l'union des savants, des industriels et des artistes; union si importante, puisqu'elle seule peut tirer la société de l'etat de crise où elle se trouve, en assurant le triomphe définitif du travail sur l'oisiveté et des capacités positives sur les connaissances vagues et sur les capacités de convention...

Trois éléments constituent le bien-être du corps social : l'entretien physique, l'instruction, et les jouissances en harmonie avec le développement moral de l'homme. La société possède en ellememe de quoi subvenir à ces trois besoins. C'est la combinaison



LITHOGRAPHIE D'ENFANTIN, DE 1832.

ENFANTIN, DIT « LE PÈRE », EST REVÊTU DU COSTUME
QUE PORTAIENT LES SAINT-SIMONIENS DANS LEUR PROPAGANDE
ET QUI LEUR VALUT PLUSIEURS CONDAMNATIONS

(*Bibl. Nat., Cab. des Estampes.*)

des arts industriels, des sciences et des beaux-arts qui doit produire ce bien-être complet auquel la société a droit d'aspirer, puisqu'elle en possède tous les éléments.

En prenant ce point de départ, une philosophie nouvelle, résultat de longues méditations sur l'organisation sociale, a compris :

Que jusqu'ici on s'était beaucoup trop occupé de changer les gouvernants, sans songer à placer l'action de gouverner au véritable rang que doivent lui assigner les progrès de la civilisation ;

Que toutes les forces et tout le bien-être du corps social résidant dans les sciences, les arts et l'industrie, un ordre de choses en harmonie avec les besoins de la société serait celui où les hommes qui excelleraient dans ces trois grandes capacités se trouveraient exercer une action prépondérante, et emploieraient *directement* leurs facultés de la manière la plus convenable au bien de tous ;

Que le résultat nécessaire d'une pareille organisation serait de procurer à la partie la plus utile de la nation, celle qui produit, la plus grande somme possible d'instruction et de jouissances ;

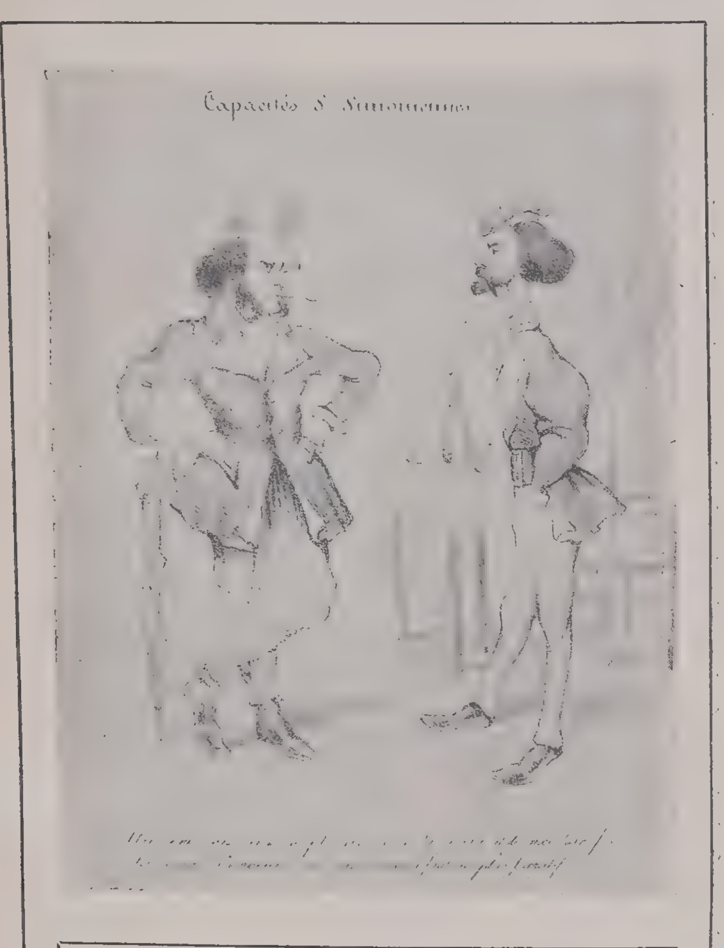
Et enfin, que l'esclavage ayant été aboli par la révolution française, le temps était venu où l'on pouvait faire marcher de front les sciences morales et les sciences physiques, et donner aux premières ce caractère positif, ce degré de certitude et de perfection progressive qui distingue si éminemment les secondes (p. 3-4, 10-12).

L'EXPOSITION DE LA DOCTRINE

En 1828, Bazard organise rue Taranne des conférences pour exposer la doctrine saint-simonienne. Ces conférences furent rédigées et publiées sous le titre de *Doctrine Saint-Simonienne, Exposition, Première année, 1828-1829,* Paris, 1830, in-8 ; *Seconde année, 1829-1830,* Paris, 1830, in-8. Nous en donnons, d'après la 2e édition, Paris, 1830, in-8, un résumé général (p. 36-38) et le passage capital qui concerne la propriété et l'héritage (p. 178-180).

Une science nouvelle, une science aussi *positive* que toutes celles qui méritent ce titre, a été conçue par SAINT-SIMON : cette science est celle de l'*espèce humaine* ; sa méthode est la même que celle qui est employée en astronomie, en physique ; les faits y sont classés par séries de termes homogènes, enchaînés par ordre de *généralisation* et de *particularisation*, de manière à faire ressortir leur TENDANCE, c'est-à-dire à montrer la loi de *croissance* et de *décroissance* à laquelle ils sont soumis.

Une première application de cette science vient justifier la tendance de l'espèce humaine vers l'*association universelle,* ou, en



CAPACITÉS St-SIMONIENNES

CETTE CARICATURE ILLUSTRE LES CRITIQUES CONTEMPORAINES DE LA THÉORIE SAINT-SIMONIENNE DE LA HIÉRARCHIE DES FONCTIONS CONSIDÉRÉE COMME UNE MODE LUCRATIVE

(Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes.)

d'autres termes, la décroissance constante de l'*antagonisme*, exprimée successivement par ces mots : *familles*, *castes*, *cités*, *nations*, HUMANITÉ ; d'où résulte que les sociétés, constituées primitivement pour la *guerre*, tendent à se confondre en une ASSOCIATION *pacifique* UNIVERSELLE.

... L'homme a jusqu'ici exploité l'homme. Maîtres, esclaves ; patricien, plébéien ; seigneurs, serfs ; propriétaires, fermiers ; oisifs et travailleurs : voilà l'histoire progressive de l'humanité jusqu'à nos jours ; ASSOCIATION UNIVERSELLE, voilà notre avenir ; *à chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres*, voilà le DROIT nouveau, qui remplace celui de la *conquête* et de la *naissance* : l'homme n'exploite plus l'homme ; mais l'homme, associé à l'homme, exploite le monde livré à sa puissance.

... L'objet de notre examen, en ce moment, sera l'exploitation de l'homme par son semblable, exploitation continuée et représentée aujourd'hui par les relations du propriétaire avec le travailleur, du maître avec le salarié : nous allons l'observer dans le fait qui la domine, qui en est la raison la plus prochaine, la *constitution de la propriété*, la *transmission de la richesse par l'*HÉRITAGE *dans le sein des familles*.

Selon le préjugé général, il semble que, quelles que soient les révolutions qui puissent survenir dans les sociétés, il ne peut s'en opérer dans la *propriété* ; que la propriété enfin est un fait invariable. Les hommes qui appartiennent aux opinions politiques ou religieuses les plus diverses sont complètement d'accord sur ce point ; et tous, au moindre symptôme d'innovation à cet égard, en appellent aussitôt à la conscience universelle, qui proclame, disent-ils, la propriété comme la base même de l'ordre politique.

Nous aussi, en nous renfermant dans ces termes généraux, nous répéterons, si l'on veut, que la propriété est la base de l'ordre politique ; mais la propriété est un fait social, soumis, comme tous les autres faits sociaux, à la loi du progrès ; elle peut donc, à diverses époques, être entendue, définie, réglée de diverses manières.

Si l'on admet que l'exploitation de l'homme par l'homme s'est successivement affaiblie ; si la sympathie prononce qu'elle doit disparaître entièrement ; s'il est vrai que l'humanité s'achemine vers un état de choses dans lequel tous les hommes, *sans distinction de naissance*, recevront de la société l'éducation la plus capable de donner à leurs facultés tout le développement dont elles sont susceptibles, et seront classés par elle selon leurs mérites, pour être rétri-

bués selon leurs œuvres, il est évident que la constitution de la propriété doit être changée, puisque, en vertu de cette constitution, des hommes naissent avec le privilège de vivre sans rien faire, c'est-à-dire de vivre aux dépens d'autrui, ce qui n'est autre chose que la prolongation de l'exploitation de l'homme par l'homme. De l'un de ces faits l'autre peut se déduire logiquement : l'exploitation de l'homme par l'homme doit disparaître ; la constitution de la propriété, par laquelle ce fait est perpétué, doit donc disparaître aussi.

LES MISSIONS SAINT-SIMONIENNES

Dès 1829, des missions saint-simoniennes sont envoyées en province. Elles font l'objet de comptes-rendus transmis par les missionnaires et prédicateurs aux Saint-Simoniens de Paris. Voici un fragment d'une lettre d'Enfantin, adressée de Foix, le 21 septembre 1829, à Eugène Rodrigues et à Buchez (*Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin,* Paris, 1865-1878, 47 vol. in-8, t. XXVI, p. 72-74).

Chers frères, je commence ici la relation de ma mission dans l'évêché de notre frère Rességuier... Gloire à Dieu, gloire à Saint-Simon, gloire à nous, gloire à nos chers frères du Midi ! Je n'ai pas encore vu tous ceux de ce diocèse, et déjà cependant je suis plein de joie : nous avons semé en bonne terre, la récolte est superbe.

Ce cher Rességuier nous était déjà bien connu ; aussi vous parlerai-je moins de lui que des autres, bien qu'il soit le véritable chef, le père spirituel de toute la contrée ; qu'il me suffise de vous dire que les trois jours passés avec lui à Carcassonne ont été employés, tous, depuis 6 à 7 heures du matin jusqu'à 10 ou 11 heures du soir, à examiner une longue série de points qui lui offraient des difficultés, et à livrer à son appétit dévorant la plupart des manuscrits que j'avais sur moi, et aussi à relire la parole du maître...

Figurez-vous le bonheur que j'ai éprouvé quand j'ai vu à plus de 100 lieues de nous des hommes qui savent, pour ainsi dire, mieux que nous, ce que nous avons écrit, qui connaissent le *Producteur*, Comte, le *Nouveau Christianisme*, l'*organisateur* de Saint-Simon sur le bout du doigt, qui citent par cœur une foule de passages...

De leur côté, les Saint-Simoniens de Paris mettent les Saint-Simoniens de province au courant des séances, des cérémonies, des actes de l'Église saint-simonienne. Le 1er janvier 1830, Duveyrier écrit à Rességuier une lettre dont nous extrayons les passages suivants (*Ibid.*, p. 199-207).

Notre séance d'hier a été touchante et sublime, et vous aurez, je l'espère, bien de la joie à savoir ce qui s'est passé...

Rodrigues annonce qu'il passe la direction de l'école à Bazard et Enfantin.

Rodrigues a ajouté avec chaleur et émotion qu'il n'avait jamais éprouvé une aussi vraie jouissance, qu'il ne s'était jamais senti aussi grandi par Saint-Simon que ce jour où il était parvenu à en trouver de plus grands à élever au-dessus de lui : il a terminé en disant que loin d'abandonner l'école, il restait toujours au milieu de la famille saint-simonienne...

Après une intervention de Duveyrier :

La plus vive émotion nous remplissait tous. D'Eichthal s'est levé en s'écriant : « Rodrigues, les chrétiens se donnaient le baiser de paix, pourquoi ne nous le donneriez-vous pas ? » Alors, nous nous sommes jetés au cou de Rodrigues ; et Bazard, le seul présent de nos deux chefs (Enfantin était indisposé et au lit), a aussi reçu nos embrassements.

Talabot s'est écrié avec grande raison que c'était la première fois qu'on voyait une société rendre témoignage par un acte solennel à la perfectibilité humaine.

Voici un exemple de prospectus et d'avis d'une mission saint-simonienne[1].

MISSION SAINT-SIMONIENNE

Profession de foi des Saint-Simoniens, adressée aux habitants de Rouen, mai 1831.

L'œuvre du moment, c'est l'ANNONCIATION, la prédication de la doctrine, l'enseignement des individus et des nations...

Les Saint-Simoniens reconnaissent pour unique moyen de propagation la *conversion religieuse*. Ils convertissent par la parole, par la presse, par l'exemple qu'ils donnent au monde...

On nous accuse de vouloir *renverser l'ordre social*...

Nous voulons *édifier*, *associer* ; si dans une pareille entreprise il y a du sang versé, ce sera le nôtre ; si quelqu'un souffre, ce sera nous ; si quelqu'un est agitateur, ce ne sera pas nous. Devant Dieu et devant les hommes nous nous proclamerons des apôtres de paix ; la paix ne sera donnée au monde que par l'amour. C'est pour nous un désir, un devoir, un calcul.

L'ÉGLISE SAINT-SIMONIENNE

Du 15 août 1829 au 15 août 1831 avait paru l'*Organisateur, journal des*

1. Signé : Bazard, Enfantin, Lechevalier, in-8 de 8 p.

progrès de la science générale, recueil périodique Saint-Simonien, fondé par P. M. Laurent, Paris. *Le Globe,* acheté par les Saint-Simoniens, parut sous leur direction du 18 avril 1831 au 20 avril 1832 comme *Journal de la doctrine Saint-Simonienne.* Il publiait les articles des Saint-Simoniens, leurs prédications, leurs missions, le compte-rendu des réunions de leur église. Voici le compte-rendu de la réunion du « degré » des industriels, séance du 25 décembre 1831 (nº du 30 décembre).

En ce moment l'un des étrangers admis à la séance se lève et dit :

« Je suis étranger dans cette enceinte ; je vous prie de vouloir bien me permettre de répondre à ce que vient de dire l'orateur qui a parlé avant vous [Baud]. »

Le Père Olinde Rodrigues : « Nous ne sommes pas ici dans un club, mais dans un temple. Vous allez cependant parler. Vous êtes le premier étranger qui demande la parole à ces réunions : je vous l'accorde. »

[M. de Beaufort parle, Olinde Rodrigues le félicite, puis Stéphane Flachat fait monter l'ouvrier Charles Pennekère sur l'estrade, et, après les discours il] s'approche de M. de Beaufort tenant Pennekère par la main. M. de Beaufort se lève et lui tend les bras. Au moment où le noble et l'ouvrier se touchent et s'embrassent, toute l'assemblée se lève, et son émotion éclate par les transports les plus vifs...

[Puis, après les discours] (M. de Beaufort et Baud s'embrassent cordialement. — Il est difficile de décrire l'émotion de l'assemblée à ce moment. Tout à coup Baud se retourne vers le Père Olinde Rodrigues en s'écriant avec transport : « Père, il a dit qu'il était des nôtres ! » — Profonde sensation.)

Le Père Olinde Rodrigues se lève : « Monsieur de Beaufort, voulez-vous approcher ? » (M. de Beaufort monte à l'estrade). « Qui suis-je pour vous ? »

M. de Beaufort : « Aujourd'hui, mon ami ; bientôt, je pense, mon père. »

(Le Père Olinde Rodrigues embrasse M. de Beaufort.)

En ce moment, l'émotion de l'assemblée est à son comble...

L'ÉCOLE FOURIÉRISTE

C'est le 1er juin 1832 que l'école fouriériste, sous la direction de Victor Considerant et de Jules Lechevalier, publie le premier numéro du *Phalanstère,* Paris, in-4, dont nous donnons le prospectus.

PROSPECTUS GÉNÉRAL

LE PHALANSTÈRE

JOURNAL POUR LA FONDATION D'UNE PHALANGE AGRICOLE ET MANUFACTURIÈRE ASSOCIÉE EN TRAVAUX ET EN MÉNAGE.

Découverte du procédé d'industrie sociétaire.

L'industrie SOCIÉTAIRE opère	L'industrie MORCELÉE opère
1. Par les plus grandes réunions possibles dans chaque fonction ;	1. Par les plus petites réunions en travaux et en ménage ;
2. Par séances de la plus courte durée et de la plus grande variété ;	2. Par les séances de la plus longue durée et de la plus grande monotonie ;
3. Par subdivision la plus détaillée, affectant un groupe de travailleurs à chaque nuance de fonction ;	3. Par complication la plus grande, affectant à un seul individu toutes les nuances d'une fonction ;
Par l'ATTRACTION, le charme.	Par la CONTRAINTE, le besoin.

Résultats

De l'industrie SOCIÉTAIRE	*De l'industrie* MORCELÉE
Richesse générale et graduée.	Indigence.
Vérité pratique.	Fourberie.
Liberté effective en toute relation.	Oppression.
Paix constante.	Guerre.
Températures équilibrées.	Intempéries outrées.
Hygiène préventive.	Maladies provoquées : peste, typhus, choléra, fièvre jaune.
Issue ouverte à tous progrès.	Cercle vicieux sans issue pour les perfectionnements.
CONFIANCE GÉNÉRALE et UNITÉ D'ACTION.	MÉFIANCE GÉNÉRALE et DUPLICITÉ D'ACTION.

1er juin 1832.

Le *Phalanstère* prend à partir du 7 septembre le titre de *La Réforme industrielle ou le Phalanstère, Journal proposant la fondation d'une phalange, réunion de 1 100 personnes, associées en travaux de culture, fabrique et ménage,* et, à partir du 4 janvier 1833, le sous-titre de *Journal des intérêts généraux de l'industrie et de la propriété, enseignant l'art d'organiser sociétairement les travaux de culture, fabrique, ménage, commerce, éducation,*

science et beaux-arts. Le journal contient le compte-rendu des conférences et des discussions de propagande. Nous en donnons un exemple, tiré du nº du 16 août 1833, p. 372.

PROPAGATION ORALE

M. Berbrugger a terminé, mercredi dernier, l'exposition de la *théorie sociétaire* qu'il avait entreprise rue Jacob, nº 14, à la Société de Civilisation.

Cette exposition, un peu rapide, mais faite avec une clarté extrême, souvent entrecoupée de traits anecdotiques venant à l'appui de la théorie et toujours contés d'une manière fort piquante, a obtenu un plein succès et excité plus d'une fois des marques d'assentiment et d'approbation dans l'assemblée. Les nombreuses objections qui ont été faites dans un lieu où règne une entière liberté de discussion et où tous les systèmes philosophiques se trouvent, pour ainsi dire, en regard, ont été résolues à la satisfaction de la grande majorité des auditeurs, qui ont presque toujours visiblement donné gain de cause à la théorie sociétaire. M. Fourier lui-même, qui assistait aux deux dernières séances, a répondu à quelques difficultés élevées au sujet de la propriété, des transactions d'intérêt tant intérieures qu'extérieures d'une phalange, du prélèvement de l'impôt, etc. Quant à la question, qui a été agitée en dernier lieu par un des interlocuteurs, de savoir si les astres sont des masses inertes, comme il le prétend, ou des êtres animés, comme le soutient M. Fourier, ayant toutes les analogies en faveur de son opinion, elle n'est point essentielle à l'organisation sociétaire, et ne fait point la base de la théorie. Cette base est prise dans l'homme lui-même, étudié sous le rapport passionnel.

M. Berbrugger, qui va partir pour un voyage à Alger, se propose de faire quelques expositions dans les principales villes où il passera, à Lyon, Marseille, Toulon.

LA « PHALANGE » ET LA « DÉMOCRATIE PACIFIQUE »

Au *Phalanstère*, dont le dernier numéro paraît le 28 février 1834, succèdent *la Phalange*, paraissant trois fois par mois du 10 juillet 1836 au 1er avril 1837, une fois par mois d'avril à décembre 1837, deux fois par mois de janvier 1838 au 15 août 1840, trois fois par semaine du 2 septembre 1840 au 30 juillet 1843, puis *la Démocratie pacifique*, quotidien à partir du 1er août 1848 [1]. Les devises du journal résument le pro-

1. L'œuvre essentielle de la propagande doctrinale, sous la forme du livre, est *Destinée sociale*, de Considerant, Paris, in-8, t. I, 1834 ; t. II, 1836 ; t. III, 1844 ; 2e éd., 1851 ; complété par sa *Théorie du droit de propriété et du droit au travail*, Paris, 1839, in-8.

gramme phalanstérien, développé en 1841 par le *Manifeste de l'école sociétaire,* ou *Bases de la politique positive,* Paris, in-8, œuvre de Considerant.

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Journal des intérêts des gouvernements et des peuples.

Unité sociale, religieuse et politique.
Progrès social sans Révolution.
Richesse générale.
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.
Droit au travail; libre examen; élection.
Organisation de l'Industrie.
Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Le 1er numéro contient le *Manifeste politique et social de la Démocratie pacifique,* dont l'auteur est Victor Considerant.

« MANIFESTE POLITIQUE ET SOCIAL »

La Révolution, depuis 1789 jusqu'à 1830, n'a manifesté le droit nouveau que sous sa face négative et sous sa face abstraite. Elle a renversé les derniers débris de l'Ordre Féodal fondé sur la guerre et sur les privilèges nobiliaires de la naissance... Mais elle a laissé sans organisation, sans direction et sans règle aucune l'ordre industriel tout entier. Elle a renversé les jurandes, les maîtrises, les corporations anciennes, qui formaient une organisation illibérale de l'industrie; mais elle ne les a pas remplacées par une organisation meilleure. Elle a livré au *laissez-faire* le plus absolu, à la concurrence la plus anarchique, à la guerre la plus aveugle, et, par suite, au Monopole des grands capitaux, l'Atelier social et économique tout entier, c'est-à-dire tout le domaine de la Production et de la Répartition des richesses...

Bien que le droit public nouveau ne reconnaisse plus aucune indignité naturelle des personnes ou des classes, bien qu'il proclame très démocratiquement, au contraire, l'égale aptitude politique et sociale de tous à tout, les hautes et les moyennes positions politiques, industrielles, financières et commerciales, presque toutes les fonctions publiques, presque toutes les fonctions libérales n'en sont pas moins monopolisées *de fait* par les familles des hautes classes et des classes moyennes, qui les conservent et se les transmettent, tandis que les basses positions, les durs travaux, les fonctions pénibles, ingrates, répugnantes, précaires, misérablement rétribuées, restent le lot permanent des familles qui composent les classes inférieures...

Si cela est vrai en fait, il est clair que notre état social, qui est *démocratique en principe et en droit*, est encore *aristocratique de fait*. Constitutionnellement, légalement, abstractivement, il n'y a plus de castes dans la nation. Pratiquement, positivement, réellement, nous vivons toujours sous un régime de castes. Seulement ce n'est plus la loi, le droit, le principe politique qui posent ces barrières entre les grandes catégories du peuple français, c'est l'organisation économique, l'organisation sociale elle-même...

La *liberté absolue*, sans organisation, n'est autre chose que l'*abandon absolu* des masses desarmées et dépourvues à la discrétion des corps armés et pourvus.

La Civilisation, qui a commencé par la FÉODALITÉ NOBILIAIRE, *et dont le développement a affranchi les industrieux des servitudes* personnelles ou directes, *aboutit donc aujourd'hui à la* FÉODALITÉ INDUSTRIELLE, *qui opère les servitudes* collectives ou indirectes *des travailleurs*...

La société tend à se diviser de plus en plus distinctement en deux classes : un petit nombre possédant tout ou presque tout, maître absolu de tout dans le domaine de la propriété, du commerce et de l'industrie, et le grand nombre ne possédant rien, vivant dans une dépendance collective absolue des détenteurs du capital et des instruments de travail, obligé de louer pour un salaire précaire et toujours décroissant ses bras, ses talents et ses forces aux seigneurs féodaux de la société moderne...

Un pareil état de choses, contraire à tous les droits de l'humanité, à tous les principes de l'esprit social contemporain, ne saurait se développer sans provoquer des révolutions nouvelles, des révolutions non plus politiques, mais sociales, et dirigées contre la propriété elle-même, aux cris : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*[1] *! la terre aux travailleurs !*

Pour conjurer ces Révolutions nouvelles, il n'existe qu'un seul moyen : c'est la reconnaissance sérieuse du droit au Travail, et l'organisation de l'industrie sur la base de la triple association du capital, du travail et du talent.

LA PROPAGATION FOURIÉRISTE

Parmi les comptes-rendus de la « propagation » fouriériste qui s'accomplit à Paris, en province et à l'étranger, la *Démocratie pacifique* publie avec de longs développements ceux des banquets phalanstériens, qui ont lieu particulièrement au jour anniversaire de la naissance de

1. C'est le cri des Lyonnais insurgés de 1831. Voy. p. 61.

Fourier (7 avril). En voici un spécimen, d'autant plus intéressant que c'est le compte-rendu d'un banquet « ouvrier » (nº du 19 avril 1846).

Plus de quatre cents personnes, hommes, femmes et enfants, se pressaient dans les jardins et les salons du restaurant Tonnelier, à la barrière du Maine... Dans une grande salle, fraîchement et élégamment décorée, étaient dressées de nombreuses tables ornées de *couronnes impériales* dont le sens emblématique, déjà populaire, a été expliqué dans un des discours qu'on lira plus bas[1]. Aux murs de la salle étaient suspendus de nombreux exemplaires du beau portrait de Fourier, gravé par Calamatta, d'après Gigoux. La table de la présidence, destinée à M. Boissy, ouvrier-poète, était ombragée par le drapeau de l'unitéisme, drapeau blanc, mais purifié de tout caractère politique par les devises suivantes, brodées sur son tissu et rangées dans cette forme :

INDUSTRIE

SOCIÉTAIRE OU ATTRAYANTE	MORCELÉE OU RÉPUGNANTE
Attraction.	*Contrainte.*
Réunions passionnées.	Isolement du travailleur.
Exercice varié.	Travail monotone.
Richesse.	Misère.
Harmonie.	Anarchie.

... Les billets d'entrée et de sortie portaient sur une face ces mots : THÉORIE DE FOURIER ; de l'autre, ceux-ci : DIEU, UNITÉ, HARMONIE, déjà adoptés pour les cartes des banquets mensuels, ainsi que les dispositions précédentes.

Après le dîner, le bal a commencé, et il s'est prolongé fort avant dans la nuit, alliant la plus expansive gaîté à la décence la plus sévère ; et ce dernier mérite devenait plus sensible par le contraste d'un bal civilisé, qui se donnait non loin de la salle de danse, dans un jardin voisin..

Le toast de l'ouvrier-poète Boissy était ainsi conçu :

A Fourier.

Au révélateur des destinées sociales de l'humanité !

Au puissant génie qui sut greffer l'ordre sur la liberté, transformer le devoir et le travail en plaisir !

Par la sublime théorie qu'il nous a révélée, par l'association du

1. Nous ne le citons pas ; c'est le discours de V. Paulin, en faveur de la « classe industrieuse qui gémit en secret », non celle des « plébéiens grossiers », mais des savants artistes.

travail, du capital et du talent, va disparaître enfin du front du travailleur cette tache honteuse du prolétariat, dernier rejeton de l'esclavage.

Et la femme, pour le bonheur et la dignité de l'homme, pour l'honneur et la gloire du genre humain, sera affranchie de cette misérable tutelle dans laquelle la société la tient encore enchaînée !

Et l'enfance, enfin débarrassée de la contrainte et de l'ennui, que l'éducation civilisée fait peser sur elle, sera sollicitée par l'attrait au développement, à l'éclosion des facultés dont la nature l'a si magnifiquement et si diversement dotée !

A Fourier ! à la réalisation du Phalanstère !

BIBLIOGRAPHIE. — 1° *Saint-Simon et le Saint-Simonisme* : Georges WEILL, *Saint-Simon et son œuvre,* Paris, 1894, in-18 ; ID., *L'École Saint-Simonienne,* Paris, 1896, in-18 ; S. CHARLÉTY, *Histoire du Saint-Simonisme,* Paris, 1896, in-18.

2° *Fourier et le fouriérisme* : Hubert BOURGIN, *Fourier, Contribution à l'étude du socialisme français,* Paris, 1905, in-8 ; Id., *Victor Considerant,* Paris, 1909, in-8.

CHAPITRE III

LES RÉPUBLICAINS SOCIALISTES

(1830-1840)

LA PROPAGANDE RÉPUBLICAINE ; PROCÈS DE 1830, 1831, 1832 : TRÉLAT, BLANQUI, VOYER D'ARGENSON ; LA LUTTE POUR LE DROIT D'ASSOCIATION ; VIGNERTE. || LA SOCIÉTÉ DES « DROITS DE L'HOMME » ET LES OUVRIERS ; THÈSES SOCIALISTES ET OUVRIÈRES. || LES MUTUELLISTES ; L'AFFAIRE D'AVRIL 1834. || LES SOCIÉTÉS SECRÈTES ; BARBÈS.

LA PROPAGANDE RÉPUBLICAINE

Parmi les républicains de 1830, ceux qui se groupent autour d'A. Huber, dans la société des « Amis du peuple », avertis par le rôle des ouvriers dans la révolution de juillet, posent les premiers la question sociale et attaquent « l'aristocratie bourgeoise » dans une affiche, qui est poursuivie dans les premiers jours de septembre. La bourgeoisie au pouvoir affirme sa doctrine dans les adresses des députés et des pairs au roi, du 26 novembre 1831, pour l'assurer de leur concours dans la répression de l'anarchie lyonnaise ; elle y restera fidèle, tandis que les républicains préciseront la leur à la lumière de l'histoire, de l'expérience et du raisonnement.

LES PROCÈS, TRÉLAT, BLANQUI

Lors du procès des *Amis du peuple,* en avril 1831, Trélat (1798-1879) insiste sur la lutte des classes ; il y revient en janvier 1832, au procès des « Quinze », poursuivis pour infraction à la loi sur les réunions ; mais c'est Blanqui (1805-1881) qui en expose les conditions avec le plus d'énergie (il est condamné à un an de prison et à 200 francs d'amende)[1] :

Ceci est la guerre entre les riches et les pauvres ; les riches l'ont voulu, parce qu'ils ont été les agresseurs ; les privilégiés vivent grassement de la sueur des pauvres. La Chambre des députés est une machine impitoyable qui broie vingt-cinq millions de paysans et cinq millions d'ouvriers, pour en tirer la substance qui est

1. D'après le *Compte-rendu du procès*, Paris, 1832, in-16, et la *Défense du citoyen Louis-Auguste Blanqui*, Paris, 1832, in-8. Blanqui a plus tard essayé de systématiser ses idées dans la *Critique sociale*, publiée en 1885, en deux in-18, par les soins de son disciple Granger.

transvasée dans les veines des privilégiés. Les impôts [sont] le pillage des oisifs sur les classes laborieuses.

Ces idées reparaissent au cours du procès des « Vingt-sept » en décembre 1833, où Dupont de Bussac, plaidant en faveur de Kersausie, commente la Déclaration de Robespierre et conclut : « Le XIXe siècle a une haute mission à remplir, c'est l'affranchissement moral et politique des prolétaires [1]. »

VOYER D'ARGENSON

L'historien de la conspiration des Égaux, Philippe Buonarroti, hébergé par le député Voyer d'Argenson (1771-1842), lui transmet la tradition révolutionnaire [2], et dans sa *Boutade d'un riche à sentiments populaires,* publiée et poursuivie en 1833, in-8, d'Argenson jusqu'ici les reprises prolétariennes (p. 4) [3].

... Vous manquez à tous vos devoirs envers Dieu, envers vous-mêmes, envers vos femmes, les auteurs de vos jours, s'ils vivent encore, et surtout envers vos enfants, si, après un soulèvement suivi d'un succès, vous êtes assez lâches ou assez ignorants pour vous borner à exiger une amélioration de tarif ou une élévation de salaires ; car ceux-ci, fussent-ils triplés, ne représenteraient pas encore votre portion virile dans l'héritage social ; et de plus, tant que vous laisserez les riches en possession de faire seuls les lois, quelques concessions qu'ils vous fassent, ils sauront bien les reprendre avec usure.

LE DROIT D'ASSOCIATION, VIGNERTE

Pour agir, on doit se grouper, et l'avocat Vignerte (1806- ?) montre la nécessité de l'union par l'association dans une lettre adressée le 4 août 1833 au *National* et approuvée par le comité de la société des « Droits de l'homme et du citoyen [4] » :

Par [l'association], nous unissons et dirigeons nos forces ; nous pouvons les mettre en jeu par un seul mobile et les faire marcher de concert. Par l'association, nous faisons ce que la presse est impuissante à faire. Nous agissons sur une grande masse de prolé-

1. Voy. le *Compte-rendu du procès,* Paris, 1834, in-16.
2. Il n'est pas sans intérêt de noter qu'au même temps la tradition révolutionnaire fortifie l'expansion du chartisme anglais, dont le chef, Bronterre O'Brien, traduit en anglais, en 1836, le livre de Buonarroti (Éd. Dolléans, *Les origines du chartisme anglais,* Paris, 1909, in-8) comme celle des idées prémarxistes de la « Fédération des Justes » fondée par Weitling, Ch. Andler, *Introduction historique et Commentaire* à Karl Marx et F. Engels, *Le Manifeste communiste,* t. II, 1901, in-8, p. 22.
3. Le 6 août 1830, il avait publié une *Lettre sur le soulagement des classes pauvres et laborieuses,* Belfort, in-8.
4. *Affaire d'avril, Rapport* de Girod de l'Ain. t. III, p. 19-25.

taires, qui, n'ayant jamais reçu d'instruction, ne savent même pas lire ; qui, négligés par le législateur, et presque en dehors de nos institutions corruptrices, se sont conservés tels qu'ils sont sortis des mains de la nature, c'est-à-dire simples, droits, sensibles, pleins de bon sens, et amis de l'égalité. Au moyen de l'enseignement oral, et par l'effet de la parole, infiniment plus puissant que la lettre morte d'un journal, ils comprennent avec une admirable facilité l'immortelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Leur cœur, resté pur au milieu de la corruption générale, s'exalte et se remplit des sentiments les plus sublimes. Tous les jours, nous avons lieu de nous convaincre que c'est dans cette belle classe des prolétaires que résident les espérances de la patrie et l'avenir de l'humanité.

Vous nous demandez ce que nous pouvons faire et dire dans nos « ténébreux conciliabules » ... Ce qu'on dit dans les sections, le voici :

« A bas tous les privilèges, *même ceux de la naissance !* à bas le monopole des richesses ! à bas l'exploitation de l'homme par l'homme ! à bas les inégalités sociales ! à bas cette infâme organisation où de nombreux parasites se donnent la peine de naître pour vivre largement, dans l'oisiveté, du travail de leurs malheureux frères ! que l'individualisme qui ronge la société fasse place au dévouement, qui seul peut la faire fleurir ! Plus de factions, plus de tiraillements, plus de castes ! Vive l'harmonie et l'unité politiques ! Vive la république centralisée ! Vive le suffrage universel ! Vive le peuple ! souverain de droit, il le sera bientôt de fait ! Au peuple appartient la sanction de toutes les lois, préparées d'abord par ses mandataires ; c'est lui qui instituera et changera à son gré la forme de gouvernement, qui choisira ses magistrats suprêmes, qui les révoquera quand il lui plaira, et qui les punira quand ils auront prévariqué. — C'est le peuple qui garde et cultive le sol ; c'est lui qui féconde le commerce et l'industrie ; c'est lui qui crée toutes les richesses. A lui donc appartient le droit d'*organiser la propriété* ; de faire une équitable répartition des charges et des jouissances sociales ; en un mot, d'ordonner la chose publique de la manière la plus avantageuse au bien-être de tous. »

... Voilà ce qui nous occupe dans *nos ténebreux conciliabules*. Voilà ce dont la presse ne parle guère ; elle ne travaille en général qu'à un changement *politique*. Cependant, les plus grandes révolutions ne sont pas les révolutions politiques. Quand elles ne sont pas accompagnées de révolutions sociales, il n'en résulte rien, ou presque

rien. L'autorité change de mains, mais la nation reste dans le même état...

LA SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME ET LES OUVRIERS

Ces groupements, auxquels les étudiants s'efforcent d'incorporer des éléments ouvriers [1], jouent un rôle actif entre 1832 et 1839; ce sont essentiellement la Société des « Droits de l'homme », la « Charbonnerie démocratique », l' « Association républicaine pour la liberté individuelle ». Dans le programme des « Droits de l'homme », élaboré par G. Cavaignac, Berryer-Fontaine, d'Argenson, Guinard, Lebon, Vignerte, Kersausie, Audry de Puyraveau, Beaumont, Desjardins et Titot [2], les idées républicaines et les idées socialistes [3] s'enchevêtrent étroitement [4].

PROGRAMME DES « DROITS DE L'HOMME »

1° Un pouvoir central qui, électif, temporaire et responsable, offre, dans son exercice régulier, toutes les garanties que le pays cherche depuis des siècles dans les révolutions; un pouvoir central qui, à raison même de ces garanties, possède, notamment par l'unité de son action, tous les moyens de force, de protection et d'ensemble nécessaires à l'accomplissement de sa mission;

2° Une assemblée nationale qui, représentant tous les intérêts légitimes, garantisse à chacun d'eux la part qui lui revient, et, choisie par tous les citoyens, ne sacrifie ceux de l'ensemble à aucune prétention excentrique ou égoïste;

3° Une organisation municipale qui combine la liberté des communes avec l'unité du gouvernement, en faisant surveiller les votes et la compétence des corps municipaux par ses délégués;

4° Une organisation des gardes nationales qui appelle tous les citoyens à défendre leurs droits et leurs foyers, et place leur élite dans les conditions nécessaires pour fournir une armée à la fois disciplinée, disponible et instruite, sans qu'elle cesse d'être utile à

1. M. Nadaud, *Mémoires de Léonard*, Paris, 1895, in-8, p. 90-99.

2. Les noms portés par certaines sections des « Droits de l'homme » [Gracques, Darthé. Babeuf, Robespierre, Buonarotti (*sic*)] sont également caractéristiques (Girod de l'Ain, *Affaire d'avril, Rapport*, t. I, p. 75-78).

3. L'*Exposé des principes républicains* publié au début de 1833 était déjà suivi de la Déclaration de Robespierre, dont Voyer d'Argenson montra la signification à la Chambre des députés, le 6 janvier 1834.

4. *Affaire d'avril, Rapport*, t. I, p. 46-48.

la production, dévouée aux libertés publiques, et organisée, sauf quelques modifications spéciales, suivant le droit commun du pays, c'est-à-dire l'élection ;

5° Un système d'éducation publique, qui prépare, pour la jeune génération, une communauté d'idées compatibles avec le progrès, facilite par l'enseignement le perfectionnement du travail, et qui, en donnant aux fonctions de l'instituteur primaire plus d'importance et d'étendue, l'appelle à exercer au milieu des populations ce ministère rural, premier besoin, premier moyen des sociétés, lorsqu'il est enlevé a l'exploitation de la superstition, du monopole et du sacerdoce ;

6° Un système financier qui, ne se bornant pas à dégrever le pauvre, le travail, l'industrie, soit pourvu de ressources nécessaires pour les aider, les commanditer, qui remplace ce qu'on est convenu d'appeler les revenus de l'État par un capital social, dont la puissance constitue le budget public, non plus débiteur, mais créancier, et mette le crédit non plus à la disposition des particuliers envers le corps social, mais à la disposition de celui-ci envers les particuliers ;

7° Une organisation judiciaire qui généralise l'institution du jury ramené à ses véritables bases, qui la combine avec la revision et la simplification des codes, avec des attributions plus étendues conférées aux justices de paix, et l'action d'une cour suprême appelée à surveiller et à maintenir l'application uniforme des lois ;

8° Une organisation administrative qui laisse au choix du pouvoir central les fonctionnaires plus spécialement destinés à transmettre son action et à conserver le principe d'unité nationale ; qui maintienne les agrégations d'intérêts et de populations par départements, sauf à corriger dans leur division géographique actuelle ce que l'expérience aurait fait reconnaître de contraire aux rapports naturels des localités, à leurs besoins et à leurs moyens productifs ;

9° L'établissement de fonctions industrielles qui contribuent à réaliser ces deux grands principes : la meilleure division du travail, la meilleure répartition des produits ; qui accélèrent l'émancipation de la classe ouvrière, et fassent intervenir la puissance et l'intelligence sociale dans le développement des intérêts sociaux ;

10° Le concours du droit d'association à ce développement, et à la combinaison de la liberté individuelle avec la réforme des désastreux effets de l'isolement ;

11° La revision des institutions publiques, sauf la sanction du peuple, préparée par un conseil permanent d'enquête et d'amélioration ;

12° Une fédération de l'Europe, fondée sur la communauté du

principe générateur de la souveraineté du peuple et de ses conséquences générales, sur leur garantie réciproque entre les diverses familles de la nation européenne, une liberté absolue de commerce et une entière égalité des rapports[1].

THÈSES SOCIALISTES ET OUVRIÈRES

Les thèses spécifiquement socialistes s'affirment avec plus de précision dans des brochures nombreuses, comme celle-ci, intitulée *Réponse aux détracteurs du peuple et réflexions sur la crise industrielle*[2] :

> ... Pour qu'il y ait paix et prospérité pour tous, il faut que *vingt-trois millions* d'hommes cessent d'être exploités, opprimés par une poignée de privilégiés, qui n'ont, pour entretenir et augmenter leurs richesses, d'autres moyens que la spoliation de la part la plus considérable du fruit de leurs longs et pénibles travaux, et que misère et faim soient chassées bien loin de la demeure du travailleur.
>
> ... Vous proclamez la liberté du commerce et vous vantez les *heureux effets* de la concurrence; soit : mais le peuple, qui n'est même pas libre de travailler, veut la liberté du travail : c'est son droit; ses besoins l'exigent; et il appelle de tous ses vœux l'organisation qui devra lui donner toute garantie d'existence par le travail; d'aisance, par une juste répartition des bénéfices de la production; et de paix, par l'harmonie des intérêts de tous et de toutes les classes.
>
> ... La plus grande, la plus saine de toutes les propriétés et de toutes les richesses, c'est le travail; car le travail sort immédiatement des bras et pour ainsi dire des ossements de l'homme : la vue de l'objet travaillé rappelle immédiatement un être animé et intelligent; vous croyez le voir s'épuisant en efforts, vous croyez l'entendre fredonnant le refrain de la distraction.
>
> ... La révolution que nous attendons et qui, dans tous les esprits, doit consacrer la prééminence de la richesse des bras sur toutes les autres, sera accomplie quand les ouvriers seront assez instruits pour revendiquer eux-mêmes les droits dus à l'excellence de leur propriété...

Ces thèses prennent plus d'éclat lorsqu'elles sont exposées à la Cour d'assises, comme fait G. Desjardins (? - ?), qui, en 1833, à l'au-

1. Voy. dans la même inspiration les brochures : *Lettre d'un républicain sur la misère des ouvriers et les moyens de la faire cesser, Nouveau catéchisme républicain, Pourquoi le peuple est républicain et qu'est la république que veut le peuple ?* (publiées dans *Affaire d'avril, Rapport*, t. IV, p. 36-40, 135-136, 503-505).
2. *Ibid.*, t. IV, p. 168-169.

dience du 22 février 1833, dans l'affaire des « Amis du peuple », réclame énergiquement l'impôt progressif sur le revenu [1] :

... Oui, Messieurs, le prolétaire, le peuple meurt parce qu'il ne peut employer ses bras qu'à des conditions onéreuses, toutes les fois qu'il est obligé de les armer d'instruments de travail... L'envahissement croissant des machines, l'industrie livrée aux banquiers, l'agriculture privée des capitaux qu'attire l'agiotage, tout tend à diminuer le prix du travail du prolétaire. La prospérité actuelle, dont nos faiseurs se félicitent tant, peut se résumer en deux mots : TOUT AUX RICHES ; — LA MISÈRE ET LA FAIM AUX PROLÉTAIRES.

... On déclame contre la prostitution et le vol... Savez-vous que, dans les filles publiques, il y en a seulement un septième arrivé là par passion vicieuse ; que quatre septièmes se sont *vendues* PAR LA FAIM ; que les deux septièmes au plus y arrivent par suite de séduction ? Et *qui les a séduites ?* Et le vol ! Voyez les statistiques, vous vous convaincrez que le nombre des crimes est en rapport direct avec le nombre des riches... Les hommes, eux, ne peuvent se prostituer ! On parle de la démoralisation du peuple. Mais qui lui donne une éducation ? et qui devrait la lui donner ? Pourquoi les enfants sont-ils attachés aux machines avant l'âge ? En un an, l'instruction primaire n'a coûté que 154000 francs. Oui le *prolétaire* est le CHRIST de la société moderne : toutes les douleurs lui sont dévolues.

... Jurés, dans les temps ordinaires, la classe ouvrière vit *moitié moins* que la classe aisée. Il est prouvé, par les calculs du Dr Villermé [2], par la statistique de Paris, par l'accord de tous les savants, que, si le riche meurt comme 50, l'ouvrier meurt comme 108 et 112. Il est prouvé que la maladie est quatre fois plus mortelle chez l'homme pauvre que chez l'homme aisé. Dans le choléra-morbus, qui a payé la dette de tous ? Le pauvre, le pauvre encore. Il en est mort à Paris 16 à 18000 ; et ne croyez pas que ce fût l'ouvrier débauché, l'ivrogne, la fille publique ; non c'est l'homme qui dévorait son pain avec angoisse et silence.

... Messieurs, pour terminer, je n'ajoute plus qu'un mot, qu'une vérité qui sera profondément sentie dans cette enceinte : la justice,

1. Publié en brochure. Cf. *ibid.*, t. IV, p. 154-163. En 1830, Desjardins avait publié une brochure : *Que le gouvernement définitif qui va s'installer doit s'appuyer sur le peuple* (Paris, 2 fasc. in-8) ; il publiera en 1848 son livre : *D'une constitution sociale à donner au peuple* (Paris, in-8).

2. Spécialiste d'hygiène sociale, Villermé (1782-1863) a laissé quelques travaux utiles sur la condition de la classe ouvrière sous Louis-Philippe.

la justice même en France est inaccessible pour le pauvre... Aussi, moi, son ami, son défenseur, son frère de cœur et de conviction, j'ai voulu le représenter ici tel qu'il est lui-même. Je n'ai point fait comparaître de témoins. Les témoins que j'aurais appelés sont les médecins, les infirmiers des hôpitaux, les filles publiques, les hommes de la geôle et du bagne, tous ces hommes de réprobation, de misère ou de secours et de dévouement, qui auraient attesté combien est mauvaise l'organisation de la société actuelle, qui peut bien gâter et corrompre le prolétaire dans quelques-uns de ses rameaux, mais non pas le tronc. Il est sain, il est vivace, il est vigoureux, il grandit, c'est l'arbre social, Messieurs, qui ombragera avant peu le sol de l'Europe et de la France, régénérées par des gouvernements véritablement populaires.

Entre l'action politique des républicains socialistes et l'action plus proprement économique des ouvriers, le contact est reconnu nécessaire de part et d'autre, en particulier par le tailleur Grignon, dans ses *Réflexions sur la misère des ouvriers,* où il préconise une organisation nationale des travailleurs [1] :

... Nous travaillons 14 et 18 heures par jour, dans l'attitude la plus pénible ; notre corps se déforme et se casse ; nos membres s'engourdissent et perdent leur agilité, leur vigueur ; notre santé se ruine, et nous ne quittons l'atelier que pour entrer à l'hôpital. Comment consacrer quelques heures de la vie à notre instruction ? Comment exercer notre intelligence, éclairer notre esprit, adoucir nos mœurs ? Il nous faut rester exposés au mépris des insolents, à la friponnerie des hommes adroits, et, si l'excès de nos malheurs et de nos humiliations nous rend parfois violents et colères, on nous traite de brigands et de canailles ; alors il faut des lois martiales, des sergents de ville, des geôliers, des bourreaux pour comprimer ce peuple mutin et rebelle...

... Tous conviennent de la nécessité de l'instruction, et ils cherchent à nous abrutir par un travail qui absorbe à la fois notre temps, nos forces et nos facultés ; de même, ils conviennent de la nécessité du travail et ils vivent dans le plaisir, ils se gorgent de superfluités ; à nous seuls il est défendu de goûter le moindre plaisir. Pour nous, malheureux, le plaisir, c'est un sommeil de quelques heures sur un grabat en lambeaux, dans un taudis humide... Le plaisir ! mais *nous ne sommes pas des hommes comme les autres* ; travailler, toujours travailler, toujours produire sans jouir

1. *Affaire d'avril, Rapport,* t. IV, p. 163-166.

de rien, sans posséder seulement le nécessaire ! Notre salaire, insuffisant déjà pour le célibataire, ne peut nourrir une famille ; des aliments grossiers et malsains, des vêtements incommodes, des guenilles, c'est tout ce qu'il peut nous procurer... Ne nous plaignons pas trop pourtant ; n'avons-nous pas une demi-journée de repos, le dimanche, après 6 jours et demi d'un travail homicide ?

... En attendant qu'un gouvernement populaire soulage l'extrême pauvreté aux dépens de l'extrême opulence, par un meilleur système d'impôts et par une sage organisation du travail, unissons-nous pour resserrer les liens de la fraternité, pour fournir des secours aux plus nécessiteux d'entre nous, pour fixer enfin nous-mêmes le *maximum* de la durée du travail et le *minimum* du prix de la journée ; c'est-à-dire pour prendre l'engagement de ne travailler que pendant le temps et pour les prix déterminés par nous ; appelons nos frères des autres corps d'état à suivre notre exemple : alors il faudra bien que le maître accepte la loi de l'ouvrier. Que si l'on nous conteste le droit de nous associer dans notre intérêt commun..., poursuivons encore, dussions-nous, comme nos frères de Lyon, pousser ce cri de détresse : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant !*

Un anonyme, qui se rattache aux « Droits de l'homme », préconise *L'association des travailleurs* et au besoin la grève générale [1] :

Il suffit de jeter les yeux sur la machine gouvernementale pour se convaincre que notre organisation industrielle et sociale, au lieu d'un but moral, l'émancipation du prolétaire et l'amélioration de son existence, incline progressivement vers une fin hideuse d'immoralité, l'asservissement du pauvre au riche, et l'exploitation de l'homme laborieux par le bourgeois fainéant... L'inefficacité des moyens employés jusqu'à ce jour n'est que trop constatée par la nullité des résultats obtenus : le chômage [2] et le tarif sont deux remèdes impuissants. Reste un troisième moyen, l'association : l'association considérée non plus comme coalition afin d'obtenir un tarif, mais l'association coopérative, c'est-à-dire l'association de bras travaillant ensemble pour la société : ce moyen seul peut apporter à vos misères un soulagement réel et durable. Que vos esprits se pénètrent bien de cette grande vérité, c'est que les ouvriers n'obtiendront d'amélioration sensible et solide qu'en formant des associations de travailleurs exploitant eux-mêmes leur industrie.

1. *Ibid.*, t. IV, p. 493-498.
2. Au sens de suspension ou de réduction de la durée du travail.

... En attendant qu'un gouvernement démocratique, émanation directe du peuple, qu'un gouvernement juste et moral, représentant des droits de tous, réalise ce consolant espoir d'une association de travailleurs, groupez vos forces autour d'un centre commum ; formez de vos intelligences et de vos courages un faisceau, symbole d'unité, de puissance et de fraternité ; et quand le peuple sera bien convaincu qu'il ne trouvera d'améliorations que dans l'exercice de sa souveraineté, alors, un jour, un beau jour, tous les prolétaires feront grève pour revendiquer leurs droits d'homme et de citoyen [1].

Dans les milieux industriels, les « Droits de l'homme » donnent à leur propagande un caractère vraiment socialiste, comme il ressort en particulier des principes de l'*Association lyonnaise des Droits de l'homme et du citoyen* [2].

... Les principes républicains renferment les bases d'une organisation sociale conforme à la raison et à l'équité. *C'est la réparation des iniquités sociales, l'abolition des intérêts exclusifs et des usurpations qui les maintiennent ; la garantie du droit de tous, placé dans la souveraineté de tous, sans que l'individu perde son recours contre l'oppression,* c'est-à-dire une société où l'homme ne sera plus livré à l'exploitation de l'homme par la misère, l'isolement et l'ignorance ; où, les intérêts particuliers étant harmonisés avec l'intérêt commun, l'égoïsme deviendra une monstruosité inutile ; où les privilèges de la naissance et de la fortune, quels qu'ils soient, seront entièrement effacés du code et des usages ; où la loi, étant l'expression de la volonté de la majorité, sera nécessairement conforme aux intérêts du plus grand nombre, sans pouvoir pour cela opprimer la minorité.

LES « MUTUELLISTES »

C'est à Lyon qu'on note le mieux les rapports des deux actions, ouvrière et socialiste ; l'organisation ouvrière y était solide depuis 1828, l'an I de la Régénération, où avait été fondée la société secrète du « Devoir mutuel », ou des « Mutuellistes », entre ouvriers tisseurs [3] ; l'échec du mouve-

1. Voy. des idées analogues dans la brochure *De l'association des ouvriers de tous les corps d'état* (*Affaire d'avril, Rapport,* t. IV, p. 477-481).
2. *Ibid.*, t. IV, p. 144-147.
3. En réalité, c'étaient de petits entrepreneurs travaillant à domicile, vivant très solidairement avec les compagnons tisseurs, et en opposition d'intérêts avec les « fabricants » maîtres du marché. Sur cette organisation du travail à Lyon, voy. Blanqui, *Les classes ouvrières en France pendant l'année* 1848, Paris, 1849, in-16, p. 122-123.

ment de 1831, sorti d'une question de tarifs, ne diminua pas leur confiance et leurs espoirs [1].

LE PROGRAMME DES MUTUELLISTES

L'Écho de la fabrique est l'organe par excellence des salariés ; dans un appel des ouvriers en soie aux tailleurs de pierres, publié le 12 mai 1833, le principe de l'association des travailleurs pour leur émancipation internationale est mis en vedette :

> Les travailleurs ne peuvent améliorer leur sort que par une association toute fraternelle. Leurs intérêts sont les mêmes. Loin de se haïr, ils doivent s'aider mutuellement... La Sainte-Alliance des peuples naîtra de l'alliance non moins sainte des travailleurs.

Le numéro du 8 décembre 1833 revendique le droit de coalition et le droit au travail :

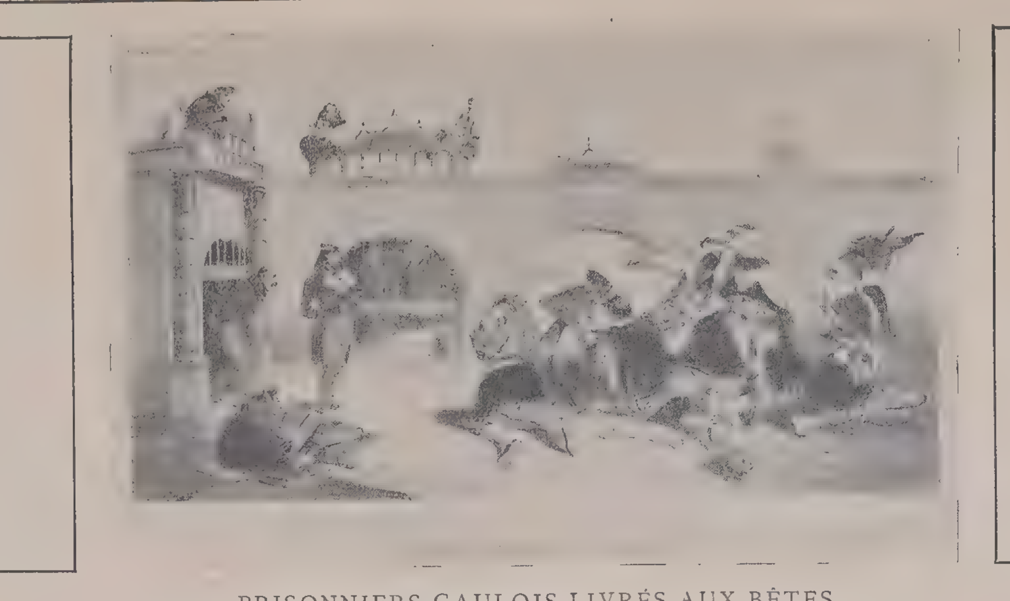
> Obligés de mendier humblement le travail, que nous revendiquons comme notre propriété, il ne nous serait pas permis de nous associer pour ne l'échanger que contre un salaire raisonnable et juste ?... Les coalitions ne sont qu'une transition de l'ordre actuel à un ordre plus conforme aux besoins de tous.

Enfin, dans une lettre à Dupin, qui leur reprochait leur grève du 14 février, les Mutuellistes exposent, le 9 mars 1834, leur doctrine générale, imprégnée de fouriérisme :

> Si vous êtes l'ami des ouvriers, dites qu'aujourd'hui ils veulent s'affranchir de l'état de servitude dans lequel ils ont été trop longtemps retenus, comprimés pour l'honneur de notre mesquine et barbare civilisation ! Dites qu'ils réclament leur place dans la grande famille sociale ; dites aussi qu'ils veulent et sauront obtenir leur part des fruits que leur action intelligente a fait jaillir des entrailles de la terre... Alors les leçons du passé n'auront point été sans fruit : riches et pauvres, tous nous pourrons marcher avec confiance du présent à l'avenir, de notre état de morcellement et de luttes continuelles à l'*association*, de l'association à l'*harmonie*. Seuls et sans secours nous avons fait un premier pas, le courage ne saurait nous manquer pour ceux qui restent à faire, car, nous le répétons, nous avons pour nous *Dieu, la justice et l'humanité*.

A l'*Écho de la fabrique* et au *Précurseur* s'ajoutent comme moyen de propagande la *Glaneuse* et de nombreuses brochures, souvent datées de l'an VI du Mutuellisme. Au mois d'avril 1834, les Mutuellistes lancent

1. Le *Gouvernement insurrectionnel de l'Hôtel de Ville*, en novembre 1831, dans la *Revue d'Histoire de Lyon*, 1910, fasc. III-IV.



PRISONNIERS GAULOIS LIVRÉS AUX BÊTES

LITHOGRAPHIE RÉPUBLICAINE. LES PRÉVENUS DE L'AFFAIRE D'AVRIL 1834 SONT LIVRES A LA MAGISTRATURE REPRÉSENTÉE SOUS L'ASPECT D'UN TROUPEAU DE BÊTES FEROCES OU RIDICULES

(*Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes*)

une protestation énergique contre la loi sur les associations, qui, dépassant les rigueurs de l'article 291 du Code pénal, allait interdire aux ouvriers de s'organiser [1] :

CONTRE LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

Considérant en thèse générale que l'association est le droit naturel de tous les hommes, qu'il est la source de tous progrès, de toute civilisation, que ce droit n'est point une concession des lois humaines, mais le résultat des vœux et des besoins de l'humanité écrits dans le code providentiel ;

Considérant en particulier que l'association des travailleurs est une nécessité de notre époque, qu'elle est pour eux une condition d'existence, que toutes les lois qui y porteraient atteinte auraient pour effet immédiat de les livrer sans défense à l'égoïsme et à la rapacité de ceux qui les exploitent ;

En conséquence, les Mutuellistes protestent contre la loi liberticide des associations, et déclarant qu'ils ne courberont jamais la tête sous un joug aussi abrutissant, que leurs réunions ne seront point suspendues, et s'appuyant sur le droit le plus inviolable, celui de vivre en travaillant, ils sauront résister, avec toute l'énergie qui caractérise des hommes libres, à toutes tentatives brutales et ne reculeront devant aucun sacrifice pour la défense d'un droit qu'aucune puissance humaine ne saurait leur ravir.

Ces idées portèrent les Lyonnais, le 9 avril 1834, à l'occasion du procès contre les Mutuellistes en grève, à prendre les armes ; ce mouvement, écrasé du 9 au 13, en détermina d'autres à Paris et dans les villes industrielles de l'Est et du Midi [2]. La répression judiciaire compléta la répression militaire ; des nombreuses personnes arrêtées, on en garda 164 qui comparurent devant la Cour des pairs à partir du 5 mai 1835 et finirent d'être jugées en janvier 1836.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Les associations en plein jour laissent alors la place aux sociétés secrètes, « Familles », « Saisons » et autres. Le questionnaire saisi en 1836 chez un accusé nous renseigne sur les préoccupations théoriques et pratiques de leurs membres [3].

1. Dans le *Précurseur*, nos des 2-3 avril 1834, et dans l'*Écho de la fabrique*, no 6 du 6 avril 1834.
2. Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Châlons, Arbois, Besançon, Marseille, Clermont-Ferrand, Épinal et Lunéville, Perpignan, Paris (voy. l'état nominatif des inculpés, dans *Affaire d'avril, Rapport*, t. III, p. 411-435)
3. *Affaire des 12 et 13 mai* 1839, *second rapport*, de Mérilhou, p. 25-27. Des formulaires

FORMULAIRES

Question. — Après le succès de nos armes, quelles seront les mesures révolutionnaires à prendre? Organiserons-nous la révolution au moyen d'une dictature provisoire? Le dictateur tiendra-t-il ses fonctions de la nécessité ou de la nation régulièrement consultée? Dans ce dernier cas, quelles seraient la nature, la durée et l'étendue des pouvoirs du dictateur?

Réponse. — Il est incontestable qu'après une révolution opérée au profit de nos idées, il devra être créé un pouvoir dictatorial avec mission de diriger le mouvement révolutionnaire. Il puisera nécessairement son droit et sa force dans l'assentiment de la population armée, qui, agissant dans un but d'intérêt général, de progrès humanitaire, représentera bien évidemment la volonté éclairée de la grande majorité de la nation.

Le premier soin de ce pouvoir devra être d'organiser des forces révolutionnaires, d'exciter par tous les moyens possibles l'enthousiasme du peuple en faveur de l'égalité, de comprimer ceux de ses ennemis que la trombe populaire n'aurait pas engloutis dans le moment du combat.

De grands besoins se feront sentir, de longues souffrances demanderont à être soulagées; il faudra immédiatement donner satisfaction matérielle au peuple; des motifs d'équité et de politique en rendront l'obligation impérieuse.

L'abolition de certains impôts ou taxes vexatoires, qui pèsent plus particulièrement sur le prolétaire, aura lieu par le seul fait révolutionnaire; mais le soulagement qui en résultera sera à peine senti. La confiscation des biens de la couronne et de ceux de quelques grands personnages sera difficilement applicable à ces premiers besoins, et, du reste, insuffisante.

La banqueroute sera une nécessité; elle nous débarrassera de l'énorme fardeau de la dette, mais il ne faudra plus songer aux emprunts, et la guerre se présentera avec les grandes dépenses qu'elle entraîne; il faudra donc créer des ressources immenses, et, à cet effet, un impôt extraordinaire et assez large devra être frappé immédiatement, et appliqué d'une manière progressive, afin de ménager les petites fortunes, et d'en faire supporter plus particulièrement le fardeau aux riches.

Pour être fort, pour que son action soit rapide, le pouvoir

d'inspiration analogue, en particulier le Catéchisme Barbès, furent saisis en 1836, 1837, 1838 et 1839 (*Ibid.*, 1er rapport de Mérilhou, p. 18-20, 58-60).

dictatorial devra être concentré dans le plus petit nombre d'hommes possible; un seul donnerait sans doute de l'ombrage, il exciterait les défiances, et, d'ailleurs, où trouver un citoyen assez considérable, assez populaire?

Partagé entre un grand nombre, il perdrait trop de son mérite, il manquerait de promptitude; des tiraillements se manifesteraient, il serait faible en un mot. Le triumvirat paraîtrait devoir être la combinaison la plus heureuse.

...Saper la vieille société, la détruire par des fondements, renverser les ennemis extérieurs et intérieurs de la République, préparer les nouvelles bases d'organisation sociale et conduire le peuple, enfin, du gouvernement révolutionnaire au gouvernement républicain régulier, telles sont les attributions du pouvoir dictatorial et les limites de sa durée.

BARBÈS

La doctrine des membres des sociétés secrètes est mal définie. Avec Barbès (1809-1870), qui publia à Carcassonne, en 1837, une brochure intitulée *Quelques mots à ceux qui possèdent en faveur des prolétaires sans travail*[1], elle se rattache à l'évangélisme égalitaire; Barbès y proclame le droit à la vie et le droit au travail au nom du Christ.

Messieurs, le premier de tous les droits est le droit de vivre, que l'homme apporte en naissant. Devant lui disparaissent toutes les conventions sociales que la nature n'a point ratifiées. Le pauvre se soumet à leurs injonctions, quoiqu'il en soit la victime; mais si nous étions insensibles à ses douleurs, ne mériterions-nous point qu'il foulât aux pieds l'injuste loi humaine qui lui ordonnait de mourir?... C'est ce droit auquel le démocrate fils de *Marie* donnait la sanction de sa puissante parole, lorsqu'il s'écriait : « Les riches ne sont que les économes du bien des pauvres. »

BIBLIOGRAPHIE. — Publications de la Cour des pairs de 1834 à 1847, particulièrement le *Rapport* de Girod de l'Ain pour l'affaire de 1834, 4 vol. in-4, et les *Rapports* de Mérilhou pour celle de 1839[2] ; TASCHEREAU, *Revue rétrospective*, volume de supplément, in-4 ; L. BLANC, *Histoire de dix ans*, Paris, 1841-1844, 5 vol. in-8 ; DE LA HODDE, *Histoire des sociétés secrètes*, Paris, 1850, in-8; GEFFROY, *L'Enfermé* [Blanqui], Paris, 1897; J.-F. JEANJEAN, *Armand Barbès* (1809-1870), t. I, Paris, 1909, in-8 ; G. WEILL, *Histoire du parti républicain de* 1814 *à* 1870, Paris, 1900, in-8; TCHERNOFF, *Le parti républicain sous la monarchie de juillet*, Paris, 1905, in-8.

1. Elle fut publiée encore en 1848, Paris, in-8, et en 1870, lors de la mort de Barbès, Paris, in-16.

2. Les dossiers de ces affaires sont conservés aux Archives nationales, CC 552-812.

CHAPITRE IV

LES THÉORICIENS

(1830-1848)

CABET : LE « POPULAIRE » ET LE « VOYAGE EN ICARIE » ; LES PRINCIPES DU COMMUNISME ET DE LA FRATERNITÉ. || CONSTANTIN PECQUEUR ET SON COMMUNISME RELIGIEUX. || LOUIS BLANC ET L' « ORGANISATION DU TRAVAIL ». || PIERRE LEROUX : LE PROLÉTARIAT ET LA PLOUTOCRATIE ; LE RÉGIME DE L'HUMANITÉ. || PROUDHON : « LA PROPRIÉTÉ » ; MÉTHODE ET CRITIQUE ; LE « SYSTÈME DES CONTRADICTIONS ÉCONOMIQUES ».

CABET

Cependant les systèmes communistes se constituent par l'œuvre des théoriciens.

Tandis que Voyer d'Argenson continue la tradition révolutionnaire du communisme babouviste, Cabet (1788-1856) en renoue et développe les thèmes doctrinaux dans ses brochures, ses journaux et ses livres.

LE « POPULAIRE »

Le Populaire, journal des intérêts politiques et moraux du peuple, fondé par une association patriotique et dirigé par M. Cabet, député, paraît du 1er septembre 1833 au 4 octobre 1835. *Le Populaire de 1841, journal de réorganisation sociale et politique, dirigé par M. Cabet, ancien député,* en est la suite. Il paraît avec de nombreuses irrégularités de publication. Nous donnons le *Prospectus* de la 1re année, supplément au numéro du 14 mars 1841.

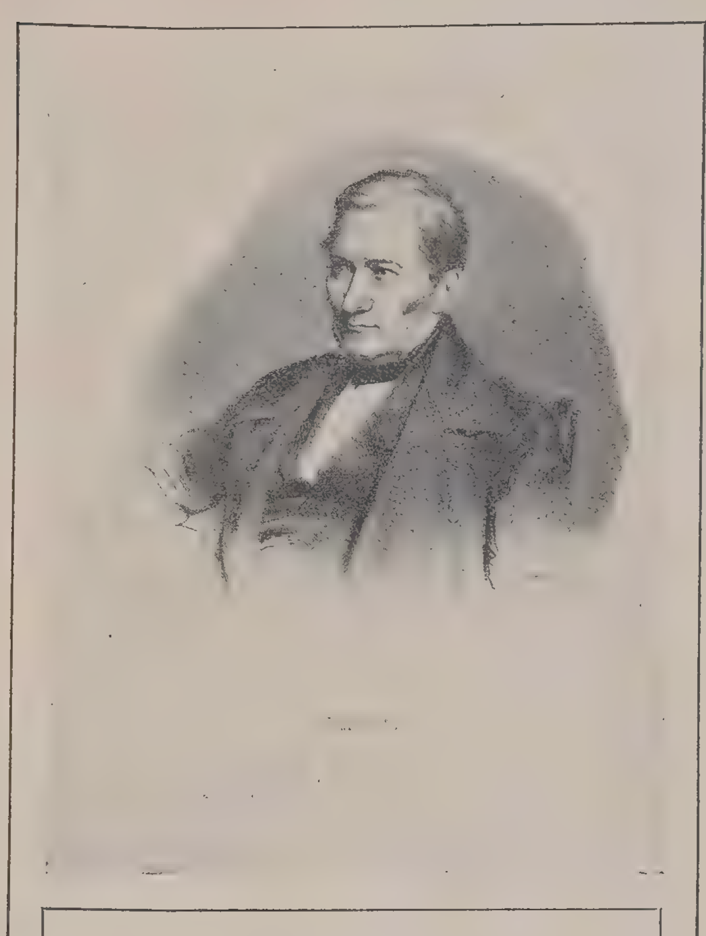
D'innombrables tentatives de réforme et de révolution attestent le désir passionné de tous les Peuples pour reconquérir l'Égalité et la Démocratie. — En 1789, la France entière, unanime, moins vingt à trente familles Aristocrates, s'insurgea pour proclamer et obtenir les *droits* de l'homme, les avantages de la *société,* la *souveraineté du Peuple,* la *liberté,* l'*égalité,* la *fraternité,* l'*unité*...

Mais jusqu'à présent, au milieu des désordres de la lutte, ces mots n'ont été pour le Peuple que des *mots* ; et ce sont les *choses* que le Peuple veut, les *conséquences* et les réalités. — Ainsi, le mot *Société* ne doit pas être une dérision en ne présentant qu'un amas

d'hommes, dont les uns sont exploiteurs et les autres exploités, dont le plus grand nombre produit tout sans avoir le nécessaire, tandis que quelques autres ont un énorme superflu sans rien faire. Il faut qu'il y ait en réalité *Societé, Association*, c'est-à-dire que tous les membres soient *Associés*, coopérant tous à l'intérêt social, et participant tous aux avantages et aux produits sociaux. — Pour que la *souveraineté du Peuple*, la *Liberté* et l'*Egalité* ne soient pas d'insultantes moqueries, il faut que tout soit réglé par la *loi*; que la loi soit réellement l'expression de la *volonté générale*;... que la loi soit faite (directement ou indirectement) par tous, dans l'intérêt de tous.... — N'est-ce pas encore outrager la raison que de parler d'*Egalité* et de *Fraternité* quand quelques-uns accaparent tous les bénéfices de la société, en ne laissant à la masse que les charges, les fatigues, les périls, l'ignorance et la misère ?...

Pour nous, la *Fraternité* est une religion, qui nous fait désirer le bonheur de tous sans exception, et qui ne nous permet de souffrir le malheur de personne.... — Pour nous encore, la *Fraternité* consiste dans ces maximes vraiment divines : *Aime ton semblable comme toi-même; ne lui fais pas ce que tu ne voudrais pas qu'il te fît; fais-lui tout le bien que tu désirerais en recevoir.* — Pour nous encore, il faut absolument, à tout prix, faire disparaître la misère, donner de l'éducation à tous les enfants ; il faut inscrire en tête de la Constitution que le premier devoir de la société est d'assurer à tous ses membres la vie matérielle, intellectuelle et morale ; c'est-à-dire de leur garantir les moyens de se marier, d'élever une famille, et d'être convenablement nourris, vêtus, logés, en travaillant modérément ; et toute révolution qui n'aurait pas ces résultats pour but ne nous paraît qu'un crime, ou une calamité remplaçant une autre calamité ou un autre crime. Mais nous désirons tous ces changements d'après les règles de la justice, de la raison, de la fraternité, sans spolier, sans opprimer personne; nous ne désirons pas une révolution, mais nous voulons une réforme ; nous ne désirons voir démolir que pour reconstruire avec moins d'imperfection ; nous ne voulons changer aucune position que pour la remplacer par une position meilleure et préférée ; et nous sommes profondément convaincus que tous ces heureux résultats sont possibles et réalisables par la puissance de l'opinion publique...

D'après ce qui précède, *le Populaire* sera démocrate, Réformiste, Socialiste et plus spécialement Communiste. — Il défendra la Communauté, mais en demandant son établissement par l'opinion publique et avec un *Régime transitoire ou préparatoire.* — Il deman-



CABET

GRAVURE PUBLIÉE EN 1845

(Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes.)

CABET (1788-1856), PAR LE « POPULAIRE » ET LE « VOYAGE EN ICARIE »,
S'ASSURE DE NOMBREUX PARTISANS
DONT L'ACTIVITÉ INQUIÈTE LE POUVOIR

dera, pour ce Régime transitoire, la Démocratie, la Réforme, l'adoption du Principe Communautaire, un système d'égalité croissante, la destruction de la misère, le règlement du salaire, l'unité d'éducation, etc. — La justice, la morale, la tolérance, la fraternité seront ses guides philosophiques.

« VOYAGE EN ICARIE »

En 1840, après son *Histoire populaire de la Révolution française de 1789 à 1830,* Paris, 1839-1840, 4 vol. in-8, Cabet publie son *Voyage en Icarie,* 2 vol. in-8, Paris. Nous tirons de l'édition de 1845, Paris, in-8, les principes généraux du système d'Icarie, exposés par un Icarien, p. 35-36 :

Profondément convaincus par l'expérience qu'il ne peut y avoir de bonheur sans association et sans égalité, les Icariens forment ensemble une SOCIÉTÉ fondée sur la base de l'ÉGALITÉ la plus parfaite. Tous sont *associés, citoyens, égaux en droits et en devoirs* ; tous partagent également les *charges* et les *bénéfices* de l'association ; tous ne forment qu'une seule FAMILLE, dont les membres sont unis par les liens de la FRATERNITÉ...

Notre territoire, avec ses mines souterraines et ses constructions supérieures, ne forme qu'un seul DOMAINE, qui est notre domaine social.

Tous les biens meubles des associés, avec tous les produits de la terre et de l'industrie, ne forment qu'un seul CAPITAL social.

Ce domaine social et ce capital social appartiennent indivisément au Peuple, qui les cultive et les exploite en commun, qui les administre par lui-même ou par ses mandataires, et qui partage ensuite tous les produits...

Tous les Icariens étant associés et égaux, tous doivent exercer une industrie et travailler le même nombre d'heures ; mais toute leur intelligence s'exerce à trouver tous les moyens possibles de rendre le travail court, varié, agréable et sans danger.

Tous les instruments de travail et les matières à travailler sont fournis sur le capital social, comme tous les produits de la terre et de l'industrie sont déposés dans les magasins publics.

Nous sommes tous nourris, vêtus, logés et meublés avec le capital social, et nous le sommes tous *de même,* suivant le sexe, l'âge et quelques autres circonstances prévues par la loi.

Ainsi, c'est la République ou Communauté qui seule est propriétaire de tout, qui organise ses ouvriers, et qui fait construire ses ateliers et ses magasins ; c'est elle aussi qui fait cultiver la

terre, qui fait bâtir les maisons, qui fait fabriquer tous les objets nécessaires à la nourriture, au vêtement, au logement et à l'ameublement ; c'est elle enfin qui nourrit, vêtit, loge et meuble chaque famille et chaque citoyen.

L'ÉDUCATION étant considérée chez nous comme la base et le fondement de la société, la République la fournit à tous ses enfants, et la leur fournit également, comme elle leur donne à tous également la nourriture. Tous reçoivent la même instruction élémentaire et une instruction spéciale convenable à sa (*sic*) profession particulière ; et cette éducation a pour objet de former de bons ouvriers, de bons parents, de bons citoyens et de véritables hommes.

Ces principes généraux sont développés et appliqués à la politique contemporaine dans de nombreuses brochures, notamment : *Comment je suis devenu communiste,* Paris, 1840, in-16 ; *Credo communiste,* Paris, 1840, in-16 ; *La femme,* Paris, 1844, in-16 ; *L'ouvrier,* Paris, 1844, in-16 ; *Le vrai christianisme suivant Jésus-Christ,* Paris, 1846, in-18 [1].

PECQUEUR ET VIDAL

Constantin Pecqueur (1801-1887), d'abord saint-simonien, puis fouriériste et collaborateur du *Phalanstère,* unit ces sources doctrinales à l'inspiration communiste et à la tradition politique de la Révolution française. Ses principales œuvres sont : *Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture,* Paris, 1836, 2e éd., 1839, 2 vol. in-8 ; *Des améliorations matérielles,* Paris, 1839, in-8 ; *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique,* Paris, 1842, in-8 ; *De la république de Dieu,* Paris, 1844, in-18. Il publie dans la *Réforme*, en 1844, d'importants articles. Son communisme religieux et pacifique présente dans la *Théorie nouvelle* l'exposition de ses principes généraux et de son programme de réforme.

Le programme de l'économie sociale et politique de l'humanité future est : comme *but,* fraternité, liberté, égalité, unité et solidarité ; et pour cela, comme *moyens* : au point de départ, l'éducation, l'instruction et la profession nationales, gratuites, égales pour tous ; ou égales chances et mêmes conditions de développement et de culture intellectuelle, morale et physique pour tous indistinctement. Puis la fonction et le travail. Le concours, l'examen et le jury

1. Voy. la liste des brochures cabétistes en circulation, dressée par Cabet lui-même en décembre 1847 sous le titre de *Le démocrate devenu communiste malgré lui,* et le dossier des Arch. nat., BB^{18} 1441 (1992 A 9).

comme mode de classement des fonctionnaires et de transmission des fonctions de tout ordre. La représentation du peuple dans toutes les sphères et sur tous les points de l'échelle hiérarchique. La socialisation du sol. Le gouvernement représentatif, initiateur, régulateur, modérateur et distributeur de toutes les choses sociales, économiques et politiques. Les fonctions pondérées par l'équivalence de leurs attributions ou déclarées également utiles par les pouvoirs légitimes. Rétribution égale aux fonctions, déclarées toutes également utiles à l'association et reconnues suffisamment bien remplies. L'équivalence de la rétribution, mesurée ou par la satisfaction égale de besoins à peu près les mêmes, en ayant égard à la nature et au degré des besoins divers ; — ou de préférence par une monnaie. Le pouvoir social juge des besoins généraux et du degré de leur satisfaction, en se basant sur des règlements inflexibles dictés par l'esprit d'égalité et de fraternité ; – enfin, pour arbitre de la satisfaction des besoins de l'individu, un signe représentatif de toutes les valeurs ; — et vente, par l'administration, de toutes les utilités collectivement produites ; les prix étant déterminés dans certains cas par le rapport de l'offre et de la demande et soumis à toutes les variations qui en résulteraient (p. 670-671).

Le collectivisme réformiste de Pecqueur et le réformisme très voisin de Vidal (1812-1872), qui publie en 1846 *De la répartition des richesses, ou de la justice distributive en économie sociale,* Paris, 1846, in-8, conduisent à la formation d'un des courants socialistes qui apparaîtront en 1848.

LOUIS BLANC

Ce courant se subordonne à l'autorité, à l'influence, à l'œuvre mince, mais historiquement importante, de Louis Blanc (1811-1882), dont l'*Organisation du travail,* Paris, 1840, in-32, donne à la revendication socialiste exprimée par ces mots le commentaire relativement précis du système des ateliers sociaux organisés par l'État. Nous tirons de la 4e édition, Paris, 1845, in-8, l'exposition des principes et du programme.

« L'ORGANISATION DU TRAVAIL »

S'il est nécessaire de s'occuper d'une réforme sociale, il ne l'est pas moins de pousser à une réforme politique. Car si la première est le *but*, la seconde est le *moyen*. Il ne suffit pas de découvrir des procédés scientifiques, propres à inaugurer le principe d'association et à organiser le travail suivant les règles de la raison, de la justice,

de l'humanité; il faut se mettre en état de réaliser le principe qu'on adopte et de féconder les procédés fournis par l'étude. Or le pouvoir, c'est la force organisée. Le pouvoir s'appuie sur des chambres, sur des tribunaux, sur des soldats, c'est-à dire sur la triple puissance des lois, des arrêts et des baïonnettes. Ne pas le prendre pour instrument, c'est le rencontrer comme obstacle.

D'ailleurs, l'émancipation des prolétaires est une œuvre trop compliquée, elle se lie à trop de questions, elle dérange trop d'habitudes, elle contrarie, non pas en réalité, mais en apparence, trop d'intérêts, pour qu'il n'y ait pas une folie à croire qu'elle se peut accomplir par une série d'efforts partiels et de tentatives isolées. Il y faut appliquer toute la force de l'État. Ce qui manque aux prolétaires pour s'affranchir, ce sont les instruments de travail : la fonction du gouvernement est de les leur fournir. Si nous avions à définir l'État dans notre conception, nous répondrions : l'État est le banquier des pauvres...

Qu'on ne s'y trompe pas, du reste; cette nécessité de l'intervention des gouvernements est toute relative; elle dérive uniquement de l'état de faiblesse, de misère, d'ignorance où les précédentes tyrannies ont plongé le peuple. Un jour, si la plus chère espérance de notre cœur n'est pas trompée, un jour viendra où il ne sera plus besoin d'un gouvernement fort et actif, parce qu'il n'y aura plus dans la société de classe inférieure et mineure. Jusque-là, l'établissement d'une autorité tutélaire est indispensable. Le socialisme ne saurait être fécondé que par le souffle de la politique (p. XVIII, XXV).

Le gouvernement serait considéré comme le régulateur suprême de la production, et investi, pour accomplir sa tâche, d'une grande force.

Cette tâche consisterait à se servir de l'arme même de la concurrence, pour faire disparaître la concurrence.

Le gouvernement lèverait un emprunt, dont le produit serait affecté à la création d'*ateliers sociaux* dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale...

Le gouvernement étant considéré comme le fondateur unique des *ateliers sociaux*, ce serait lui qui rédigerait les statuts. Cette rédaction, délibérée et votée par la représentation nationale, aurait forme et puissance de loi.

Seraient appelés à travailler dans les *ateliers sociaux*, jusqu'à concurrence du capital primitivement rassemblé pour l'achat des instruments de travail, tous les ouvriers qui offriraient des garanties de moralité.

Comme l'éducation fausse et antisociale donnée à la génération actuelle ne permet pas de chercher ailleurs que dans un surcroît de rétribution un motif d'émulation et d'encouragement, la différence des salaires serait graduée sur la hiérarchie des fonctions, une éducation toute nouvelle devant sur ce point changer les idées et les mœurs. Il va sans dire que le salaire devrait, dans tous les cas, suffire largement à l'existence du travailleur.

Pour la première année devant suivre l'établissement des ateliers sociaux, le gouvernement réglerait la hiérarchie des fonctions. Après la première année, il n'en serait plus de même. Les travailleurs ayant eu le temps de s'apprécier l'un l'autre, et tous étant également intéressés, ainsi qu'on va le voir, au succès de l'association, la hiérarchie sortirait du principe électif.

On ferait, tous les ans, le compte du bénéfice net, dont il serait fait trois parts : l'une serait répartie par portions égales entre les membres de l'association; l'autre serait destinée : 1° à l'entretien des vieillards, des malades, des infirmes; 2° à l'allègement des crises qui pèseraient sur d'autres industries, toutes les industries se devant aide et secours; la troisième enfin serait consacrée à fournir des instruments de travail à ceux qui voudraient faire partie de l'association, de telle sorte qu'elle pût s'étendre indéfiniment...

Chaque membre de l'atelier social aurait droit de disposer de son salaire à sa convenance; mais l'évidente économie et l'incontestable excellence de la vie en commun ne tarderaient pas à faire naître de l'association des travaux la volontaire association des besoins et des plaisirs.

Les capitalistes seraient appelés dans l'association et toucheraient l'intérêt du capital par eux versé, lequel intérêt leur serait garanti sur le budget; mais ils ne participeraient aux bénéficices qu'en qualité de travailleurs (p. 85-88).

PIERRE LEROUX

Pierre Leroux (1797-1871), qui a publié en 1838 *De l'égalité,* Boussac, in-8, et en 1840 *De l'humanité, de son principe et de son avenir,* Paris, 2 vol. in-8, reprend après 1840 le développement des principaux points de sa critique sociale dans des ouvrages moins étendus, les articles de la *Revue indépendante* de 1843, réimprimés en 1848 sous le titre *De la ploutocratie ou du gouvernement des riches.* Paris, in-18 ; ceux de la *Revue sociale* de 1846, *De la recherche des biens matériels ou de l'individualisme et du socialisme,* réimprimés en 1849, Paris, in-18, sous le titre de *Malthus et les économistes.*

Les articles de la *Revue indépendante* opposent le *prolétariat* à la *ploutocratie.*

PROLÉTARIAT ET PLOUTOCRATIE

Nous appelons *prolétaires* les citoyens dont les revenus n'atteignent pas la subsistance. Nous appelons *propriétaires* les citoyens dont les revenus atteignent la subsistance. Nous appelons *capitalistes* les citoyens dont les revenus excèdent la subsistance (*De la ploutocratie,* p. 18).

Il y a en France, sur 35 millions d'habitants, 34 millions d'âmes exclues, non seulement du droit politique, mais du droit économique. Le revenu net de la France est concentré, comme le droit politique, dans les mains de 196000 individus. Ces 34 millions d'âmes, c'était là le troisième pouvoir[1] qui aurait dû figurer dans la Constitution. Il n'y figure pas. Que doit-il en résulter? N'est-il pas évident que ce troisième pouvoir, bien réel dans son essence, quoique complètement nié dans sa manifestation, doit, sous toutes sortes d'apparences, venir heurter aux portes de la cité, tantôt pleurer, tantôt menacer, et rouler incessamment ses flots tumultueux autour de ces hautes murailles où la Royauté et la Bourgeoisie font leur demeure? C'est ce qui arrive. Alors, au moindre cri d'alarme, la Royauté et la Bourgeoisie cessent leurs querelles, et rédigent de concert des lois draconiennes contre le troisième pouvoir exclu de la Constitution (p. 133-134).

Ce cumul de la richesse et de la politique constitue l'espèce de gouvernement que nous avons nommé Ploutocratie.

Les Ploutocrates font le budget et gouvernent l'État, non pour l'État lui-même, mais pour les Ploutocrates.

La loi politique est subordonnée par eux à la loi économique.

Ils trouvent excellente la loi politique ainsi faite, n'y veulent apporter et ne souffrent qu'on n'y apporte aucune modification, et ils appellent cela *conserver.*

Conserver quoi ?...

Si l'on doit conserver éternellement un tel état de choses, je propose à la nation de remplacer le culte du prolétaire Jésus par le culte du Dieu Plutus (p. 260).

Les articles de la *Revue sociale* opposent la féodalité économique, le régime de la propriété et des castes au régime de l'humanité.

1. Les deux autres sont celui de la royauté et celui de la bourgeoisie.

LES CASTES ET L'HUMANITÉ

La propriété dans l'unité, dans la communion, dans le bien, s'appelle *fonction*. La propriété dans la séparation, dans la désunion, dans le mal, s'appelle *propriété*.

La famille dans l'unité, dans la communion, dans le bien, s'appelle *famille* en général. La famille dans la séparation, dans la désunion, dans le mal, s'appelle *caste* ou *noblesse*.

La cité dans l'unité, dans la communion, dans le bien, est l'*Humanité* en germe, et s'appelle *cité* ou *patrie*, c'est-à-dire *Égalité*. La cité dans la séparation, dans la désunion, dans le mal, s'appelle *empire, domination, dynastie,* et d'autres noms semblables.

Or l'histoire est conforme à la psychologie ; l'histoire n'est autre chose que la manifestation catégorique et successive du progrès que l'Humanité a dû faire et a fait sous le rapport de ces trois formes essentielles de notre nature, se manifestant d'abord dans le mal, mais tendant à se manifester dans le bien.

La famille, manifestée dans le mal, a produit une première époque de l'Humanité, l'antiquité primitive, ou l'époque des *castes de famille*.

La cité, manifestée dans le mal, a produit une seconde époque de l'Humanité, l'antiquité moyenne, ou l'époque des *castes de patrie*.

La propriété, manifestée dans le mal, a produit une troisième époque de l'Humanité, le Moyen-Age ou la Féodalité, qui dure encore, et qui est l'époque des *castes de propriété*.

Telle a été la marche de la civilisation, c'est-à-dire de l'affranchissement successif de l'homme. D'abord esclave de - la famille, ensuite esclave de la cité, l'homme est aujourd'hui esclave de la propriété. Il a mis d'abord son *moi* dans ses ancêtres, ensuite dans une infiniment petite fraction de l'Humanité reliée à lui par l'intérêt et l'égoïsme : aujourd'hui, il ne connaît plus guère d'autre loi que ce qu'il appelle son intérêt privé, c'est-à-dire qu'il a mis son *moi* dans la portion du monde matériel qu'il s'est adjugée (*Malthus*, p. 314-316).

PROUDHON

C'est en 1840 que Proudhon (1809-1865) publie son premier et retentissant mémoire *Qu'est-ce que la propriété ? ou Recherches sur le principe du droit et du gouvernement,* Paris, in-12. Nous en citons les premières pages et les conclusions.

LA PROPRIÉTÉ

Si j'avais à répondre à la question suivante, *Qu'est-ce que l'esclavage?* et que d'un seul mot je répondisse, *C'est l'assassinat,* ma pensée serait d'abord comprise. Je n'aurais pas besoin d'un long discours pour montrer que le pouvoir d'ôter à l'homme la pensée, la volonté, la personnalité est un pouvoir de vie et de mort, et que faire un homme esclave, c'est l'assassiner. Pourquoi donc à cette autre demande, *Qu'est-ce que la propriété?* ne puis-je répondre de même, *C'est le vol,* sans avoir la certitude de n'être pas entendu, bien que cette seconde proposition ne soit que la première transformée?

J'entreprends de discuter le principe même de notre gouvernement et de nos institutions, la propriété : je suis dans mon droit; je puis me tromper dans la conclusion qui ressortira de mes recherches : je suis dans mon droit; il me plaît de mettre la dernière pensée de mon livre au commencement : je suis toujours dans mon droit.

Tel auteur enseigne que la propriété est un droit civil, né de l'occupation et sanctionné par la loi ; tel autre soutient qu'elle est un droit naturel, ayant sa source dans le travail : et ces doctrines, tout opposées qu'elles semblent, sont encouragées, applaudies. Je prétends que ni le travail, ni l'occupation, ni la loi ne peuvent créer la propriété, qu'elle est un effet sans cause : suis-je répréhensible?

...La justice est l'astre central qui gouverne les sociétés, le pôle sur lequel tourne le monde politique, le principe et la règle de toutes les transactions. Rien ne se fait entre les hommes qu'en vertu du *droit,* rien sans l'invocation de la justice. La justice n'est point l'œuvre de la loi ; au contraire, la loi n'est jamais qu'une déclaration et une application du *juste,* dans toutes les circonstances où les hommes peuvent se trouver en rapport d'intérêts...

Il s'agit de savoir si les concepts de *despotisme,* d'*inégalité civile* et de *propriété* sont ou ne sont pas conformes à la notion primitive du *juste,* s'ils en sont une déduction nécessaire, manifestée diversement selon le cas, le lieu et le rapport des personnes, ou bien s'ils ne seraient pas plutôt le produit illégitime d'une confusion de choses différentes, d'une fatale association d'idées (p. 1-2, 14, 23).

I. La *possession* individuelle est la condition de la vie sociale ; cinq mille ans de propriété le démontrent ; la *propriété* est le suicide de la société. La possession est dans le droit ; la propriété est contre

le droit. Supprimez la propriété en conservant la possession ; et, par cette seule modification dans le principe, vous changez tout dans les lois, le gouvernement, l'économie, les institutions : vous chassez le mal de la terre.

II. Le droit d'occuper étant égal pour tous, la possession varie comme le nombre des possesseurs ; la propriété ne peut se former.

III. L'effet du travail étant aussi le même pour tous, la propriété se perd par l'exploitation étrangère et par le loyer ; mais tout travail humain résultant nécessairement d'une force collective, toute propriété devient, par la même raison, collective et indivise : en terme plus précis, le travail détruit la propriété.

IV. Toute capacité travailleuse étant, de même que tout instrument de travail, un capital accumulé, une propriété collective, l'inégalité de traitement et de fortune, sous prétexte d'inégalité de capacité, est injustice et vol.

V. Le commerce a pour conditions nécessaires la liberté des contractants et l'équivalence des produits échangés : or, la valeur ayant pour expression la somme de temps et de dépense que chaque produit coûte, et la liberté étant inviolable, les travailleurs restent nécessairement égaux en salaires, comme ils le sont en droits et en devoirs.

VI. Les produits ne s'achètent que par des produits : or, la condition de tout échange étant l'équivalence des produits, le bénéfice est impossible et injuste. Observez ce principe de la plus élémentaire économie, et le paupérisme, le luxe, l'oppression, le vice, le crime, avec la faim, disparaîtront du milieu de vous.

VII. Les hommes sont associés par la loi physique et mathématique de la production, avant de l'être par leur plein acquiescement : donc l'égalité des conditions est de justice, c'est-à-dire de droit social, de droit étroit ; l'estime, l'amitié, la reconnaissance, l'admiration tombent seules dans le droit *équitable* ou *proportionnel.*

VIII. L'association libre, la liberté, qui se borne à maintenir l'égalité dans les moyens de production et l'équivalence dans les échanges, est la seule forme de société possible, la seule juste, la seule vraie.

IX. La politique est la science de la liberté : le gouvernement de l'homme par l'homme, sous quelque nom qu'il se déguise, est oppression ; la plus haute perfection de la société se trouve dans l'union de l'ordre et de l'anarchie (p. 242-243).

Le second mémoire sur la propriété paraît en 1841 sous le titre

de *Lettre à M. Blanqui*[1], Paris, in-12. En 1842, son *Avertissement aux propriétaires,* Paris, in-12, lui vaut une poursuite et un acquittement en cour d'assises.

MÉTHODE ET CRITIQUE

En 1843, il publie *De la création de l'ordre dans l'humanité ou principes d'organisation politique,* Paris, in-12; c'est un traité de philosophie générale et de méthodologie, où il expose les conditions de la science et de l'organisation de l'économie (p. 245-246).

La division du travail suppose la diversité des talents et amène les échanges : la collection des forces individuelles n'est autre que la série générale des travailleurs, considérée dans son unité.

De ce principe, démontré par voie d'équation sérielle, on a déduit les corollaires suivants :

1° Que, par le fait de la division du travail, devenue puissance collective, les travailleurs étaient en rapport d'association naturelle et respectivement solidaires ;

2° Que cette qualité d'associés co-responsables faisait disparaître en eux le principe, la possibilité même de la concurrence ;

3° Que la force collective de cent travailleurs étant incomparablement plus grande que celle d'un travailleur élevée au centuple, cette force n'était pas payée par le salaire de cent individus ; conséquemment qu'il y avait aujourd'hui erreur de compte entre ouvriers et maîtres, et que la loi sur les coalitions était à refaire ;

4° Que les plus beaux talents étant, soit dans leur développement, soit dans leur exercice, des effets de la force collective, soumis, comme les moindres fonctions, à la loi de solidarité, et de beaucoup plus redevables envers la société que ces dernières, toutes prétentions à des appointements exagérés se trouvaient singulièrement réduites ;

5° Que le salaire des travailleurs n'étant au fond que l'échange de leurs services, l'égalité des fonctions associées entraînait l'équivalence des conditions entre les travailleurs, autant du moins que le permettent les anomalies physiques, intellectuelles et morales qui affligent l'espèce humaine, anomalies que les principes de division et de force collective, la théorie de la loi sérielle et les réformes à introduire dans l'éducation et l'hygiène doivent progressivement faire disparaître ;

6° Que toute distribution des instruments de travail, toute ré-

1. Adolphe Blanqui (1798-1854), frère du révolutionnaire, élève de J.-B. Say, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et économiste orthodoxe.

partition des produits, établie sur d'autres bases, était usurpation et iniquité.

A ces diverses formules, fondements d'une jurisprudence nouvelle, on n'a répondu que par des fins de non-recevoir tirées, soit de la possession des privilégiés, en d'autres termes, du fait accompli ; soit de l'absence d'une théorie d'organisation qui permît de réaliser les corrections indiquées par la critique. Ainsi, pour obtenir réparation du désordre, le prolétariat est appointé à fournir la preuve de l'ordre, c'est-à-dire à créer la science même de l'Économie.

LE « SYSTÈME DES CONTRADICTIONS ÉCONOMIQUES »

Le *Système des contradictions économiques ou philosophie de la misère,* publié en 1846, Paris, 2 vol. in-12, contient la critique générale de l'économie contemporaine et des théories économiques. Dans les passages que nous en citons, Proudhon pose le problème social, indique, pour en poursuivre la solution, la méthode des antinomies et de la conciliation ou de l'équilibre des contraires, expose les conclusions de sa critique qui conduisent à un système de socialisme positif.

La société se trouve, dès son origine, divisée en deux grands partis : l'un, traditionnel, essentiellement hiérarchique, et qui, selon l'objet qu'il considère, s'appelle tour à tour royauté ou démocratie, philosophie ou religion, en un mot, propriété ; — l'autre qui, ressuscitant à chaque crise de la civilisation, se proclame avant tout *anarchique* et *athée,* c'est-à-dire réfractaire à toute autorité divine et humaine : c'est le socialisme.

Or, la critique moderne a démontré que dans un conflit de cette espèce, la vérité se trouve, non dans l'exclusion de l'un des contraires, mais bien et seulement dans la conciliation de tous deux ; il est, dis-je, acquis à la science que tout antagonisme, soit dans la nature, soit dans les idées, se résout en un fait plus général, ou en une formule complexe, qui met les opposants d'accord en les absorbant, pour ainsi dire, l'un et l'autre. Ne pourrions-nous donc, hommes de sens commun, en attendant la solution que sans doute l'avenir réalisera, nous préparer à cette grande transition par l'analyse des puissances en lutte, ainsi que de leurs qualités positives et négatives ? Un semblable travail, fait avec exactitude et conscience, si même il ne nous conduisait d'emblée à la solution, aurait du moins l'inappréciable avantage de nous révéler les conditions du problème, et par là de nous tenir en garde contre toute utopie.

Qu'est-ce donc qu'il y a de nécessaire et de vrai dans l'économie politique ? où va-t-elle ? que peut-elle ? que nous veut-elle ? Voilà

ce que je me propose de déterminer dans cet ouvrage. — Que vaut le socialisme ? La même investigation nous l'apprendra (*N^lle éd.*, t. I, p. 41-42).

Si donc je démontre que l'économie politique, avec toutes ses hypothèses contradictoires et ses conclusions équivoques, n'est rien qu'une organisation du privilège et de la misère, j'aurai prouvé par cela même qu'elle contient implicitement la promesse d'une organisation du travail et de l'égalité, puisque, comme on l'a dit, toute contradiction systématique est l'annonce d'une composition : bien plus, j'aurai posé les bases de cette composition.

Donc, enfin, exposer le système des contradictions économiques, c'est jeter les fondements de l'association universelle ; dire comment les produits de l'œuvre collective sont sortis de la société, c'est expliquer comment il sera possible de les y faire rentrer ; montrer la genèse des problèmes de production et de répartition, c'est en préparer la solution.

Toutes ces propositions sont identiques, et d'une égale évidence (p. 105-106).

Quel est, à présent, l'*objet* de la science économique ?

La méthode nous l'indique elle-même.

L'antinomie est le principe de l'attraction et de l'équilibre dans la nature : l'antinomie est donc le principe du progrès et de l'équilibre dans l'humanité, et l'objet de la science économique, c'est la JUSTICE.

Considérée dans ses rapports purement objectifs, les seuls dont s'occupe l'économie sociale, la justice a pour expression la *valeur*. Or, qu'est-ce que la valeur ? c'est le travail réalisé...

La société s'établit peu à peu par une sorte de balancement entre la nécessité et l'arbitraire, et la justice se constitue par le vol. L'égalité ne se produit pas dans la société comme un niveau inflexible ; c'est, comme toutes les grandes lois de la nature, un point abstrait, en deçà et au delà duquel le fait oscille sans cesse, décrivant des arcs plus ou moins grands, plus ou moins réguliers. L'égalité est la loi suprême de la société : mais ce n'est point une forme fixe, c'est la moyenne d'une infinité d'équations. C'est ainsi que l'égalité nous est apparue, dès la première époque de l'evolution économique, la division du travail ; et telle elle s'est manifestée constamment depuis la législation de la Providence (t. II, p. 400-402).

Si je ne me trompe, le lecteur doit être convaincu au moins d'une chose : c'est que la vérité sociale ne peut se trouver ni dans l'utopie, ni dans la routine ; que l'économie politique n'est point la science de la société, mais qu'elle contient les matériaux de

cette science, de la même manière que le chaos avant la création contenait les éléments de l'univers ; c'est que pour arriver à l'organisation définitive qui paraît être la destinée de notre espèce sur le globe, il ne reste plus qu'à faire équation générale de toutes nos contradictions.

Mais quelle sera la formule de cette équation?

Déjà, il nous est permis de l'entrevoir: ce doit être une loi d'*échange*, une théorie de MUTUALITÉ, un système de garanties qui résolve les formes anciennes de nos sociétes civiles et commerciales, et satisfasse à toutes les conditions d'efficacité, de progrès et de justice qu'a signalées la critique; une société non plus seulement conventionnelle, mais réelle, qui change la division parcellaire en instrument de science; qui abolisse la servitude des machines, et prévienne les crises de leur apparition ; qui fasse de la concurrence un bénéfice, et du monopole un gage de sécurité pour tous; qui, par la puissance de son principe, au lieu de demander crédit au capital et protection à l'État, soumette au travail le capital et l'État; qui, par la sincérité de l'échange, crée une véritable solidarité entre les peuples; qui, sans interdire l'initiative individuelle, sans prohiber l'épargne domestique, ramène incessamment à la société les richesses que l'appropriation en détourne; qui, par ce mouvement de *sortie* et de *rentrée* des capitaux, assure l'égalité politique et industrielle de citoyens, et par un vaste système d'éducation publique, procure, en élevant toujours leur niveau, l'égalité des fonctions et l'équivalence des aptitudes: qui, par la justice, le bien-être et la vertu, renouvelant la conscience humaine, assure l'harmonie et l'équilibre des générations; une société, en un mot, qui, étant tout à la fois organisation et transition, échappe au provisoire, garantisse tout et n'engage rien... (p. 413-414).

BIBLIOGRAPHIE. — 1° *Cabet*: Jules PRUDHOMMEAUX, *Icarie et son fondateur Étienne Cabet*, Paris, 1907, in-8 ; P. CARON, *Cabet et l'Icarie en* 1847, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1907, t. VIII, p. 569-585 ; G. BOURGIN, *Documents inédits sur la propagande icarienne de* 1840 *à* 1844, dans la *Revue socialiste*, 1907, p. 519-541.

2° *Pecqueur* : Hubert BOURGIN, *La doctrine de Pecqueur*, dans la *Revue socialiste*, 1907.

3° *Louis Blanc* : I. TCHERNOFF, *Louis Blanc*, Paris, 1904, in-16.

4° *Pierre Leroux* : Félix THOMAS, *Pierre Leroux, sa philosophie*, Paris, 1904, in-8.

5° *Proudhon* : Karl DIEHL, *P.-J. Proudhon*, Iena, 1888-1896, 3 vol. in-8; Hubert BOURGIN, *Proudhon*, Paris, 1901, in-16; Édouard DROZ, *P.-J. Proudhon*, Paris, 1909, in-16 ; Aimé BERTHOD, *P.-J. Proudhon et la propriété*, Paris, 1910, in-18.

CHAPITRE V
LES COMMUNISTES
(1838-1848)

COMMUNISME ET COMMUNISTES ; LAPONNERAYE, « L'INTELLIGENCE » ; DE LAHAUTIÈRE, « L'HOMME LIBRE » ; CATÉCHISMES RÉVOLUTIONNAIRES ; LES « TRAVAILLEURS ÉGALITAIRES » ; || DEZAMY ; LA PROPAGANDE COMMUNISTE ; LES JOURNAUX, LES BROCHURES ET LES BANQUETS ; CONSTANT, PILLOT, CELLIEZ ; || L'ACTION RÉFORMISTE ; L'ACTION RÉVOLUTIONNAIRE : QUÉNISSET, LES « COMMUNISTES MATÉRIALISTES ». || LE PLAN DES JOURNÉES DE FÉVRIER ; || LE « MANIFESTE COMMUNISTE ».

COMMUNISME ET COMMUNISTES

C'est aux environs de l'année 1838 que les termes de communisme et de communistes sont fréquemment employés pour désigner les réformateurs sociaux et les socialistes les plus violents ou déterminés, par opposition aux « socialistes réactionnaires, conservateurs ou bourgeois » dénoncés par le *Manifeste communiste* [1].

LA FORMATION DU PARTI COMMUNISTE : LAPONNERAYE

Tandis que de Cabet à Proudhon, les théoriciens édifient les systèmes dont l'influence s'exerce de 1840 à 1848, les membres des plus avancés du parti républicain élaborent des idées qui rentrent dans le courant communiste.

Ainsi Laponneraye (1808-1849), poursuivi dès 1831 pour avoir dit, dans un cours sur la Révolution française consacré aux ouvriers, qu'en 1789 le peuple n'avait fait que « changer de tyrans » et s'asservir à la « plus inavouable, la plus odieuse, la plus insupportable des tyrannies [2] », reprend dans l'*Intelligence,* « journal du droit commun » ou « de la réforme sociale », fondé en 1837, cette tradition révolutionnaire, ce

1. Les termes apparaissent, semble-t-il, d'abord, parmi les réfugiés allemands et français de Londres, groupés, les premiers en un « Groupe communiste d'éducation ouvrière », les seconds en « Société communiste » (Andler, *loc. cit.*, p. 12). Sur le *Manifeste communiste,* voy. p. 106.

2. *Affaire d'avril* 1834, *Rapport,* t. IV, p. 431 sqq. Son *Histoire de la Révolution française* parut en 1840 en trois volumes in-8 ; il a publié en 1842, en 3 volumes, les *Œuvres* de Robespierre. De lui également une *Réfutation des idées napoléoniennes,* Paris, 1839, in-8. En 1840, un hebdomadaire, la *Propagande,* doubla l'*Intelligence,* mensuel ; les deux journaux disparurent cette même année.

qui lui vaut d'être poursuivi à nouveau ; il publie dans ce journal, en avril 1838, un *Catéchisme démocratique* :

Quel est le but de la société? C'est le plus grand bien-être de tous.

Quelle est sa base fondamentale? — C'est l'égalité, c'est-à-dire l'égale répartition des charges et des avantages sociaux.

Qu'entend-on par exploiteurs? — On entend par exploiteurs, par aristocrates, par oisifs, car tous ces mots sont synonymes, ceux qui dans la société s'attribuent exclusivement tous les avantages et qui nagent au sein de toutes les superfluités, tandis que l'immense classe des travailleurs, celle qui supporte toutes les charges sociales, est en proie à la misère et à la faim.

D'où viennent tous les maux qui accablent les travailleurs? — De la mauvaise organisation du travail et de l'industrie, de cette *libre concurrence* qui, en apparence, accorde à tous les individus des droits égaux et qui, en réalité, n'est qu'un brigandage organisé, une détestable anarchie où les hommes s'entre-dévorent les uns les autres, où les plus adroits et les plus fripons s'enrichissent scandaleusement aux dépens du plus grand nombre.

Quelle est la source de toute richesse? — C'est le travail, sans lequel les capitaux sont inféconds et improductifs.

Si le travail est la source de toute richesse, quel rôle doit jouer le travailleur? — Le premier.

Mais Laponneraye ne conclut guère qu'en faveur de la réforme politique (nº de janvier 1840).

DE LA HAUTIÈRE

Le collaborateur de Laponneraye, R. de Lahautière (? - ?), le dépasse, et dans le *Petit catéchisme de la réforme sociale,* publié en 1839, à Paris, in-8, et poursuivi à Beauvais, expose un point de vue de collectivisme précis (p. 9) :

Le gouvernement [remplira son rôle] en se faisant le centralisateur des instruments et des produits. Les instruments sont la terre et les matières premières données par la nature et les machines créées par l'homme.

Dans un livre dédié à Pierre Leroux, *De la loi sociale,* Paris, 1841, in-16, il attaque le régime actuel, montre l'insuffisance des solutions préconisées par Saint-Simon et Fourier, proclame la nécessité de détruire « l'égoïsme et l'isolement » et celle d'instituer le communisme (p. 39-40):

Pour que dans l'ordre social il y ait développement normal des facultés de tous les individus qui le composent, il faut égalité de ressources, égalité d'éducation, égalité de travail, égalité de nourriture, ... égalité proportionnelle mesurant à chacun le travail selon ses forces, la nourriture selon ses besoins, l'éducation selon ses facultés. Mais s'il faut égalité, il faut aussi liberté, c'est-à-dire choix et convenance dans l'amour, dans l'amitié, dans le travail.

L' « HOMME LIBRE »

Avec les rédacteurs de l'*Homme libre,* dont trois numéros parurent en 1838 et dont le quatrième fut saisi, c'est la condamnation de l'héritage (nº 3, du 18 septembre 1838), c'est la proclamation du communisme (nº 4) :

De la communauté. — Nous demandons la communauté telle ou à peu près telle que l'a comprise Babœuf (*sic*), et comme lui nous ne cesserons de travailler à la propagande de nos principes, dussions-nous avant de réussir tomber victimes de l'ignoble royauté... Nous remplirons un devoir en détruisant de fond en comble l'édifice social, pour élever ensuite sur de nouvelles bases...

Guerre à mort entre vous qui jouissez d'une insolente oisiveté et nous qui souffrons depuis si longtemps... Le temps approche où le peuple exigera, les armes à la main, que ses biens lui soient restitués. Ce que le riche possède n'est le plus souvent que le fruit de la rapine. La terre doit appartenir à tout le monde : ceux qui ne possèdent rien ont été volés par ceux qui possèdent.

Nous sommes vingt-quatre millions de pauvres et nos ennemis sont en petit nombre : or, pour être vainqueurs, il nous suffit de bien comprendre d'abord nos devoirs et ensuite nos droits...

Nous devons sans relâche semer les germes de la fraternité parmi les soldats qui, par ignorance, se constituent les suppôts du brigandage... Nous devons leur faire comprendre que les scélérats auxquels ils prêtent l'appui de leurs baïonnettes font subir toutes les tortures de la misère à leurs familles... « Comprenez votre dignité d'homme ; écrasez l'injustice, car vous en êtes victimes ; et si jamais vous tournez vos armes contre des poitrines humaines, que ce soit au moins pour laver dans le sang des tyrans et de leurs valets les affronts que l'humanité a reçus d'eux. »

CATÉCHISMES RÉVOLUTIONNAIRES

Le communisme inspire également les membres de la société dont le catéchisme fut saisi en août 1838 chez Béro, inculpé d'avoir fait

exploser une bombe, le 28 novembre 1839, rue Montpensier, mais on y trouve un caractère de violence et un souci de traditionalisme révolutionnaire plus évidents que dans les précédents textes [1] :

C'est à nous travailleurs, qui produisons, qu'appartient le droit de gouverner enfin. C'est à nous, si longtemps opprimés, qu'est réservée la gloire de briser les fers des esclaves, de secouer le joug odieux de la tyrannie, de renverser ces brigands couverts du nom sanglant de rois, et de plonger nos poignards dans leur sein ; assez longtemps l'humanité a gémi sous eux, il est temps que la justice se fasse ; ils se sont partagé le peuple comme on ferait d'un bétail, ils les ont vendus ; ils se sont vautrés dans leur sang, et, digne de ces exemples, le monstre qui pèse sur nous, l'exécrable Philippe, a su les imiter ; il a fait égorger nos frères qui demandaient du pain, qui réclamaient leurs droits ; mais aussi, comme eux, il recevra le prix de ses forfaits ; nos poignards lui rendront justice, car tout roi n'est roi que par le crime, et tout criminel mérite la mort.

As-tu bien compris que le seul remède à nos maux était l'insurrection ou le régicide ? As-tu senti ton cœur frémir d'indignation devant les crimes du pouvoir ?

Écoute : bientôt, peut-être, descendrons-nous sur la place publique pour livrer une nouvelle bataille à la royauté ; te sens-tu l'énergie de suivre l'exemple de tes frères de juin, d'avril et de mai [2] ?

Si ton cœur a dicté tes réponses, si tu n'es pas un traître, tu es digne d'être avec nous ; nous allons te donner connaissance de notre association.

Mais avant, voici nos principes : fraternité, égalité, dévouement. Nous voulons la communauté des travailleurs, c'est-à-dire l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme ; établir des ateliers nationaux où le prix du travail soit réparti entre les travailleurs, où il n'y ait plus de maîtres ni de valets ; nous voulons des écoles nationales où tous les citoyens puissent, sans rétribution, faire instruire leurs enfants. Nous voulons un asile pour les vieux ouvriers, comme pour les vieux soldats. Nous voulons abolir la richesse en détruisant la pauvreté ; nous voulons que la patrie assure à chaque individu le bien-être ; nous voulons que tous portent les armes pour la patrie et la propagande de la liberté, ainsi que pour l'affranchissement des peuples ; nous voulons délivrer nos frères d'Europe, les Polonais héroïques, ces malheureux Italiens, et tous ces

1. *Affaire des 12 et 13 mai* 1839, 2e *Rapport* de Mérilhou, p. 119-122.
2. Affaires de 1831, de 1834 et de 1839.

misérables esclaves de l'oppression sous laquelle ils gémissent ; nous voulons les rendre libres en jurant haine et mort à leurs tyrans et en détruisant les nôtres ; nous voulons abolir les préjugés des religions, car Dieu est bon pour tous les hommes, les hommes seuls sont méchants ; nous voulons leur rendre la lumière en exterminant les prêtres qui les trompent ; enfin nous voulons la république avec toutes ses vertus et tous ses miracles, au prix de notre sang ; nous le voulons, et toi, citoyen ?

Si ton dévouement égale ton patriotisme, tu marcheras avec nous ; voici nos principes, sont-ils les tiens ?

Pour arriver à renverser la royauté, nous nous sommes organisés secrètement ; nous avons mieux fait que nos prédécesseurs, car notre énergie et notre conduite seront plus dévouées ; nous voulons arriver au but, et tous les jours nous nous en occupons. Voici, du reste, notre organisation, sois attentif.

Un comité, composé de trois citoyens, a été formé par douze chefs d'arrondissement pour diriger l'association, il doit rester inconnu : ce sont des hommes qui ont fait leurs preuves ; tu connaîtras ceux qui l'ont nommé et tu peux les changer par l'élection ; les chefs d'arrondissement commandent quatre chefs de quartier, qui eux-mêmes correspondent avec quatre chefs de brigade qui commandent chacun huit hommes ; les hommes d'une brigade seuls se connaissent entre eux ; hors de là, le reste est ignoré ; le chef de brigade reçoit les ordres du chef de quartier ; ce dernier, du chef d'arrondissement, et celui-ci, du comité directement. Aucune liste, aucun papier n'existe parmi nous ; la liberté ne court aucun danger.

Une réunion aura lieu chaque semaine ; le chef de brigade l'indiquera ; il communiquera un ordre du jour du comité qui instruira les citoyens des principes et des progrès de l'association.

Chaque membre sera tenu de verser à son chef de brigade, par semaine, l'argent dont il pourra disposer pour secourir les nécessiteux d'entre nous. Ensuite, sur cet argent il sera prélevé 3 francs par semaine pour chaque détenu, et o (*sic*) autres pour sa femme, ses enfants ou sa mère.

Chaque membre est engagé, en entrant, d'apporter à son chef de brigade une demi-livre de poudre et deux livres de plomb, ainsi que de se procurer des armes.

Le comité s'engage, du reste, à fournir les armes quand il en sera temps, ainsi qu'à se faire connaître ; il pourvoira à tout, mais il exige l'exactitude à ses avis.

Ainsi, tu le vois, citoyen, nos principes sont les plus avancés, tu as les garanties que tu peux désirer, si tu te sens capable de remplir les engagements que tu vas contracter ; lève-toi, nous allons recevoir ton serment et t'admettre parmi nous.

Tu jures de ne jamais révéler à qui que ce soit, pas même à ceux qui t'approchent de près, rien de l'association ni de ce que nous ferons ?

Tu jures d'exécuter les ordres qui te seront donnés ?

Tu jures haine et mort à la royauté ainsi qu'à tous ses suppôts ?

Tu jures de dévouer ta fortune et ta vie au triomphe de la République ?

Tu jures de poursuivre de ta vengeance les traîtres, s'il s'en trouve parmi nous ?

Eh bien ! que ton sang retombe sur ta tête, que tu sois puni de la mort des traîtres si tu fausses ou trahis ton serment !

Nous te recevons au nom du comité ; tu es membre des jacobins ; tu es jacobin, souviens-toi !

Maintenant il est de ton devoir, si tu connais des citoyens discrets et dévoués, de nous les présenter.

Tu dois aussi travailler à faire des prosélytes, c'est ton devoir.

L'inspiration babouviste du document n'est pas un fait isolé : on la retrouve vivace à partir de 1834 chez les ouvriers lyonnais [1], et le cordonnier Savary la revendique énergiquement en 1840 [2]. C'est que la lecture des textes de l'époque révolutionnaire a un véritable attrait pour les ouvriers, et ils y trouvent la justification du régicide : Pépin, complice de Fieschi dans l'attentat du 28 juillet 1835, est un lecteur des *Œuvres* de Saint-Just parues en 1833-1834 ; Alibaud, l'auteur de l'attentat du 25 juin 1836, prône le « système de Robespierre », comme Darmès, auteur de l'attentat du 15 octobre 1841 [3]. Laponneraye a fait en 1831 un cours aux ouvriers sur la Révolution, et il imprime plus tard dans l'*Intelligence* plusieurs articles sur Babeuf ; les « Droits de l'Homme » ont donné à la Constitution de 1793 et à la Déclaration de Robespierre une grande publicité ; en 1835, Hadot-Desages publie une brochure d'extraits de Robespierre et de Saint-Just ; les 8 numéros du *Moniteur republicain* (1837-1838) sont suivis par ceux de l'*Homme libre*, qui ont un titre babouviste ; l'*Humanitaire* publie dans son premier numéro de 1841 une biographie de Sylvain Maréchal, la *Fraternité* édite en 1842 des extraits de Buonarroti, où Dezamy puise largement ;

1. H. Buffenoir, *Le communisme à Lyon de 1834 à 1848*, dans la *Revue d'histoire de Lyon*, 1909.

2. Lettre à Cabet, dans *la Révolution française*, 14 août 1908.

3. Meunier, auteur de l'attentat du 27 décembre 1836, est un isolé.

Laponneraye enfin, lié avec la sœur de Robespierre, publie ses *Œuvres* en 1842.

LES « TRAVAILLEURS ÉGALITAIRES »

Les auteurs d'attentats entre 1835 et 1840 sont des isolés ; les sociétés secrètes, poursuivies en octobre 1836 (procès des « Familles »), en mai 1838 (procès Huber et Laure Grouvelle), en mai 1839 (procès des « Saisons »), en 1841 (procès des « Bastilles »), se recrutent de façon peu homogène. A partir de 1840, les républicains semblent renoncer aux coups de force et abandonner les communistes [1], tandis que les ouvriers, lecteurs de l'*Atelier*, de la *Ruche*, ou de journaux similaires, se détournent en général de l'action politique ; les communistes constituent alors des groupes plus cohérents, comme celui des « Travailleurs égalitaires », dont la *Profession de foi*, saisie le 15 octobre 1840, lors de l'attentat Darmès, porte [2] :

Citoyens, le but vers lequel nous tendons est l'égalité réelle, réalisée au moyen de la communauté des biens. Une dictature populaire forte, dévouée, nous parait indispensable pour façonner nos mœurs, détruire les obstacles, enfin aplanir les voies qui doivent nous conduire à l'application de ce principe. Les hommes que nous choisissons pour répandre avec prudence, mystère, sans ostentation et sans étalage d'amour-propre les doctrines de l'égalité, pour en réaliser l'application un jour donné par tous les moyens à la portée de la puissance humaine, sont des hommes moraux, discrets, courageux et dévoués à la cause populaire, qui à l'aide de ces vertus ont bientôt compris la sublimité et la vérité des principes qui doivent servir de base à la société future. Nous nous attachons aussi à leur faire reconnaître dans le passé, et surtout dans l'histoire de notre révolution, les événements favorables à la cause du peuple, à rendre hommage aux hommes vertueux, et à flétrir les misérables de cette époque. Quant au présent, nous leur inspirons la haine de tout ce qui existe ; nous leur disons de s'éloigner de ces prétendus démocrates qui, sans toucher au fond de la société, ne veulent qu'une réforme politique. En même temps, nous appelons toutes leurs méfiances sur ces aboyeurs de convertis d'hier, qui se servent des principes de communauté pour faire un piédestal à leur sot orgueil ou à leur ambition, sur les Hébert et les Gobel [3]

1. Thoré fit cependant effort, dans *La vérité sur le parti démocratique*, Paris, 1840, in-16, pour garder le contact avec les socialistes, ce qui lui valut d'être poursuivi en 1840.
2. *Affaire du 15 octobre* 1840, *Rapport* de Girod de l'Ain, p. 70 ; cf. *Ibid.*, *Procédure*, p. 121.
3. Le texte porte Gobet. Allusion sans doute aux prêtres comme Pillot et Constant qui

du jour, qui ne tendent à rien moins qu'à avilir et à dépopulariser la cause de l'égalité. Voilà qui nous sommes. Voilà la marche que nous avons suivie depuis longtemps...

Salut et fraternité.

L'affiliation comportait l'interrogatoire suivant :

QUESTIONS DOCTRINALES	RÉPONSES DOCTRINALES
1° Quel est le monstre qui ronge la société actuelle ?	1° L'égoïsme.
2° Comment l'étouffer ?	2° En inculquant à chacun l'esprit de justice et de devoir, et en y conformant soi-même toutes ses actions.
3° Ces deux mots : justice et devoir, que renferment-ils ?	3° La vraie morale.
4° Quel est le premier devoir de tout homme ?	4° D'aimer ses semblables et de leur être utile.
5° Quelle obligation découle de ce devoir ?	5° Celle du travail et de la production.
6° Celui qui se soustrait à cette obligation, qu'est-il ?	6° Un parasite, une branche morte de l'arbre social, une plante nuisible, vénéneuse, qui suce la sève des hommes ; en un mot, un exploiteur.
7° Quel châtiment mérite-t-il ?	7° S'il persistait dans ses vices et s'opposait au bonheur commun, il faudrait que la société le repoussât de son sein.
8° Quelle est l'organisation sociale que tu désires voir succéder à l'ordre anarchique qui nous opprime ?	8° Celle où le vice social sera extirpé sans exception aucune, où, selon ses forces et aptitudes, chacun travaillera pour tous et tous pour chacun ; là seulement régnera l'égalité parfaite, où la plus égale répartition des charges et des bienfaits sociaux aura lieu, et où chacun, coopérant à l'œu-

faisaient de la propagande communiste. Gobel, évêque constitutionnel de Paris, fut exécuté comme hébertiste le 14 avril 1794.

vre et à la production commune, participera également à la satisfaction générale des besoins moraux, physiques et intellectuels.

9° Es-tu disposé à unir tes efforts aux nôtres, à affronter tous les périls d'une aussi dangereuse mission ?
— 9° Oui, de grand cœur.

10° Nous t'acceptons, nous serons tous à toi, si tu ne dévies jamais ; mais si tu nous trompes, tu es perdu. Malgré cette certitude, veux-tu te livrer à nous pour jamais ? réponds.
— 10° Oui.

11° Nous exigeons de toi la soumission la plus stricte, le secret le plus absolu : t'y soumets-tu ?
— 11° Oui, sans réserve.

DEZAMY

Théodore Dezamy (? - ?), mis en lumière par quelques brochures sur la politique étrangère, en 1840, donne dans le *Code de la communauté*, publié à Paris en 1842, in-8, l'exposé le plus complet du système communiste, où, utilisant les utopies du XVIIIe siècle, Fourier et Buonarroti, il critique le « féodalisme commercial », préconise les ateliers communs, le travail attrayant, les armées industrielles, l'égalité des sexes, l'hygiène sociale et l'organisation de la société selon le type fédératif :

« CODE DE LA COMMUNAUTÉ »

Je pose comme base de toute organisation sociale les principes suivants :

1° Bonheur... Ce but, cette dernière fin, ce sont le développement libre, régulier et complet de *notre être*, la satisfaction pleine et entière de tous nos besoins (physiques, intellectuels et moraux), c'est en un mot, la vie la plus conforme à notre nature. — 2° Liberté. — 3° Égalité. — 4° Fraternité, — 5° Unité... L'*unité*, c'est l'*identification* indissoluble de tous les intérêts et de toutes les volontés, la *communauté* pleine et entière de tous les biens et de tous les maux (p. 9-11).

... Toute production repose sur le travail. *Tous* ceux qui usent des produits sociaux doivent donc *prendre part au travail*... Il faut commencer par faire du sol et de tous les produits un grand et unique *domaine social* (p. 14)... Pour que tout se fasse dans un bel ordre, il importe d'abord de diviser la *grande communauté nationale ou sociale* en autant de *communes*, dont le territoire devra être le plus égal, le plus régulier et le plus ensemble possible. *Un certain nombre de communes formeront une province, un certain nombre de provinces formeront une république, et enfin toutes les diverses républiques réunies formeront la grande communauté humanitaire* (p. 31).

... Dans la *communauté*, tous les travaux nécessaires à la subsistance et aux agréments des hommes seront des fonctions régies par les lois industrielles et rurales... 1° Dans la communauté, il n'existe que des travailleurs; 2° tout travail est une fonction publique également honorable; 3° le travail manuel commence et finit à l'âge déterminé par la nature et la science; 4° loin d'être aiguillonné à une fatigue au-dessus de leur force, comme cela arrive aujourd'hui, les enfants, les malades et les infirmes seront, au contraire, fraternellement *conviés au repos* par tous les citoyens, plus jeunes ou plus heureux, les *travailleurs valides* (p. 61-63).

Le titre même du livre de Dezamy se rapporte au résumé codifié « de la partie organique » en un certain nombre d'articles que Dezamy a groupés sous les rubriques : « lois fondamentales, lois distributives et économiques, lois industrielles et rurales, lois de l'union des sexes, lois concernant l'éducation, lois hygiéniques, lois de police, lois politiques ». La première et la troisième séries seules valent d'être reproduites :

LOIS FONDAMENTALES

1. Tous les hommes vivront en frères, de quelque race, de quelque couleur, de quelque climat qu'ils soient ou qu'ils aient été.

2. Rien n'appartient individuellement à personne que les choses dont il est fait un *usage actuel*.

3. Il n'y a dans la *communauté* qu'un seul et unique domaine. — *Le domaine* est formé de la collection intégrale des valeurs de toutes les communes.

4. La direction centrale du domaine veillera avec la plus grande sollicitude à ce que toutes les communes demeurent constamment dans une *égale abondance*.

5. Tous les produits, toutes les richesses de la communauté seront sans cesse et toujours à la disposition de tout le monde.

Chacun peut puiser largement et en pleine liberté, dans toute l'étendue du domaine, tout ce dont il a besoin, c'est-à-dire le *nécessaire*, l'*utile* et l'*agréable*.

6. Toutes les œuvres qui ont pour but l'*utilité publique* sont des fonctions sociales. — La communauté les déclare toutes également honorables.

7. Tout *valide* (homme, femme et enfant) est invité à se classer librement dans quelques fonctions à l'effet d'apporter à la communauté le concours de son activité et de ses lumières, c'est-à-dire de ses forces physiques et intellectuelles, conformément à ses goûts, à ses besoins, à ses aptitudes particulières.

8. La communauté ne connaît que des égaux (p. 264).

LOIS INDUSTRIELLES ET RURALES

1. Les travaux s'opéreront dans des ateliers communs, selon le mode parcellaire.

2. L'esprit de la communauté tendra sans cesse à perfectionner les machines et à en inventer de nouvelles, à l'effet de diminuer le labeur, et, de plus en plus, l'adoucir, l'assainir, le rendre attrayant.

3. Tous les ateliers seront disposés et entretenus de manière à ne rien laisser à désirer sous les divers rapports de l'hygiène, de la commodité, de la beauté, de l'attrait.

4. Des mesures analogues seront prises relativement au travail champêtre. Des voitures à vapeur et des tentes mobiles imperméables figureront parmi les améliorations à établir.

5. Des usines industrielles seront organisées par tout le globe pour opérer d'immenses travaux de culture, de boisement, d'irrigation générale, de canaux, de chemins de fer, d'encaissement de fleuves et rivières, etc. (p. 265-266).

Ces idées se retrouvent dans l'*Almanach de la Communauté*, Paris, 1842, in-16, et dans l'*Organisation de la liberté et du bien-être universel*, Paris, 1846, in-18.

LA PROPAGANDE COMMUNISTE

La propagande communiste, très active à partir de 1840, se fait par les journaux, les brochures et les discours.

LES JOURNAUX

Dupoty (1797-1864), collaborateur de Raspail, dirige le *Journal du*

peuple [1] ; il reste encore modéré, distinguant pourtant, le 6 juillet 1840, les classes aux prises :

Il n'y a réellement en France que deux partis : le parti des capitalistes et propriétaires et le parti des travailleurs ; le parti des maîtres et le parti des ouvriers ; le parti des privilégiés et le parti populaire ; le parti aristocratique et le parti démocratique...

La justice va jusqu'à le considérer en 1841 comme un complice moral de Quénisset [2]. Un article d'Hébert, dans la même feuille, le 13 septembre 1841, traite de l'*Affranchissement du travail* :

... Qu'est le travail dans l'organisation actuelle de la société ? L'exploitation de l'homme par l'homme. La société est divisée en deux camps : ici les maîtres, là les travailleurs ; aux premiers de commander, aux seconds d'obéir, sans pouvoir même stipuler de conditions.

... Il faut réformer et comment ? En détruisant le système de privilège et de monopole qui nous opprime et en rendant l'égalité.

... A l'œuvre donc, travailleurs ! Prenons en main le drapeau de la réforme, groupons-nous autour ; associons nos efforts, organisons-les ; l'isolement et la division ont fait jusqu'à présent notre faiblesse et la force de nos ennemis. Soyons amis, et notre triomphe est assuré. L'armée réformiste compte déjà 250 000 soldats ; faisons appel à tous les hommes de cœurs, d'intelligence et de dévouement ; ils viendront grossir ses bataillons.

Mais pas de marche en arrière, pas de halte : en avant ! en avant !

Avec *la Tribune du peuple* de Pillot, *l'Égalitaire* de Dezamy, *l'Humanité, l'Humanitaire* de May et de Charavay, *la Fraternité* de Choron et de Lahautière, qui, en 1843, passent la main à une rédaction plus ouvrière (Savary, Adam, Stévenot), tous journaux publiés irrégulièrement entre 1838 et 1847 [3], la pensée communiste s'affirme active et intransigeante :

... Ce n'est point par de ridicules lamentations, par de stupides

1. Il a inséré des articles d'ouvriers socialistes, comme Noiret et Savary ; voy. les numéros des 21 janvier, 18 février, 11 mars, 22 avril 1838.

2. Voy. p. 100.

3. Cette irrégularité provient à la fois de divergences théoriques entre les rédacteurs, de la tactique employée par eux pour éviter le cautionnement, enfin des poursuites dont ils sont l'objet.



LE SAINT-SIMONIEN EST FLANQUÉ A GAUCHE DU REPRÉSENTANT DE L'ÉGLISE DISSIDENTE
A LAQUELLE APPARTIENNENT PLUSIEURS PRÊTRES COMMUNISTES,
A DROITE DE CELUI D'UNE PETITE SECTE POLITIQUE SANS IMPORTANCE

(*Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes.*)

soumissions, que le malheureux adoucit son sort, qu'il brise ses fers! Non, non! les oppresseurs ne cèdent pas à de vaines paroles. La liberté sourit à quiconque veut marcher hardiment à sa conquête; c'est un fort où l'on trouve toujours une brèche... Au surplus, ne perdons pas de vue qu'il ne s'agit ici que d'une transition révolutionnaire, et que dans les époques *critiques*, c'est non seulement de l'*hygiène*, mais encore de la *chirurgie* qu'il s'agit de faire (*L'Égalitaire, journal de l'organisation sociale*, n° 2, juin 1840).

Après avoir longtemps étudié et recherché la solution de tous ces problèmes, nous avons acquis la certitude que la *situation égalitaire* pouvait *seule* les résoudre tous ; notre journal le prouvera d'une manière évidente, irréfutable.

La conséquence première de ce principe étant l'*unité*, l'*indivisibilité* ne peut admettre aucune division, aucun morcellement du sol ; nous voulons donc la communauté des biens (*L'Humanitaire*, n° 1, juillet 1841).

Le but que poursuivent les communistes est la réunion, la réalisation de la fraternité, et, partant, de l'égalité et de la liberté (*La Fraternité*, 1841, n° 1).

Programme : Socialisation des richesses naturelles ou produites. Travail obligatoire pratiqué par chacun selon ses forces et ses aptitudes. Répartition des fruits du travail selon ses besoins (*La Fraternité de 1845*, n° 1).

Les communistes osent même exposer leurs idées aux modérés des journaux bourgeois, témoin la lettre adressée en 1841 à *la Réforme* :

La nation ne formerait qu'une seule société de citoyens, tous frères et tous égaux en droits ; le territoire ne serait plus qu'un seul domaine ou une seule propriété, exploitée dans l'intérêt de tous ; toutes les industries ne formeraient qu'une seule industrie, dirigée et exercée dans l'intérêt commun ; tous les citoyens seraient ouvriers ; tous auraient la même éducation élémentaire, et l'éducation la plus parfaite ; les machines, multipliées à l'infini, rendraient le travail modéré, court, agréable, sans péril, sans fatigue et sans dégoût ; la production serait assez augmentée pour produire l'aisance de tous et faire disparaître entièrement la misère ; les produits de la terre seraient recueillis en commun et distribués également à tous, de manière que tous fussent également bien nourris, bien

vêtus, bien logés ; de manière aussi que tous pussent se marier et élever une famille, sans avoir jamais ni soucis, ni tourments, en jouissant au contraire de tous les beaux-arts et de tous les plaisirs.

LES BROCHURES COMMUNISTES

Plus que les journaux communistes, les brochures communistes suscitent les inquiétudes et les rigueurs du pouvoir, qui les trouve en particulier chez Darmès, auteur de l'attentat du 15 octobre 1840 [1].

Dans *la Bible de la liberté*, Paris, in-12, qui lui vaut 8 mois de prison, Constant (? - ?), ancien professeur à Juilly, écrit en 1840 [2] :

> Tout est à tous... Quiconque tue un riche n'est pas un assassin, c'est un exécuteur de la haute justice. Celui qui prend l'or dont il s'est gorgé n'est pas un voleur, c'est un huissier de Dieu.

Quand la *Tribune du peuple* a cessé de paraître, l'ancien prêtre Pillot (? - ?) se met à publier, en 1840, de nombreuses brochures : l'*Histoire des égaux ou moyen d'établir l'égalité absolue parmi les hommes, Jacques Bonhomme,* et surtout *Ni châteaux ni chaumières,* 1840, in-16, où, après avoir attaqué les « exploiteurs », qu'a installés au pouvoir « le triomphe de la coterie thermidorienne sur les membres immortels de la sublime Montagne », il prêche la reprise totale :

> ... Nous qui ne sommes ni chrétiens, ni païens, ni toute autre chose de ce genre ; nous qui ne voulons ni vivre des sueurs de la *populace*, ni lui faire l'aumône, ni la narguer, ni l'avilir, nous lui dirons : « La terre n'appartient à personne ; ses fruits n'appartiennent qu'à ceux qui la fécondent ». Que si ces êtres souffreteux et tant méprisés jusqu'aujourd'hui viennent à douter de leurs forces, nous ajouterons : « L'espèce parasite qui vous dévore est lâche et peu nombreuse ; vous êtes plus de deux cents contre un » (p. 24).

Dans *Devoir des révolutionnaires,* brochure publiée à Paris, 1840, in-16, Henry Celliez (?-?), l'avocat de Thoré, comme lui membre de la « Jeune Démocratie », adhère, au nom de l'évolution même, au collectivisme communiste :

> La Révolution est un fait constant et continu ; elle est la manifestation de l'activité sociale... Il faut se servir de la société pour réformer la société (p. 4 et 17).

1. *Attentat du 15 octobre* 1840, *Procédure*, p. 107-109, 175, *Rapport* de Girod de l'Ain, p. 55, n. 1 ; *Attentat du 13 septembre* 1841, *Rapport* du comte de Bastard, p. 95.

2. Il évolua ensuite, et, sous le nom d'Éliphas Lévi, publia divers ouvrages d'hermétisme.

... N'est-ce pas un cri universel de la justice populaire que les instruments de travail, capitaux et terres, qui représentent le temps du travailleur et l'espace sur lequel il peut agir, ne doivent pas être abandonnés à la discrétion arbitraire de quelques hommes? Car ces hommes privilégiés les emploient mal, et les font exploiter à leur seul profit au lieu de les laisser exploiter au profit de tous; ils privent ainsi la société, le Peuple, d'une grande quantité de produits qu'on obtiendra d'une administration plus équitable (p. 24).

LES BANQUETS COMMUNISTES

Dans les banquets, la pensée communiste s'affirme sans ambages; c'est Simard, à Belleville, le 1er juillet 1840 [1], Dupoty à Vendôme, le même mois [2]; le premier dit:

Citoyens, en 89, l'indignation populaire renversa sous les ruines de la Bastille quatorze siècles de monarchie et de privilèges. Mais, hélas! seuls en évidence, ce furent les bourgeois égoïstes qui prirent en main le char de l'État, et, au lieu de réaliser l'égalité réelle, s'emparèrent des aristocrates vaincus (*sic*). En vain 93 et le sublime Comité de salut public parvinrent à déjouer les infâmes projets de toutes les factions ennemies du peuple, et surtout les machinations perfides des lâches Girondins, la constitution de l'an II avait laissé dans l'État une lèpre dévorante: LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE. De là naquirent toutes les mauvaises passions qui causèrent notre ruine; et les ennemis du bien public, qui fussent devenus impuissants et *citoyens, peut-être*, sous le régime d'une communauté parfaite, se liguèrent ensemble pour conjurer la ruine de l'État. Thermidor plongea dans le deuil tous les cœurs vraiment français; prairial et vendémiaire consommèrent nos malheurs; et, succombant enfin sous les calomnies du parti vainqueur, la régénération sociale fut ajournée pour cinquante ans.

Citoyens, n'ayons donc désormais qu'une seule et même devise: *A la communauté égalitaire!*

L'ACTION RÉFORMISTE

La voix de Dupoty est celle d'un socialiste modéré, qui lie la réforme socialé à la réforme électorale et politique :

1. *Compte-rendu... par le Comité de rédaction*, Paris, 1848, in-8. Cf. *Attentat du 15 octobre 1840, Rapport*, p. 58.
2. *Journal du peuple*, 5 juillet 1840.

... Si le mot [de réforme] est dans toutes les bouches, c'est que le besoin de la chose est dans toutes les têtes ; c'est que le désir est dans tous les cœurs : chacun la veut, soit qu'il la regarde comme un but, soit qu'il ne voie en elle qu'un premier pas. Quant à nous : réforme politique donnant l'essor à une seconde réforme, la réforme sociale, sans laquelle la première, nécessaire comme transition, serait insuffisante comme résultat final : voilà où tendent tous nos vœux et tous nos efforts (approbation) [1].

A cette forme d'action se rattache la pétition suivante à la Chambre des députés, saisie le 22 octobre 1840 [2] :

De fait, la France est divisée en deux classes. La première, composée de moins d'un million d'habitants, représentée par 150 000 électeurs ; la seconde de plus de 30 millions d'individus, représentée par personne... La première, qui jouit de tous les avantages sociaux, impose les boissons, le sel, les comestibles, le chanvre, la laine, le coton, le cuir et l'*air*. La seconde, taillable à merci, payant sous le nom de patente et de droit proportionnel la permission de vendre à ces messieurs, et à ceux de sa classe, souliers et bas, viandes et légumes ; qui, pour la plupart, ne prenant l'air que par des trous de soupiraux ou de lucarnes, se voit taxée autant que le riche pour ses châteaux et ses palais...

Quoique toutes les lois aient été faites sans nous et presque toutes contre nous, nous nous contenterons de cet exposé fidèle de notre position. Restant convaincus que notre pétition n'est point de nature à être méprisée, nous nous résumons pour demander :

1° La suppression du monopole sur les grains ;

2° La suppression de l'impôt sur les boissons ;

3° La suppression de l'impôt sur le sel ;

4° La suppression des barrières ;

5° La suppression de l'impôt du timbre sur les affiches et les journaux, afin que l'instruction soit accessible à toutes les classes ;

6° La suppression des fonds secrets, moyens de soudoyer des assommeurs et d'acheter des dévouements ;

7° La suppression de la centralisation, autre moyen de corruption ;

8° La suppression de la mendicité, la société assurant à chacun de ses membres protection, travail ou secours ;

9° Et, pour garantie, le droit d'élection et d'éligibilité à tout

1. *Attentat du 15 octobre 1840*, *Rapport*, p. 50.
2. *Attentat du 15 octobre 1840*, *Procédure*, p. 560-563.

Français âgé de 25 ans, domicilié et porté sur le rôle des contributions, sachant lire et écrire.

Pour suppléer aux charges iniques dont nous réclamons la suppression, nous demandons que l'impôt soit mis en rapport avec la fortune... La justice et le repos du pays exigent donc au plus tôt l'établissement de l'impôt progressif.

Puissent les représentants de la classe privilégiée entendre la voix de cette première liste de signataires, et ne pas attendre qu'elle soit appuyée par des cris innombrables qui, au besoin, ne manqueraient pas de s'élever ; car le temps est venu où, sur toute la surface de la France, les hommes se connaissent et ont le sentiment de leurs droits !

L'ACTION RÉVOLUTIONNAIRE

Mais la campagne pour la réforme, dirigée par la bourgeoisie républicaine, ne suffit pas aux communistes révolutionnaires ; à cette catégorie se rattache l'auteur de l'attentat du 13 septembre 1841, Quénisset, dont les aveux fournissent des renseignements précis sur la propagande communiste [1] :

J'appartiens à la *société des ouvriers égalitaires*. Il y a trois fractions: les *égalitaires*, les *communistes* et les *réformistes*.

Il y a environ six semaines, j'ai rencontré le nommé *Prioul* dans la rue Saint-Antoine, il était accompagné du nommé *Martin*, il me dit bonjour et me parla des événements qui pourraient survenir à l'occasion d'un complot qui se préparait, et me proposa en même temps de me faire entrer dans une societé ; il ajouta qu'il ne se couchait pas depuis quelque temps et qu'il faisait des cartouches. Je lui répondis que je n'avais pas le temps de lui tenir conversation plus longtemps et que plus tard nous nous reverrions ; *Martin* me dit à peu près les mêmes choses, et ajouta que *Prioul* était bon pour un coup de feu, mais qu'il causait trop ; je le quittai sans prendre de rendez-vous et j'allai souper chez moi.

Environ quinze jours après, je travaillais rue Moreau, chez M. *Mouton*, menuisier en meubles, je passais rue Traversière pour aller à mon ouvrage, je rencontrai le nommé *Martin* devant la porte du marchand de vin, n° 21, M. *Colombier* ; il me fit entrer là pour prendre un verre d'eau-de-vie ; il me fit promettre de me

1. *Attentat du 13 septembre 1841, Rapport*, p. 10-13.

rendre le lundi suivant chez ce M. *Colombier*; je le lui promis, il me dit : « Tâche d'être accompagné de trois ou quatre camarades, nous boirons bouteille ensemble ». Je m'y rendis avec le nommé *Boucheron*, scieur de long, avec qui j'avais travaillé. En arrivant, nous avons trouvé les nommé *Martin*, *Just*, *Auguste*, *Dufour*, que j'ai aussi entendu nommer *Frémont*; il y avait aussi un nommé *Chasseur*, un nommé *Napoléon*, *Jean-Marie*, *Mallet*, et plusieurs autres, que je ne me rappelle pas ou dont je ne sais pas les noms.

Lorsqu'on eut bu chacun une chopine ou trois demi-setiers, le nommé *Auguste* fit fermer la porte de la chambre dans laquelle nous étions tous bien gênés, et il nous fit un sermon; il dit : « Citoyens, vous devez vous apercevoir que nous sommes très mal gouvernés; que ce n'est que des tyrans qui tiennent les rênes de l'État; qu'il n'y a que la police, que des avocats, qui peuvent gagner de l'argent; un roi à qui nous donnons vingt-quatre millions par an; un grand nombre de gens comme lui, qui gagnent de l'argent à ne rien faire, et qui nous rendent très malheureux : car voyez, des paysans, qui sont moins éclairés que nous, ont aujourd'hui l'esprit de se rendre révolutionnaires, et nous, qui sommes ouvriers plus ou moins civilisés, nous devons sentir que tous ces tyrans nous oppriment; c'est dans ce but que nous sommes ici réunis. Je vous déclare que moi et mes concitoyens sommes révolutionnaires, non point de ces révolutionnaires qui veulent le mal, mais le bien de tous les ouvriers; car je vous déclare ici que nous sommes *ouvriers égalitaires*; une partie d'entre nous comprend ce que veut dire le mot d'*ouvriers égalitaires*, mais d'autres ne le comprennent pas; je vais vous le faire comprendre en très peu de paroles : c'est que nous, après avoir fait échouer le trône, nous formerons des ateliers nationaux, des écoles mutuelles ou autres établissements du même genre; ces ateliers nationaux, il y en aura un dans chaque département; l'ouvrier n'aura pas besoin de s'inquiéter d'ouvrage; il sera payé un prix taxé par la loi, qui sera bien plus élevé que celui où nous travaillons aujourd'hui, et il ne travaillera que huit heures par jour. Mes concitoyens, que pensez-vous de ces ateliers nationaux ? » Tous ceux qui étaient là ont répondu : « Très bien ! » Je ne puis assurer que le discours ait été tenu comme je le rapporte, mais toutes les paroles ont été dites. Je n'ai pas assez de talent pour mettre les points et virgules comme le faisait l'orateur, qui a encore ajouté ce que je vais vous dire :

« Citoyens, quant aux écoles mutuelles, comprenez bien de la manière dont elles seront composées (*sic*) : ce sera un instituteur salarié

du comité ou gouvernement, qui n'aura rien à réclamer aux pères de famille, et qui prendra autant de soin des enfants de prolétaire comme l'on prend soin de ceux des princes du sang, aujourd'hui. Car parmi vous, chers citoyens, vous avez des enfants qui naissent, et qui ne naissent pas pour rester toujours ensevelis dans l'ignorance; qui sont nés peut-être pour faire de grands hommes, et, faute de fortune, ils sont obligés de labourer la terre; pour cela, il ne nous manque que de la force. Renversons le trône, et vous verrez que tout est formé : les lois sont faites, il n'y a rien qu'à remplacer, comme qui dirait : *Mort le roi ! Vive le roi !* Lequel de parmi vous se refuserait à entrer dans notre société ? »

Alors, on avait bu un bon coup; tout le monde a dit *Oui.* Le discours fini, les nommés *Dufour*, *Napoléon* et *Auguste,* autant que je me le rappelle, se sont détachés pour monter dans une chambre au-dessus; ensuite *Chasseur* et *Martin* firent monter deux à deux, sur le carré, cinq ou six ouvriers. Je montai en même temps que *Boucheron*; *Chasseur* me banda les yeux sur le carré et me fit entrer dans la chambre. *Napoleon*, faisant la voix sonore, me dit, ainsi qu'à *Boucheron* : « Citoyen, que penses-tu du Gouvernement actuel ? Penses-tu que nous sommes mal gouvernés ? » Je lui répondis qu'*Oui.* Il dit : « Tu sais que nous sommes révolutionnaires : tu vas lever la main et jurer sur ta tête que tu te dépouilleras de tes biens et de ta fortune, et que tu quitteras ta femme et tes enfants, si tu en as, et que tu te trouveras dans la rue au premier cri d'alarme ; que tu te battras sans compter le nombre de tes ennemis ; tu jures aussi sur ta tête que tu ne révéleras jamais un mot de ce que tu entends dire ; pour être révolutionnaire comme nous, il faut que tu jures de ne craindre ni la mort ni la prison : tu le jures ? Fais attention à ce que tu dis, il en va de ta tête. »

Comme j'avais les yeux bandés et que je ne savais pas ce qu'il pouvait avoir à la main, que cela pouvait être un pistolet ou un poignard, j'ai dit : « Je le jure ! » J'ai omis de dire qu'auparavant il m'avait demandé mon nom, ma demeure et ma profession.

LES « COMMUNISTES MATÉRIALISTES »

A la pensée des communistes, pleine de survivances babouvistes et toujours orientée vers la violence révolutionnaire, la littérature cabétiste et proudhonienne[1] fait de nouveaux apports. Dans les cénacles communistes, tenus d'ordinaire chez les marchands de vin, on interprète

1. Voy. le chap. IV.

Qu'est-ce que la propriété ? de Proudhon dans le sens de « l'action directe » et de la reprise individuelle, ce qui amène la condamnation, à Blois, le 2 mai 1847, des 28 membres d'un groupe actif de communistes, « la Goguette des fils du Diable[1] », et la condamnation, à Paris, le 18 juillet 1847, des « Communistes matérialistes », qui recommandaient le vol, d'après l'acte d'accusation résumé par le *Moniteur* du 15 juillet 1847[2] :

On commença par lire un discours dont le but tendait à prouver qu'il était urgent d'abolir les droits d'hérédité et de propriété. On avisa ensuite la question de savoir comment atteindre un pareil résultat. Ce n'était plus aux émeutes, aux barricades, aux coups de fusil qu'on aurait recours; mais à des procédés destructeurs empruntés à la chimie, à la physique, procédés d'une puissance tellement irrésistible, que tout serait en feu en quelques heures. On parla d'employer des matières incendiaires, notamment des bombes semblables à celles fabriquées par un étudiant précédemment condamné pour ce fait : on aurait mis le feu dans Paris sur plusieurs points éloignés les uns des autres et pendant que les autorités et les troupes se seraient empressées de courir à ces incendies simultanés, on aurait commencé l'attaque, et fait, suivant l'expression rapportée par Crouzet, une Saint-Barthelémy. Ce projet souleva quelques objections, mais seulement sur les chances d'insuccès. C'est alors que Javelot et Lefèvre parlèrent des moyens mystérieux et infaillibles qu'ils pourraient employer et sur lesquels ils ne s'expliquèrent qu'en termes vagues. Il fut convenu, toutefois, qu'on leur donnerait la préférence et qu'on chercherait dans le vol l'argent dont on aurait besoin pour les réaliser. On répéta que les matérialistes ne devaient pas écouter la voix des préjugés; que voler, pour travailler à l'affranchissement et au bonheur de l'humanité, était une action licite et louable[3].

LE PLAN DES JOURNÉES DE FÉVRIER

A quelque tradition, ancienne ou récente, que se rattachent les communistes, ils sont d'accord avec les simples républicains ou même les réformistes sur la nécessité de renverser le système censitaire. Il y a

1. Auguste Blanqui en faisait partie.
2. Les communistes de la région de Lyon et Saint-Étienne semblent avoir songé à employer le procédé du « sabotage », puisque le procureur général de Lyon signale, à la date du 31 octobre 1846, une démarche des Lyonnais auprès des machinistes des usines stéphanoises afin qu'ils cessent de pomper en cas de coalition ouvrière.
3. Cf. le compte rendu du *National* du 18 juillet 1847.

ainsi contre la monarchie censitaire une convergence d'efforts, voulue ou non, que notait, en 1840, Thoré, que signale, dans un rapport au ministre de l'Intérieur, du 19 janvier 1847, le préfet de police Delessert[1]; et c'est ainsi que le *Rapport sur les mesures à employer pour mettre la France dans une voie révolutionnaire,* élaboré en 1839, adopté en 1840 par la « Société démocratique française », saisi par la justice en février 1841, constitue le plan d'attaque de ces forces coalisées, qui parviendront, aux journées de février 1848, à triompher de la monarchie bourgeoise, quitte à régler entre elles ensuite les bénéfices de la situation[2]. Le *Rapport* admet qu'il faut créer un gouvernement provisoire, choisi parmi les républicains auteurs de l'insurrection, et dont la durée sera déterminée par le temps nécessité pour préparer les masses par les clubs, les journaux, les théâtres, et il s'occupe de résoudre plusieurs questions pratiques, dont voici les plus importantes :

Quels devront être les premiers actes du gouvernement provisoire ? — Avant de répondre à cette question, tâchons de nous faire un tableau abrégé de la position dans laquelle se trouveront, à ce moment, les individus : notre réponse sera plus facilement comprise.

Le lendemain de l'insurrection, le peuple sera sur la place publique sans travail et sans pain. Le commerce, ou ce qu'on appelle commerce, sera anéanti, ou au moins tout à fait arrêté, et une foule de positions qui tenaient par lui se trouveront dérangées. Beaucoup de riches, tous les nobles et les ex-gros fonctionnaires resteront sans doute en France pour tâcher d'y opérer une contre-révolution; les intrigants ambitieux, et ceux-là sont le plus à craindre, parce qu'ils prennent tous les masques, essayeront d'arriver au pouvoir et d'escamoter à leur profit les premiers résultats de l'insurrection; les gouvernements étrangers se prépareront à nous faire la guerre, etc... Un gouvernement composé d'hommes comme nous le voulons et investi des pouvoirs extraordinaires devra :

1° Adresser au peuple une proclamation dans laquelle il lui fera comprendre que lui, nouveau gouvernement, né du fait de l'insurrection qui vient de triompher, prend pour symbole et pour drapeaux ces mots : égalité, fraternité, liberté;

2° Décréter l'abolition de la monarchie et proclamer la république;

1. Delessert y signale, parmi les journaux, la *Fraternité de* 1845, le *Populaire*, la *Revue sociale*, l'*Enquête sociale*, l'*Atelier*; parmi les brochures, les *Évangiles* de Lamennais, *Le vrai Christianisme* de Cabet, l'*Almanach de la France démocratique*, l'*Étoile du peuple* de L. de Chaumont, le *Portrait en pied du conservateur* de F. Mesuré, l'*Organisation de la liberté* de Dezamy, l'*Almanach icarien*, l'*Almanach phalanstérien*, le *Système des contradictions économiques* de Proudhon, la *Manifestation de l'esprit de vérité* de Dumesnil, le *Deuil de la Pologne* de l'abbé Constant, l'*Essai sur la liberté* de D. Stern, l'*Église et le pouvoir* de S. Granger.

2. Publié dans *Attentat du 15 octobre, Rapport* de Girod de l'Ain, p. 77-95.

3° Décréter que tout homme a droit à l'existence, et prendre des mesures pour assurer celle-ci (dans l'interdiction d'exporter les grains et l'organisation de magasins de céréales communaux ou cantonaux);

4° Décréter l'abolition des impôts sur les denrées consommées par le peuple et établir, en outre, un maximum sur ces mêmes denrées;

5° Décréter des peines aussi sévères que le permettront les circonstances contre les individus qui chercheraient à émigrer, ou qui, par quelque moyen que ce fût, essayeraient à rétablir l'ancien ordre des choses;

6° Nommer à la direction des ministères;

7° Changer ou rappeler les ambassadeurs près les puissances étrangères;

8° Déclarer, s'il y a lieu, que la patrie est en danger;

9° S'occuper de la défense des places frontières et de la place de Paris;

10° Décréter une nouvelle organisation de la garde nationale, ou, si l'on veut, civique.

...Quelle devra être l'organisation du travail et des travailleurs en général? — ... Établissons d'abord que nous voulons pour le peuple, quant au travail, l'abolition de son exploitation par quelques hommes et dans l'intérêt de ceux-ci, pour la remplacer par l'exploitation, aussi étendue que possible, de tous les produits par lui-même, et à son profit. Voyons maintenant quels seraient les meilleurs moyens à employer pour le mettre dans ces conditions. On a proposé de faire commanditer le travail par le gouvernement. Fidèle à notre principe d'*unité* et d'*égalité*, nous repoussons ces moyens comme devant créer, par l'extension et la force qu'ils donneraient à des parties de la nation, *un pouvoir dans le pouvoir*, et comme devant créer aussi, par les richesses plus ou moins des unes et des autres, résultant de leur position plus ou moins avantageuse, un antagonisme perpétuel entre ces diverses parties.

Nous pensons, nous, que, pour éviter les dangers du premier résultat et l'immoralité du second, le gouvernement devrait :

1° Se faire, au profit de la nation, premier manufacturier, directeur suprême de toutes les industries;

2° Qu'il devrait avoir une seule caisse et une seule direction pour elle;

3° Comme moyen de circulation des produits, avoir des magasins où ils seraient déposés et vendus;

4° Comme moyen de fabrication de ces produits, le rassemblement des travailleurs; et pour donner plus rapidement et plus complètement à ceux-ci le bien-être qu'ils sont en droit d'attendre de la révolution, avoir des maisons qu'on pourra appeler si on veut *ateliers nationaux*, et où les travailleurs seraient occupés chaque jour un espace de temps raisonnable, pendant huit heures, par exemple, et seraient rétribués *également*; où ils seraient nourris et logés convenablement, eux et leurs familles, et où enfin ils recevraient des éléments d'instruction. De cet arrangement, il résulterait donc pour les travailleurs : diminution de travail, et, partant, travail raisonnable; nourriture saine; logement propre; éducation, instruction; satisfaction naturelle de se trouver réunis; toutes choses que nous pouvons résumer par ces mots : *bien-être physique, intellectuel et moral.*

Pour les ouvriers cultivateurs, nous pensons que, pour les organiser dans les mêmes vues, le gouvernement devrait commencer par leur faire cultiver les terrains nationaux, qui seraient sans doute déjà considérables; puis peu à peu, les autres propriétés territoriales qu'il acquerrait successivement par achat ou par d'autres moyens. Il devrait donc toujours y avoir *la maison commune,* moins l'atelier, qui serait remplacé par une ferme où seraient déposés les instruments de travail et les produits agricoles.

Est-il à supposer maintenant que charger le gouvernement d'asseoir l'organisation du travail et des travailleurs sur les bases nouvelles que nous avons proposées, c'est le placer vis-à-vis d'embarras insurmontables, à cause des travaux énormes que cette organisation comporte, et qu'il ne pourrait accomplir à lui seul? Quant à nous, nous ne le pensons pas, parce que nous croyons que ces travaux devront être faits par une administration spéciale, créée par le gouvernement, et sur laquelle celui-ci n'aura qu'une surveillance active et sévère à exercer. Cependant, comme rien, par rapport au sujet qui nous occupe, ne serait établi définitivement dans le premier temps de la révolution, le gouvernement pourrait laisser subsister des associations collectives industrielles, à la condition bien expresse, toutefois, que les associés participeraient également aux bénéfices de l'association.

LE MANIFESTE COMMUNISTE

Presque au moment même où la « Société démocratique française » élaborait à Londres le plan des journées de février, le premier Congrès de la « Fédération communiste », tenu dans la même ville en novembre-

décembre 1847, recruté parmi des révolutionnaires d'origine allemande, adoptait le *Manifeste Communiste.* Rédigé par K. Marx et F. Engels, traduit en français un peu avant février 1848, ce texte prévoit un cataclysme politique prochain et donne la formule la plus saisissante de la révolution sociale internationale : inspiré en une large mesure par la pensée révolutionnaire française, il inaugure le mouvement socialiste international, dont le mouvement français ne sera plus qu'un des aspects, à l'instant où la révolution française de février 1848 déchaîne un bouleversement politique complet en Europe [1] :

... Toutes les classes qui successivement jusqu'ici se sont emparées du pouvoir, cherchaient à sauvegarder leur situation de fortune acquise en imposant à toute la société les conditions qui leur assuraient leur revenu propre. Les prolétaires ne pourront conquérir les forces productives sociales qu'en abolissant les méthodes par lesquelles jusqu'ici il leur était fait une part de revenu, et par conséquent il leur faudra abolir tout le régime existant de répartition des revenus. Les prolétaires n'ont rien à sauvegarder qui leur appartienne. Ils ont à détruire, au contraire, toutes les garanties privées et toutes les sauvegardes privées qui existent (p. 38-39).

... La lutte du prolétariat contre la bourgeoisie n'est pas dans son fond, mais elle sera dans sa forme une lutte nationale. Il faut évidemment que le prolétariat de chaque pays vienne à bout d'abord de sa propre bourgeoisie (p. 39).

... Les ouvriers n'ont pas de patrie. On ne peut pas leur ôter ce qu'ils n'ont pas... Déjà le développement de la bourgeoisie elle-même, le libre-échange, l'universalisation du marché, l'uniformisation de la production industrielle et des conditions d'existence qu'elle entraîne effacent par degrés les démarcations et les antagonismes entre nations.

La suprématie du prolétariat les effacera plus complètement, et une action combinée du prolétariat, de tous les pays civilisés tout au moins, est une des premières conditions de son émancipation (p. 50).

Le programme d'action transitoire proposé par le *Manifeste communiste* se rapproche sensiblement du programme de la « Société démocratique française » (p. 53-54), et il conclut (p. 74) :

Les communistes dans tous les pays appuieront tous les mouvements révolutionnaires contre l'état social et politique existant.

1. Traduction nouvelle par Ch. Andler, Paris, 1901, in-16.

Dans tous ces mouvements, la question qu'ils mettront au premier rang, la question pour eux essentielle, est celle de la propriété, dût même le débat sur cette question n'être pas encore engagé très à fond.

Enfin les communistes travailleront de toutes parts à l'union et à l'entente des partis démocratiques de tous les pays.

Les communistes jugent indigne d'eux de dissimuler leurs opinions et leurs projets. Ils déclarent ouvertement que leurs desseins ne peuvent être réalisés que par le renversement violent de tout l'ordre social traditionnel. Aux classes dirigeantes à trembler devant l'éventualité d'une révolution communiste ! Les prolétaires n'ont rien à y perdre, que leurs chaînes. Et c'est un monde qu'ils ont à y gagner.

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

BIBLIOGRAPHIE : Voir celle du chapitre III. — Joindre : VILLEGARDELLE, *Histoire des idées sociales avant la Révolution française*, Paris, 1846, in-16 ; G. MORANGE, *Les idées communistes dans les sociétés secrètes et dans la presse sous la monarchie de juillet*, Paris, 1905, in-8 ; G. WEILL, *Les journaux ouvriers à Paris* (1830-1870), dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1907-1908, p. 89-103 ; Ch. ANDLER, *Introduction historique et Commentaire* à K. Marx et F. Engels, *Le Manifeste communiste*, t. II, Paris, 1901, in-16 ; C. BOUGLÉ, *L'alliance intellectuelle franco-allemande*, dans la *Grande Revue*, 25 août 1910, sur les rapports entre les socialistes français et allemands.

CONCLUSION

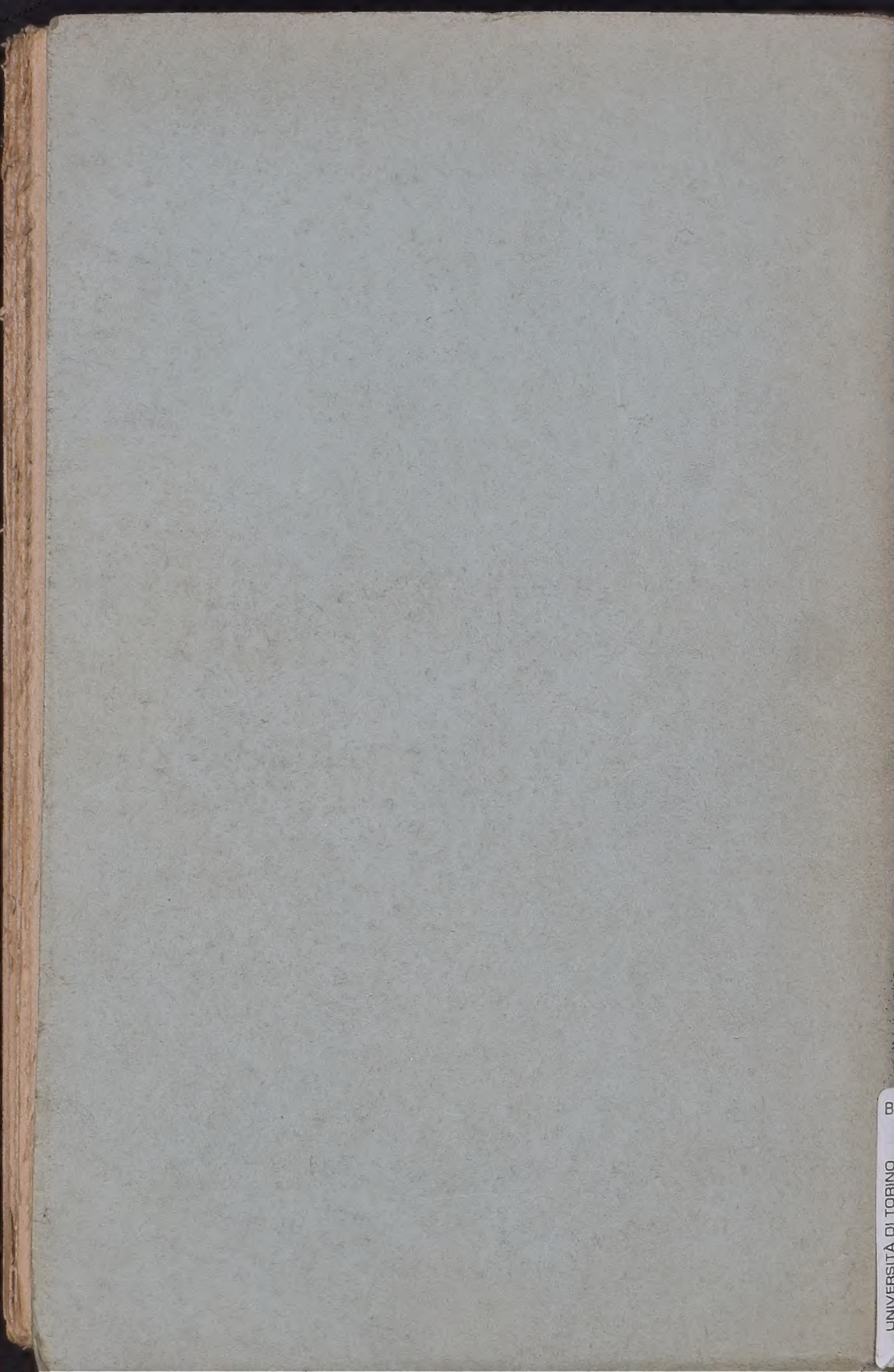
A la fin de 1847 ou au début de 1848, le *Manifeste communiste* marque, dans l'histoire du socialisme, quelque chose qui commence et quelque chose qui se termine. La première période du socialisme français est close : au cours de cette période se sont constitués et développés les éléments de la doctrine et de la politique socialiste, qui vont subir, avec la Révolution de 1848, une première épreuve.

De ces éléments, le premier est le socialisme communiste, révolutionnaire, prolétarien, auquel Babeuf et ses amis donnent l'expression la plus systématique, et qui demeure actif dans la vie même de la Révolution jusqu'à l'échec de la conspiration des Égaux. A l'aube même de la restauration consulaire et impériale, Saint-Simon et Fourier édifient le socialisme « utopique », émanation pourtant et traduction d'une part de la réalité sociale : leurs écoles en réalisent la propagation élémentaire. Mais, à partir de 1830, le socialisme démocratique renoue sa tradition et se développe dans les milieux républicains, réformistes, ouvriers, tandis que les théoriciens multiplient les œuvres de critique et de doctrine et élargissent en tout sens le champ d'observation et d'action du socialisme. Enfin, de 1838 à 1848, toutes les formes du communisme, révolutionnaires, réformistes, théoriques, populaires, se déterminent et s'expriment pour l'action.

La Révolution de 1848, préparée par les communistes d'accord avec les ennemis de la monarchie pour renverser le régime censitaire, est le terme de cette période historique.

TABLE DES MATIÈRES

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT


UNIVERSITÀ DI TORINO
B